



Société anonyme au capital de 2.973.750 €
Siège social : 11c rue des Aulnes, 69410 Champagne au mont d'Or
409 101 706 RCS Lyon

PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion du transfert des 4.875.000 actions constituant le capital de la société VDI Group du groupe de cotation EA (Placement privé) au groupe de cotation E2 (Sociétés ayant fait une offre au public) du marché *Alternext d'Euronext Paris*.



Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment des articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 10-162 en date du 3 juin 2010 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la société VDI Group. Le prospectus peut également être consulté sur le site internet de la Société (www.vdi-group.com) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

REMARQUES GENERALES

Dans le présent prospectus, sauf indication contraire, les termes « Société » et « VDI Group » renvoient à la société VDI Group et le terme « Groupe » renvoie à la Société et l'ensemble de ses filiales.

TABLE DES MATIERES

RESUME DU PROSPECTUS

REMARQUES GENERALES	2
TABLE DES MATIERES	3
RESUME DU PROSPECTUS	10
1 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	10
2 INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION	14
3 RAPPEL SUR L'OPÉRATION DE PLACEMENT PRIVÉ	14
4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	15
PREMIÈRE PARTIE : DOCUMENT DE BASE	16
1 PERSONNES RESPONSABLES	16
1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU PROSPECTUS	16
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS	16
1.3 ATTESTATION DU LISTING SPONSOR	16
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	17
2 CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	18
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	18
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	18
2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	18
3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	19
4 FACTEURS DE RISQUE	20
4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	20
4.1.1 Risques clients	20
4.1.2 Risques fournisseurs	21
4.1.3 Risques matières et stocks	21
4.2 RISQUES JURIDIQUES	23
4.3 RISQUES DE MARCHÉ	24
4.3.1 Risque de liquidité	24
4.3.2 Risque de taux	29
4.3.3 Risque de change	31
4.4 RISQUES FISCAUX	32
4.5 RISQUES SOCIAUX	33
4.6 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT	33
4.7 ASSURANCES	34
4.7.1 Assurances souscrites par la société VDI Group	34

4.7.2	Assurances souscrites par la filiale Allbatteries	35
4.8	ACTIFS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION	35
4.9	AUTRES RISQUES	35
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	37
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	37
5.1.1	Dénomination sociale	37
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	37
5.1.3	Date de constitution et durée	37
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	37
5.1.5	Historique du Groupe	37
5.2	INVESTISSEMENTS	39
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	39
5.2.2	Principaux investissements en cours et mode de financement	39
5.2.3	Principaux investissements à venir	40
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	41
6.1	PRINCIPALES ACTIVITES DE VDI GROUP	41
6.1.1	Le métier de VDI Group	41
6.1.2	La division Energie Autonome	42
6.1.3	La division Homme & Travail	48
6.1.4	Des fonctions transversales	53
6.1.5	Les facteurs clés du succès de VDI Group	54
6.2	LES PRINCIPAUX MARCHES	55
6.2.1	Des marchés communs aux deux divisions du Groupe	55
6.2.2	Des spécificités par gammes de produits et types de clientèle	56
6.3	DES PARTENARIATS : UN RESEAU DE FRANCHISES A DEVELOPPER	57
6.4	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	58
6.5	DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, FINANCIERS, NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	58
6.6	ELEMENTS SUR LESQUELS SONT FONDEES LES DECLARATIONS SUR LA POSITION CONCURRENTIELLE DE LA SOCIETE	58
7	ORGANIGRAMME	59
7.1	DESCRIPTION DU GROUPE	59
7.1.1	Organigramme du Groupe	59
7.1.2	Description des principales filiales du Groupe	59
7.2	FLUX FINANCIERS DU GROUPE	60
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	61
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES, LOCAUX	61
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	63
9.1	SITUATION FINANCIERE	63
9.2	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	63
9.2.1	Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	63
9.2.2	Changements importants dans les états financiers	65
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de l'émetteur.	65

10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	66
10.1	CAPITAUX DU GROUPE	66
10.2	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE	67
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE	68
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE.....	71
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES PLANIFIEES	72
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	73
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	74
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	75
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	76
14.1	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEURS GENERAUX	76
14.2	EXPERIENCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	77
14.3	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	78
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES.....	79
15.1	REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	79
15.2	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	82
15.3	CONVENTIONS CONCLUES PAR LE GROUPE AVEC SES DIRIGEANTS OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	82
15.4	ELEMENTS DE REMUNERATION ET AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON OU POSTERIEUREMENT A LA CESSATION DES FONCTIONS DE DIRIGEANTS DE LA SOCIETE	82
15.5	PRETS ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS.....	82
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	83
16.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE.....	83
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE A L'EMETTEUR OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES ET PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES.....	83
16.3	COMITES SPECIALISES	83
16.4	GOVERNEMENTS D'ENTREPRISE	83
16.5	CONTROLE INTERNE	84
16.6	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE 2007.....	85
16.6.1	Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne 2007.....	85

16.7	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	88
16.7.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne 2007.....	88
17	SALARIÉS.....	90
17.1	NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION	90
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION.....	90
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	90
17.3.1	Contrats d'intéressement et de participation	90
17.3.2	Options consenties aux salariés.....	90
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	91
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2009	91
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	92
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE.....	92
18.4	ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	92
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....	93
19.1	CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES.....	93
19.2	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	93
19.2.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	93
19.2.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2008	94
19.2.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2007	95
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE.....	96
20.1	COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2009, 2008 ET 2007 EN NORMES COMPTABLES FRANCAISES.....	96
20.1.1	Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009.....	96
	Note 4.4. : Stocks	106
	Note 4.5. : Clients et comptes rattachés	106
	Note 4.6. : Dépréciation d'actifs circulants.....	106
20.1.2	Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008.....	116
20.1.3	Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2007.....	132
20.2	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	147
20.2.1	Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009	147
20.2.2	Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008	148
20.2.3	Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007	149
20.3	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	151
20.4	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	151
20.5	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES.....	151
20.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	152
20.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	152

20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE	152
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	153
21.1	CAPITAL SOCIAL.....	153
21.1.1	Montant du capital social	153
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	153
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte	153
21.1.4	Valeurs mobilières donnant accès au capital.....	153
21.1.5	Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	153
21.1.6	Capital autorisé non émis	153
21.1.7	Evolution du capital social de la Société.....	157
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	157
21.2.1	Objet social (article 3).....	157
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	158
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	162
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires.....	165
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires	165
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	169
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires (article 11).....	169
21.2.8	Conditions particulières régissant les modifications du capital.....	170
22	CONTRATS IMPORTANTS	171
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	172
23.1	AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE DE LOCAUX	172
23.2	CONSENTEMENT DE L'EXPERT ET EVENTUELS CONFLITS D'INTERETS	173
23.3	REMARQUES COMPLEMENTAIRES	173
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	174
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	175
	DEUXIÈME PARTIE : NOTE D'OPERATION.....	176
1	PERSONNES RESPONSABLES	177
1.1	DENOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES.....	177
1.1.1	Responsable du prospectus.....	177
1.1.2	Responsable de l'information financière.....	177
1.2	DECLARATIONS DES PERSONNES RESPONSABLES	177
1.2.1	Attestation du responsable du prospectus	177
1.2.2	Engagement de la Société.....	177
1.2.3	Attestation du Listing Sponsor.....	178

2	FACTEURS DE RISQUES LIÉS À L’OFFRE.....	179
2.1	LE COURS DES ACTIONS DE LA SOCIETE POURRAIT CONNAITRE DES VARIATIONS SIGNIFICATIVES	179
2.2	RISQUE LIE A L’EVENTUALITE DE CESSIONS SIGNIFICATIVES D’ACTIONS VDI GROUP	179
2.3	LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE NE BENEFICIERONT PAS DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES.....	179
2.4	RISQUES DE LIQUIDITE	179
3	INFORMATIONS DE BASE.....	180
3.1	DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET	180
3.2	CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT CONSOLIDES	180
3.3	INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT AU TRANSFERT DES ACTIONS VDI GROUP SUR LE GROUPE DE COTATION E2 D’ALTERNEXT	181
3.4	RAISONS DU TRANFERT DES ACTIONS VDI GROUP DU GROUPE DE COTATION EA A E2.....	181
4	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ÊTRE ADMISES À LA NÉGOCIATION SUR LE GROUPE DE COTATION E2.....	182
4.1	NATURE ET CATEGORIE DES ACTIONS	182
4.2	DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS.....	182
4.3	FORME ET MODE D’INSCRIPTION DES ACTIONS	182
4.4	MONNAIE D’EMISSION DES ACTIONS	182
4.5	DROITS ATTACHES AUX ACTIONS.....	183
4.6	AUTORISATIONS	183
4.7	DATE PREVUE POUR L’EMISSION.....	183
4.8	RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS	183
4.9	REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D’OFFRES PUBLIQUES.....	183
	4.9.1 Garantie de cours.....	183
	4.9.2 Retrait obligatoire.....	183
4.10	OFFRE PUBLIQUE D’ACHAT LANCEE PAR DES TIERS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE DURANT LE DERNIER EXERCICE ET L’EXERCICE EN COURS	183
4.11	REGIME FISCAL DES ACTIONS.....	183
	4.11.1 Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France.....	184
	4.11.2 Non-résidents fiscaux français	187
	4.11.3 Autres situations	188
5	CONDITIONS DE L’OFFRE.....	189
5.1	CONDITIONS DE L’OFFRE, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES D’UNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION	189
	5.1.1 Conditions de l’Offre	189
	5.1.2 Montant de l’Offre	189
	5.1.3 Procédure et période de souscription.....	189
	5.1.4 Révocation de l’Offre.....	189
	5.1.5 Réduction des ordres	189
	5.1.6 Montant minimum et montant maximum des ordres	189
	5.1.7 Révocation des ordres	189
	5.1.8 Règlement-livraison des actions.....	189
	5.1.9 Publication des résultats de l’Offre	189
	5.1.10 Droits préférentiels de souscription.....	189
5.2	PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES	189
	5.2.1 Catégories d’investisseurs potentiels.....	189

5.2.2	Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5 %	189
5.2.3	Informations sur d'éventuelles tranches de pré-allocation.....	190
5.2.4	Notification aux souscripteurs.....	190
5.2.5	Clause d'Extension.....	190
5.3	FIXATION DU PRIX	190
5.3.1	Méthode de fixation du prix	190
5.3.2	Publicité du Prix de l'Offre et des modifications des paramètres de l'Offre	190
5.3.3	Éléments de valorisation	190
5.3.4	Disparités de prix	190
5.4	PLACEMENT.....	190
5.4.1	Coordonnées du Listing Sponsor	190
5.4.2	Service financier et dépositaire	190
5.4.3	Garantie	190
6	INSCRIPTION DES ACTIONS VDI GROUP TRANSFÉRÉES DU GROUPE DE COTATION EA À E2 À LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION	191
6.1	INSCRIPTION AUX NEGOCIATIONS	191
6.2	PLACES DE COTATION	191
6.3	OFFRES CONCOMITANTES D' ACTIONS VDI GROUP	191
6.4	CONTRAT DE LIQUIDITE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE.....	191
6.5	STABILISATION.....	191
7	ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES ACTIONS	192
7.1	IDENTIFICATION DES PERSONNES OU ENTITES AYANT L'INTENTION DE VENDRE	192
7.2	NOMBRE ET CATEGORIE DES ACTIONS OFFERTES PAR CHACUN DES ACTIONNAIRES CEDANTS.....	192
7.3	CONVENTION DE BLOCAGE	192
8	DÉPENSES LIÉES À L'OFFRE.....	193
9	DILUTION	194
9.1	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LES CAPITAUX PROPRES	194
9.2	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L' ACTIONNAIRE	194
10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	195
10.1	CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OFFRE	195
10.2	AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	195
10.3	RAPPORT D'EXPERT.....	195
10.4	INFORMATION PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE	195

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n°10-162 en date du 3 juin 2010 de l'AMF

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

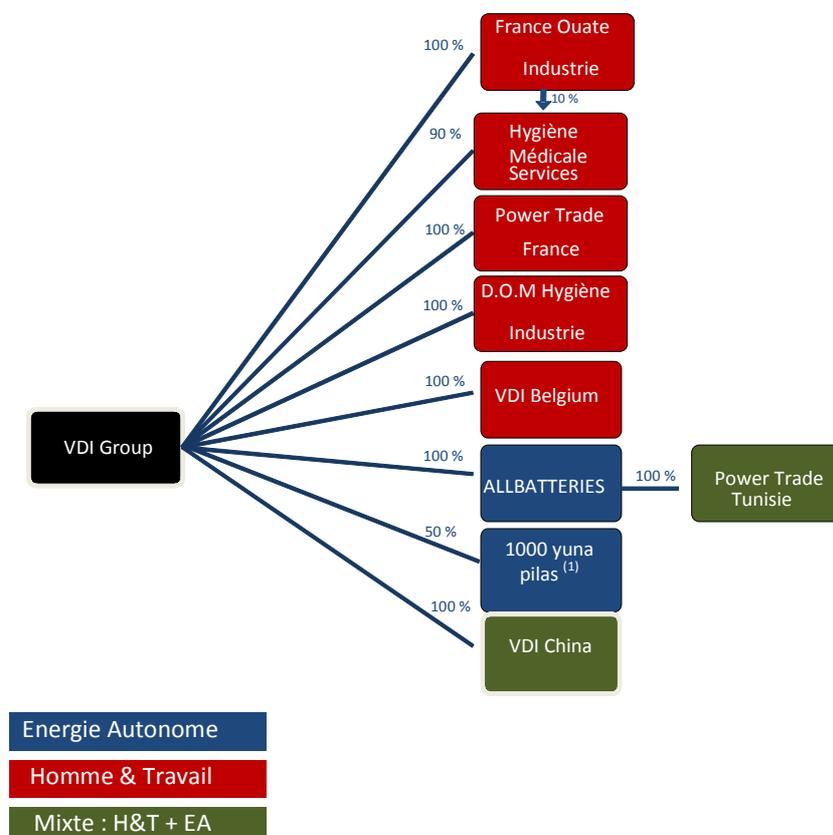
Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

VDI Group est une société de nationalité française opérant sur le secteur de la distribution de produits dits « non stratégiques » auprès des professionnels et des particuliers.

Organigramme



Aperçu des activités

Le métier de VDI Group est le négoce de produits consommables, c'est-à-dire des produits d'utilisation courante, qui s'usent et doivent être renouvelés.

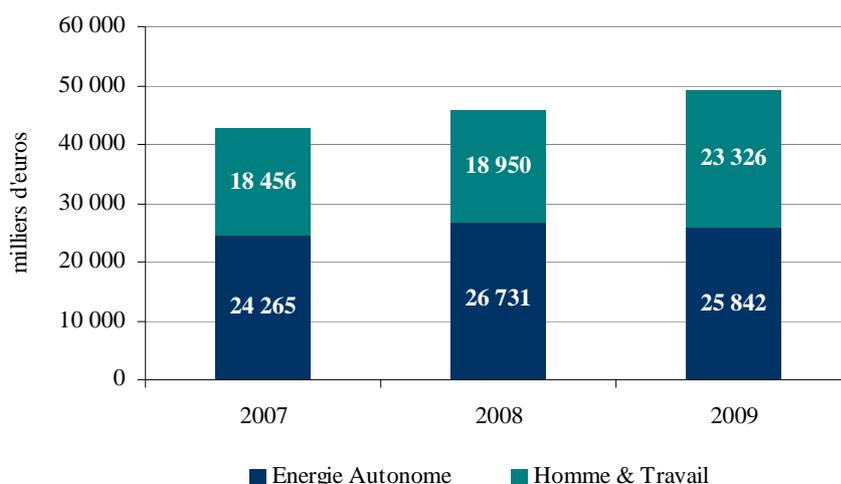
Les produits concernés peuvent être qualifiés d'indispensables mais non stratégiques pour les clients de VDI Group. La vente des produits s'adresse à différentes typologies de clientèle :

- une clientèle de consommateurs finaux principalement professionnels, entreprises, établissements de tous secteurs d'activités,
- une clientèle de particuliers par le réseau de magasins et via la vente sur Internet,
- une clientèle de revendeurs et de franchisés en France et dans le reste de l'Europe.

Actuellement les produits vendus par VDI Group concernent deux domaines intitulés :

- Energie Autonome : piles, batteries, chargeurs et produits d'éclairage portatif,
- Homme & Travail : articles de santé, de premiers secours, d'hygiène, de sécurité et de protection pour l'homme au travail.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par division



Ces produits sont vendus sous des marques distinctes, certaines propriétés de VDI Group, qui correspondent chacune à une cible de clientèle.

Ainsi, pour le domaine d'activité « Energie Autonome », la Société distribue des piles et des batteries dans ses enseignes « 1000 & une Piles » aux clients finaux (particuliers et petites entreprises), sous la dénomination « Enix Energies » aux revendeurs et « Allbatteries » aux clients finaux professionnels.

Les produits du domaine d'activité « Homme & Travail », qui concernent l'hygiène, la santé et la sécurité des personnes, sont vendus sous les marques « Prorisk », « France Ouate Industrie » et « DOM Hygiène Industrie » aux clients finaux et « GM Equipement » aux revendeurs.

L'organisation en matière de logistique, d'informatique et de gestion administrative est commune.

Données financières sélectionnées

(K€)	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Chiffre d'affaires	42 721	45 681	49 168
Résultat d'exploitation	3 307	2 297	3 339
Résultat financier	-486	-542	-403
Résultat courant	2 821	1 756	2 936
Résultat exceptionnel	-50	-46	159
Résultat net	1 211	466	1 448
Immobilisations nettes	11 461	11 165	10 894
Dont écarts d'acquisition	10 374	9 736	9 087
Actif circulant	20 174	23 188	20 049
Capitaux propres	12 122	12 263	13 583
Dette financière nette	7 597	8 297	3 223

VDI Group a procédé à différentes opérations de croissance externe sur les dernières années :

- en 2004, acquisition de sa filiale anglaise Allbatteries,
- en 2006, acquisition de France Ouate Industrie, D.O.M. Hygiène Industrie et Hygiène Médicale Services.

Déclaration sur le fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent prospectus.

Synthèse des capitaux propres et de l'endettement consolidés

Le tableau ci-dessous est présenté dans son intégralité à la section 3.2 de la deuxième partie du présent prospectus.

En K€	31/03/2010
1 - CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total de la dette courante	3.535
Total de la dette non courante	3.254
Capitaux propres (hors résultat de la période)	13.583
2 – ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	
Liquidités	2.375
Dettes financières à court terme	4.700
Endettement financier net à court terme	2.325
Endettement financier net à moyen et long terme	2.088
Endettement financier net	4.413

Résumé des principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent prospectus, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et considère qu'il n'y a pas, à la date d'enregistrement du présent document de base, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Même si la Société n'identifie pas, à la date d'enregistrement du présent prospectus, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, autre que ceux figurant ci-dessous, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société, d'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques résumés ci-dessous et décrits au chapitre 4 de la première partie du prospectus et au chapitre 2 de la deuxième partie du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement :

- Risque lié à la clientèle : La clientèle de la Société est très diversifiée. Le premier client représentait 2,5% du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et les dix premiers clients 6,5% (vs. 9,2% du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2008).
- Risque fournisseurs : La Société s'approvisionne auprès de fabricants occidentaux pour les besoins de ses deux divisions Energie Autonome et Homme et Travail et en Asie pour tous les produits courants. En matière d'approvisionnement, la politique du Groupe est de ne dépendre d'aucun fournisseur. Ainsi, le Groupe, n'a aucun engagement auprès de ses fournisseurs sous forme de contrats d'approvisionnement. Le Groupe ne peut exclure cependant les effets éventuellement défavorables sur sa situation financière ou ses résultats de retards de production ou des défauts d'exécution de fournisseurs.
- Risque lié aux « matières et stocks » : La Société stocke les produits dans des entrepôts. La gestion des stocks de la Société est automatisée. La durée de stockage des produits ne pose pas de difficultés puisque les produits vendus par la Société ne sont pas soumis à des effets de mode. De plus, ils ne peuvent pas se détériorer. Les modalités de facturation et de gestion du stock de France Ouate Industrie sont spécifiques à son activité. En effet, France Ouate Industrie comptabilise les ventes à la commande, que les marchandises soient livrées ou non. Les conditions générales de vente de France Ouate Industrie prévoient que les quantités non livrées sont la propriété du client. A l'issue d'un délai de deux ans, ces marchandises non livrées redeviennent gratuitement la propriété de France Ouate Industrie. Un état informatique a été spécialement développé pour France Ouate Industrie, afin de déterminer les produits vendus mais non encore livrés. Cet état détermine les produits vendus et les quantités restant à livrer. Pour chaque produit, l'état effectue un contrôle avec le stock physique.
- Risque de change : Les achats et les ventes de la filiale Allbatteries sont effectués principalement en livres sterling (respectivement 70% des achats et 100% des ventes). La société VDI Group a, dans le cadre de sa politique de croissance organique et suite à l'acquisition de Allbatteries en 2004, développé ses activités à l'étranger. Ce développement a conduit l'entreprise à multiplier ses opérations en devises étrangères, expliquant la variation croissante des pertes de change, notamment due à l'augmentation de la devise européenne face aux devises américaine et anglo-saxonne, impactant les états financiers du groupe par la filiale Allbatteries.

2 INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

Raisons de l'offre

Le transfert des actions de la Société du groupe de cotation EA (placement privé) à E2 (Sociétés ayant fait une offre au public) du marché *Alternext d'Euronext Paris* a pour but :

- d'augmenter la liquidité du titre ;
- d'accroître la notoriété de la Société, notamment au vu de l'activité 1001 Piles batteries de plus en plus présente auprès du grand public ;
- de pouvoir faire rapidement appel au marché pour financer des opérations de croissance externe.

Nature et nombre des actions dont l'inscription est demandée

La Société a demandé l'inscription aux négociations sur le Groupe de cotation E2 du marché *Alternext d'Euronext Paris* des 4.875.000 actions existantes composant le capital émis de la Société à la date du présent prospectus.

Structure de l'Offre

Dans le cadre du transfert des actions VDI Group du groupe de cotation EA à E2, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

Eléments d'appréciation du prix

Néant

3 RAPPEL SUR L'OPERATION DE PLACEMENT PRIVE

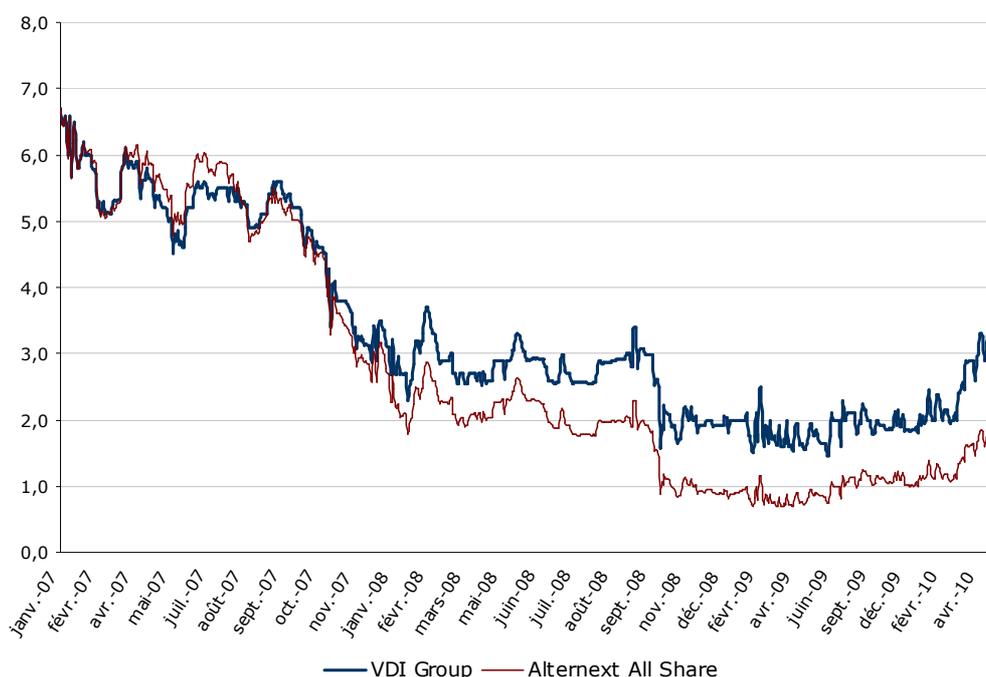
Afin de procéder au remboursement d'un prêt relais (3.750 K€) ayant servi à financer en partie les acquisitions, de contribuer à la poursuite du développement de VDI Group sur ses marchés par croissance interne et croissance externe et d'associer les salariés à son développement, VDI Group a souhaité faire appel au marché et être cotée sur le marché *Alternext d'Euronext Paris*.

Une opération de placement privé a ainsi été réalisée auprès d'investisseurs qualifiés fin décembre 2006 et début janvier 2007, opération portant sur 1.250.000 actions nouvelles émises par la Société.

Le prix retenu pour la réalisation effective de l'opération a été fixé à 5,60 € par action, incluant une prime d'émission de 4,99 € par action. Les actions nouvelles représentaient 25,6 % du capital et 14,71 % des droits de vote de la Société après augmentation du capital. Le montant brut de l'émission s'est élevé à 7.000.000 €.

Le placement privé a été suivi le 22 janvier 2007 par l'admission sur le marché *Alternext d'Euronext Paris* de l'ensemble des actions de VDI Group.

Evolution du cours de VDI Group depuis l'inscription sur Alternext



Au 14 avril 2010, 25,8% des actions VDI Group étaient inscrites au porteur. Répondant d'ores et déjà techniquement aux conditions requises pour être inscrite sur *Alternext* dans le cadre d'une offre au public (en particulier un flottant de 2,5 millions d'euros), la Société souhaite désormais associer un large public à son développement. Elle a donc décidé de soumettre au visa de l'Autorité des marchés financiers un prospectus conformément aux obligations réglementaires applicables aux sociétés ayant fait une offre au public, et à ce titre, permettre à toute personne physique ou morale d'intervenir sur les titres VDI Group. Il n'y a pas d'opération associée au transfert de groupe de cotation.

4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contact investisseurs

M. David BUFFELARD - Président Directeur Général

M. Gérard THOUVENIN - Directeur Financier

Téléphone : +33 (0)4 72 52 49 00

Fax : +33 (0)4 72 52 49 19

E-mail : finances@vdi-group.com

Intermédiaires financiers

Listing Sponsor

Crédit du Nord

50, rue d'Anjou - 75008 Paris

Lieu de mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de la Société et consultables sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.vdi-group.com).

PREMIERE PARTIE : DOCUMENT DE BASE

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU PROSPECTUS

M. David BUFFELARD, Président Directeur Général de VDI Group.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Les informations financières historiques présentées dans le prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au §20.2 et suivants de la première partie, en page 147 et suivantes dudit prospectus, qui contiennent sur les comptes consolidés relatifs :

- *au 31 décembre 2007, des observations concernant la non-provision d'un risque fiscal et la modification des conditions générales de vente impactant les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires sur France Ouate Industrie.*

David BUFFELARD,
Président Directeur Général

1.3 ATTESTATION DU LISTING SPONSOR

Le Crédit du Nord, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission des actions de la société VDI Group aux négociations sur le groupe de cotation E2 du marché *Alternext d'Euronext Paris*, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification des documents produits par la Société ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type de *NYSE Euronext* pour *Alternext*.

Le Crédit du Nord atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et aux règles d'*Alternext*, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du présent prospectus aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par la Société au Crédit du Nord, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation du Crédit du Nord de souscrire aux titres de la Société, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par la Société ou ses Commissaires aux comptes.

Crédit du Nord
Listing Sponsor

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

M. David BUFFELARD - Président Directeur Général

M. Gérard THOUVENIN - Directeur Financier

Téléphone : +33 (0)4 72 52 49 00

Fax : +33 (0)4 72 52 49 19

E-mail : finances@vdi-group.com

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

GVGM Audit
73, rue François Mermet
69811 Tassin La Demi-Lune

Monsieur Pascal GENEVRIER
72, Boulevard Baron du Marais
42300 Roanne

Représenté par M. Olivier ARTHAUD

Date de première nomination :
22 juin 2007

Date de première nomination :
22 juin 2007

Date de renouvellement :
néant

Date de renouvellement :
néant

Date d'expiration du mandat : assemblée
générale statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012

Date d'expiration du mandat : assemblée
générale statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Olivier ROMEUF
73, rue François Mermet
69811 Tassin La Demi-Lune

NOVANCES – DECHANT & Associés
119, rue Michel Aulas
69400 Limas

Date de première nomination :
22 juin 2007

Date de première nomination :
22 juin 2007

Date de renouvellement :
néant

Date de renouvellement :
néant

Date d'expiration du mandat : assemblée
générale statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012

Date d'expiration du mandat : assemblée
générale statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012

2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits des comptes annuels consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009.

Ces comptes ont été établis selon les normes comptables françaises conformément à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02, au plan comptable général de 1982 complété par l'arrêté du 9 décembre 1986, aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 et à l'avis 05-10 du CNC.

Les informations financières sélectionnées présentées dans la présente section 3 doivent être lues et appréciées en parallèle avec (i) les comptes audités du Groupe et leurs notes annexes figurant à la section 20 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe* » de la première partie du présent prospectus, (ii) l'examen de la situation financière et du résultat du Groupe à la section 9 « *Examen de la situation financière et du résultat* » de la première partie du présent prospectus et (iii) l'examen de la trésorerie et des capitaux du Groupe à la section 10 « *Trésorerie et capitaux* » de la première partie du présent prospectus.

Les principaux chiffres clés du Groupe, établis selon les normes comptables françaises, sont résumés ci-dessous :

Données financières sélectionnées consolidées

(K€)	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Chiffre d'affaires	42 721	45 681	49 168
Résultat d'exploitation	3 307	2 297	3 339
Résultat financier	-486	-542	-403
Résultat courant	2 821	1 756	2 936
Résultat exceptionnel	-50	-46	159
Résultat net	1 211	466	1 448
<hr/>			
Immobilisations nettes	11 461	11 165	10 894
Dont écarts d'acquisition	10 374	9 736	9 087
Actif circulant	20 174	23 188	20 049
Capitaux propres	12 122	12 263	13 583
Dette financière nette	7 597	8 297	3 223

Les flux de trésorerie liés à l'activité de VDI Group se sont élevés à 5,3 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et ont permis de rembourser une part significative de la dette financière existante, notamment les concours bancaires courants qui s'élèvent à 2,4 M€ au 31 décembre 2009 vs. 6,2 M€ au 31 décembre de l'exercice précédent.

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent prospectus, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et considère qu'il n'y a pas, à la date d'enregistrement du présent document de base, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Même si la Société n'identifie pas, à la date d'enregistrement du présent prospectus, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, autre que ceux figurant ci-dessous, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société, d'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Société a une activité de distribution de produits consommables dans les domaines :

- de l'énergie autonome (piles, batteries, chargeurs, produits d'éclairage nomade), gérée par la division Energie Autonome,
- de l'hygiène, de la santé, de la protection individuelle, gérée par la division Homme et Travail.

Elle offre des gammes très larges de produits, de l'ordre de 3.000 références en produits d'hygiène, sécurité et 3.500 références en Energie Autonome.

La Société a consacré des moyens importants à l'organisation logistique pour assurer la livraison de ses clients dans les meilleures conditions, et à l'implantation d'un système d'information et de supports informatiques performants et capables d'intégrer de nouveaux sites qui permettent une gestion efficace des relations clients, de la gestion des commandes.

4.1.1 Risques clients

La clientèle de VDI Group est très diversifiée : les grandes entreprises de tous secteurs d'activités, les établissements publics et assimilés et, de plus en plus, les entreprises de taille moyenne. Les autres professionnels et les particuliers font par ailleurs partie de la clientèle via le réseau de magasins 1001 PILES Batteries et la vente par Internet.

Le premier client représentait 2,5% du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et les dix premiers clients 6,5% (vs. 9,2% du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2008). Le délai moyen de recouvrement des créances clients est de 67 jours. Les provisions pour clients douteux représentent au titre de l'exercice 2009 0,49% du chiffre d'affaires, vs. 0,47% du chiffre d'affaires lors de l'exercice précédent.

VDI Group a mis en place une cellule de recouvrement composée de trois personnes qui s'occupent de relancer les clients dont le délai de paiement est échu et de gérer les éventuelles contestations sur les factures. Les créances clients non payées à l'échéance sont provisionnées en fonction du risque de non recouvrement.

4.1.2 Risques fournisseurs

La Société s'approvisionne auprès de fabricants occidentaux pour les besoins de ses deux divisions Energie Autonome et Homme et Travail et en Asie pour tous les produits courants. Elle fait fabriquer aussi sous sa propre marque.

Les principaux fournisseurs de VDI Group sont les fournisseurs des produits que la Société commercialise. Le premier fournisseur a représenté 5,5% des achats de l'exercice 2009 et les dix premiers fournisseurs 32% des achats (vs. respectivement 5,5% et 32,3% pour l'exercice 2008).

Pour la plupart des produits commercialisés par la division Homme et Travail et pour certains produits vendus par la division Énergie Autonome, les approvisionnements sont effectués en Asie, principalement en Chine et en Indonésie. Ces approvisionnements représentent 20% des achats en 2009.

En matière d'approvisionnement, la politique du Groupe est de ne dépendre d'aucun fournisseur. Ainsi, le Groupe, n'a aucun engagement auprès de ses fournisseurs sous forme de contrats d'approvisionnement.

Le Groupe ne peut exclure cependant les effets éventuellement défavorables sur sa situation financière ou ses résultats de retards de production ou des défauts d'exécution de fournisseurs.

4.1.3 Risques matières et stocks

La Société stocke les produits dans des entrepôts loués à Corbas (département du Rhône). Au titre de l'exercice 2009, les stocks représentent 26 jours de chiffre d'affaires de la division Homme & Travail (vs. 61 jours au titre de l'exercice 2008) et 57 jours de chiffre d'affaires de la division Energie Autonome (vs. 55 jours au titre de l'exercice 2008).

La gestion des stocks de la Société est automatisée. La durée de stockage des produits ne pose pas de difficultés puisque les produits vendus par VDI Group ne sont pas soumis à des effets de mode. De plus, ils ne peuvent pas se détériorer.

La Société et ses filiales souscrivent des assurances pour la préservation de leurs stocks (*cf. section 4.7 « Assurances » de la première partie du présent prospectus*).

Tous les achats sont réalisés à partir de VDI Group et de Allbatteries, la gestion des stocks est faite sur les sites de Corbas et de Solihull.

Concernant les éventuelles pressions sur les prix d'approvisionnement pour les produits vendus par France Ouate Industrie, il est à noter que la société achète des produits finis (qui ne subissent que partiellement les hausses de la matière première) et non la matière première ouate elle-même. Par ailleurs, comme toute activité de négoce, les prix constatés se répercutent sur le client final, dans des proportions qui n'ont jusqu'à présent pas affecté le volume des ventes.

Le montant net des stocks de VDI Group était de 5.781 K€ au 31 décembre 2009 (soit 11,75 % du chiffre d'affaires) contre 7.314 K€ au 31 décembre 2008 (soit 16 % du chiffre d'affaires). VDI Group a procédé en 2009 à un important destockage (*cf. section 9.2.1 « Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation » du présent prospectus*).

France Ouate Industrie

France Ouate Industrie a réalisé, au titre de l'exercice 2009, un CA s'élevant à 9 874 901 € (contre 8 728 836 € en 2008), soit 20,1% du CA consolidé dugroupe.

Les modalités de facturation et de gestion du stock de France Ouate Industrie sont spécifiques à son activité. En effet, France Ouate Industrie comptabilise les ventes à la commande, que les marchandises soient livrées au client ou non. Certains clients demandent à ne pas être livrés de l'intégralité de leur commande immédiatement, mais de manière différée dans le temps.

Cependant, les conditions générales de vente de France Ouate Industrie prévoient que les quantités non livrées sont la propriété du client, c'est à dire que la vente totale du stock est réalisée dès le début et que le stock non livré est géré par France Ouate Industrie pour le compte du client. A l'issue d'un délai de deux ans, ces marchandises non livrées redeviennent gratuitement la propriété de France Ouate Industrie. Ces dispositions sont reprises à la section 5 (contrat de vente avec dépôt) des conditions générales de vente : « *Les marchandises définies comme devant faire l'objet d'un stockage par France Ouate Industrie, sont l'objet d'une vente avec dépôt. Ainsi, ces marchandises seront remises en dépôt par France Ouate Industrie, pour le compte du client, dans un emplacement unique chez un logisticien de son choix. Ces marchandises sont maintenues dans leur emballage d'origine, de telle sorte qu'elles resteront en permanence individualisées, et identifiables comme appartenant au client, lequel pourra à tout moment contrôler la bonne exécution de cette condition. Les marchandises seront stockées au seul risque du client qui prendra notamment toutes couvertures d'assurances appropriées. Sans préjudice des dispositions ci-dessus relatives au transfert des risques, les marchandises déposées resteront la propriété de France Ouate Industrie jusqu'à leur complet paiement par le client. Le client adressera ses demandes de livraison à FOI concernant les marchandises en dépôt. France Ouate Industrie les répercutera au logisticien. France Ouate Industrie assumera et paiera les frais de stockage au logisticien. Le présent contrat entrera en vigueur à compter de la date de la signature de la commande et prendra fin deux ans après de plein droit. A la fin du présent contrat, les stocks de marchandises non appelés par le client, deviendront automatiquement et gratuitement la propriété de France Ouate Industrie* ».

- les achats de marchandises sont effectués auprès de la société France Ouate Industrie qui facture uniquement les marchandises livrées.
- Le stock est donc physiquement chez France Ouate Industrie, mais reste la propriété du client. Il ne doit donc pas être comptabilisé.

Deux situations peuvent se présenter :

- lorsque les marchandises ne sont pas en stock chez France Ouate Industrie, cette dernière doit comptabiliser un produit constaté d'avance. La marge relative aux quantités non livrées n'est alors pas comptabilisée.
- lorsque les marchandises sont en stock chez France Ouate Industrie, cette dernière les isole dans un stock détenu pour les tiers, ce stock devant être exclu de son actif. France Ouate Industrie doit en revanche comptabiliser la marge réalisée sur les quantités non livrées, car la vente est effective (compte tenu des conditions générales de vente) et donc la marge acquise y compris sur la partie non livrée.

Des inventaires physiques sont réalisés systématiquement deux fois par an (au 30 juin et 31 décembre) sur l'ensemble des sites géographiques détenant des stocks (Corbas, Ateliers, Saint Benoit, Solihull et dans chaque magasin). Une valorisation de ces stocks est ensuite effectuée avec un contrôle sur d'éventuelles incohérences.

Pour France Ouate Industrie, un état informatique a été spécialement développé pour déterminer les produits vendus mais non encore livrés. Cet état détermine les produits vendus et les quantités restant à livrer. Pour chaque produit, l'état effectue un contrôle avec le stock physique. Le système informatique de la Société permet à tout moment de connaître le stock en consignation détenu par les clients.

L'identification du stock par client peut être effectuée par la Société, mais n'est pas réalisée en pratique pour des raisons de gestion optimale des stocks et compte tenu de la rotation rapide des produits.

En cas de sinistre intervenant sur le stock vendu mais non livré, France OUATE INDUSTRIE informe immédiatement les clients concernés afin que ceux-ci puissent prendre contact avec leur compagnie d'assurance.

4.2 RISQUES JURIDIQUES

La Société est propriétaire des marques suivantes : 1000 ET UNE PILES, 1000 ET UNE PILES + Logo « BONHOMME EN PILES », Logo « BONHOMME EN PILES », ENIX ENERGIES, ET LE COURANT PASSE, ENIX ENERGIES + Logo, NX + Logo, Logo « nx », ALLBATTERIES + Logo, PRORISK, 1001 BATTERIES + Logo, 1000 & une BATTERIE + Logo, 1001 PILES BATTERIES + Logo.

La Société possède un brevet pour un accumulateur d'énergie électrique dont l'échéance interviendra le 2 novembre 2011.

A sa connaissance, la Société n'encourt pas de risque juridique significatif à la date du présent prospectus et estime avoir pris toutes les mesures nécessaires afin de se prémunir contre tout risque juridique vis-à-vis des marques qu'elle exploite (*cf. section 20.7 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du présent prospectus*).

4.3 RISQUES DE MARCHE

4.3.1 Risque de liquidité

La Société a toujours honoré ses engagements. Elle dégage les moyens suffisants pour les respecter à l'avenir. La société ne voit pas sur ce point de risque de liquidité.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des dettes financières du Groupe :

Ventilation des dettes financières par échéance (€)	31/12/2009
Emprunts et dettes à moins d'un an	3 627 487
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	2 123 789
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0
Total des dettes financières	5 751 276

Le tableau ci-dessous présente les engagements de chacune des sociétés du Groupe :

Banque	Financement	Date signature	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Montant initial	Capital restant au 31/12/2009	Couverture
Sur VDI Group							
Société Générale	Acquisition de la société Allbatteries	12/05/2004	13/05/2011	Euribor 3 mois + 1,25%	600 K€	171 K€	Néant
BNP-PARIBAS	Acquisition de la société Allbatteries	12/05/2004	13/05/2011	Euribor 3 mois + 1,25%	600 K€	171 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Acquisition de la société Allbatteries	12/05/2004	13/05/2011	Euribor 3 mois + 1,25%	600 K€	171 K€	Néant
OSEO	Acquisition de la société Allbatteries	12/05/2004	31/08/2011	Euribor 12 mois + 1,25%	600 K€	171 K€	Néant
BNP-PARIBAS / SG	Acquisition des sociétés FOI, DHI et HMS*	15/05/2006	15/05/2013	Euribor 3 mois + 1,50%	3 000 K€	1 714 K€	Néant
Compte courant BDR**			13/05/2011 Blocage à hauteur de 600 K€ pour prêt Allbatteries			600 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Magasin de Paris 13	12/11/2007	12/11/2012	5,38%	130 K€	80 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Magasin de Champagne au Mont d'Or	22/05/2008	30/04/2013	5,00%	98 K€	68 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Magasin de Boulogne-Billancourt	04/12/2008	01/12/2013	5,70%	140 K€	115 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Travaux magasin de Paris 17	01/12/2008	01/12/2013	5,85%	200 K€	165 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Magasin de Paris 01	15/07/2009	01/07/2014	3,55%	200 K€	185 K€	Néant
Sur France Ouate Industrie							
SG	Programme d'investissement	27/01/2005	30/01/2010	Fixe: 3,80%	20 K€	0K€	Néant
Dettes protocolées FOI et HMS		22/05/2000***	22/05/2009	Néant		224 K€	Néant
Total						3 835 K€	

* FOI: France Ouate Industrie ; DHI: Dom Hygiène Industrie ; HMS: Hygiène Médicale Service

** BDR: actionnaire à hauteur de 74,2% de VDI Group

*** Jugement du Tribunal de Commerce de Grasse

Au 31 décembre 2009, les dettes financières à moins d'un an de la Société s'élèvent à 3.627 K€. Ces dettes sont composées de découverts bancaires pour 2.415 K€ et de la quote part à moins d'un an des crédits moyen terme pour 1.212 K€.

S'agissant des découverts bancaires, la Société bénéficie d'autorisations de découvert pour un montant total de 7.081 K€ auprès de ses banques relationnelles, qui peuvent mettre fin à ces autorisations sous réserve d'un préavis de 60 jours. L'utilisation de ces autorisations au 31/12/2009 est de 2.035 K€ net des comptes créditeurs. L'utilisation de ces autorisations de découvert permet à la Société de financer son besoin en fonds de roulement.

La Société présente donc un risque de liquidité. Néanmoins, la Société veille en permanence à ce que les autorisations de découvert accordées par ses banques relationnelles soient en ligne avec les besoins de financement prévisionnels liés à son activité.

Covenants relatifs au financement de l'acquisition d'Allbatteries

Dans les contrats de prêts en date du 12 mai 2004, contractés pour le financement de l'acquisition d'Allbatteries, modifiés par avenant du 05 juillet 2006, des clauses imposent des conditions particulières en matière de ratio d'endettement (dettes financières nettes sur capitaux propres + comptes courants < 100%) et ratio de *leverage* (dettes financières nettes sur excédent brut d'exploitation < 3,9).

Les covenants calculés dans le cadre des prêts conclus pour l'acquisition d'Allbatteries sont déterminés au 31 décembre de chaque année.

Pour l'interprétation de ces ratios, les termes employés sont définis de la façon suivante :

- dettes financières nettes, signifie le montant des dettes à court, moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers non liés directement à l'activité commerciale du client, y compris les deux tiers des engagements de crédit-bail mobilier et la moitié des engagements de crédit-bail immobilier, diminué du montant des disponibilités et placements financiers,
- EBE (Excédent Brut d'Exploitation) signifie la somme du résultat d'exploitation, des dotations aux amortissements, provisions et les deux tiers des loyers de crédit bail mobilier et immobilier,

Le niveau minimum des comptes courants fixé pour toute la durée du prêt est de 600.000 € conformément à l'engagement de blocage spécifié à l'article 20 du contrat de prêt du 12 mai 2004.

Covenants relatifs au financement de l'acquisition France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service, Dom Hygiène Industrie :

Dans le cadre des acquisitions de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service et Dom Hygiène Industrie, le contrat de prêt relatif au financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006 prévoit, pendant la durée du prêt, des engagements supplémentaires de l'emprunteur VDI Group ainsi que des cas d'exigibilité anticipée que sont :

- la limitation des distributions de dividendes aux actionnaires à un maximum de 50 % du résultat net consolidé,
- l'engagement de BDR, actionnaire majoritaire de la Société, à conserver 50,01% du capital et des droits de vote de la Société pendant la durée du prêt, soit jusqu'au 15 mai 2013. De plus, Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc BUFFELARD se sont engagés à conserver directement ou indirectement au moins 67% du capital social et des droits de vote de BDR.

Suite au décès de Monsieur Fernand Luc BUFFELARD, les engagements pris par celui-ci ont été transférés à ses héritiers dans le cadre de sa succession

Détermination des covenants au 31/12/2009

- Dettes financières nettes : 3.223.339 €
- Fonds propres : 13.582.821 €
- Excédent Brut d'Exploitation : 3.711.656 €
- Ratio d'endettement : 23,7 %
- Ratio de *leverage* : 0,86x

Respect des covenants

A la date du présent prospectus, les covenants relatifs aux prêts pour l'acquisition d'Allbatteries et de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service et DOM Hygiène Industrie, étaient respectés.

Tableau des engagements de VDI Group au 31 décembre 2009

Engagements en faveur de BANQUE RHONE ALPES	
<u>Objet: Acquisition Allbatteries</u> Montant initial : 600 000 € Durée: 7 ans - 05/2004 à 05/2011 Solde de l'emprunt : 171 429 €	Nantissement de 1 ^{er} rang sur les fonds de commerce : <ul style="list-style-type: none">• 6, chemin de l'Industrie – 69571 Dardilly• Avenue des Taillis – 69960 Corbas• 34, cours de la République – 69003 Lyon• 287, route de Genas – 69100 Villeurbanne• 27, rue des Glairaux – 38120 Saint Egrève• 292, boulevard Voltaire – 75011 Paris
<u>Objet: Financement du magasin de Paris 13</u> Montant initial : 130 000 € Durée: 5 ans - 11/2007 à 11/2012 Solde de l'emprunt : 80 036 €	Nantissement de 1 ^{er} rang sur le fonds de commerce du 19, rue Tagore – 75013 Paris
<u>Objet: Financement du magasin de Champagne au Mont d'Or</u> Montant initial : 98 000 € Durée: 5 ans - 04/2008 à 04/2013 Solde de l'emprunt : 68 009 €	Nantissement de 1 ^{er} rang sur le fonds de commerce du 90/92, avenue Lanessan – 69410 Champagne au Mont d'Or

<p><u>Objet: Financement du magasin de Boulogne Billancourt</u></p> <p>Montant initial : 140 000 € Durée: 5 ans - 12/2008 à 12/2013 Solde de l'emprunt : 115 091 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur le fonds de commerce du 91, avenue Edouard Vaillant – 92100 Boulogne Billancourt</p>
<p><u>Objet: Financement travaux du magasin de Paris 17</u></p> <p>Montant initial : 200 000 € Durée: 5 ans - 12/2008 à 12/2013 Solde de l'emprunt : 164 527 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur le fonds de commerce du 8, avenue Stéphane Mallarmé –75017 Paris</p>
<p><u>Objet: Financement du magasin de Paris 01</u></p> <p>Montant initial : 200 471 € Durée: 5 ans - 07/2009 à 07/2014 Solde de l'emprunt : 185 088 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur le fonds de commerce du 22, rue des Halles – 75001 Paris</p>

Engagements en faveur de SOCIETE GENERALE	
<p><u>Objet: Acquisition Allbatteries</u></p> <p>Montant initial : 600 000 € Durée: 7 ans - 05/2004 à 05/2011 Solde de l'emprunt : 171 429 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur les fonds de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6, chemin de l'Industrie – 69571 Dardilly • Avenue des Taillis – 69960 Corbas • 34, cours de la République – 69003 Lyon • 287, route de Genas – 69100 Villeurbanne • 27, rue des Glairaux – 38120 Saint Egrève • 292, boulevard Voltaire – 75011 Paris
<p><u>Objet : Acquisition de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service, Dom Hygiène Industrie</u></p> <p>Montant initial: 1 500 000 € Durée : 7 ans - 05/2006 à 05/2013 Solde de l'emprunt : 857 143 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % (moins 3 actions) du capital social et des droits de vote de France Ouate Industrie (soit 2 997 actions) • 100 % du capital social et des droits de vote de Dom Hygiène Industrie (soit 5 000 actions) • 90 % du capital social et des droits de vote de Hygiène Médicale Service (soit 900 parts) <p>Délégation de la garantie d'actif et de passif souscrite par Monsieur et Madame SEBBAN au titre de la cession des titres sociaux de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service et Dom Hygiène Industrie</p>

Engagements en faveur de BNP PARIBAS	
<p><u>Objet: Acquisition Allbatteries</u></p> <p>Montant initial : 600 000 € Durée: 7 ans - 05/2004 à 05/2011 Solde de l'emprunt : 171 429 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur les fonds de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6, chemin de l'Industrie – 69571 Dardilly • Avenue des Taillis – 69960 Corbas • 34, cours de la République – 69003 Lyon • 287, route de Genas – 69100 Villeurbanne • 27, rue des Glairaux – 38120 Saint Egrève • 292, boulevard Voltaire – 75011 Paris
<p><u>Objet : Acquisition de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service, Dom Hygiène Industrie</u></p> <p>Montant initial: 1 500 000 € Durée : 7 ans - 05/2006 à 05/2013 Solde de l'emprunt : 857 143 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % (moins 3 actions) du capital social et des droits de vote de France Ouate Industrie (soit 2 997 actions) • 100 % du capital social et des droits de vote de Dom Hygiène Industrie (soit 5 000 actions) • 90 % du capital social et des droits de vote d'Hygiène Médicale Service (soit 900 parts) <p>Délégation de la garantie d'actif et de passif souscrite par Monsieur et Madame SEBBAN au titre de la cession des titres sociaux de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service et Dom Hygiène Industrie</p>

Engagements en faveur de OSEO	
<p><u>Objet: Acquisition Allbatteries</u></p> <p>Montant initial : 600 000 € Durée: 7 ans - 05/2004 à 08/2011 Solde de l'emprunt : 171 430 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur les fonds de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6, chemin de l'Industrie – 69571 Dardilly • Avenue des Taillis – 69960 Corbas • 34, cours de la République – 69003 Lyon • 287, route de Genas – 69100 Villeurbanne • 27, rue des Glairaux – 38120 Saint Egrève • 292, boulevard Voltaire – 75011 Paris

A la date d'enregistrement du présent prospectus, VDI Group déclare que l'ensemble des engagements contractés auprès d'OSEO, de BNP Paribas, de Banque Rhône-Alpes et de Société Générale sont respectés dans leur intégralité.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Il n'existe pas d'autres passifs en dehors des passifs financiers susceptibles d'avoir un impact sur les besoins de financement prévisionnel à court et moyen terme de la Société.

4.3.2 Risque de taux

Au 31 décembre 2009, le montant des emprunts à taux variables de la Société s'élève à 2.400.002 euros.

Calcul de l'impact financier d'une hausse de taux de 1% (applicable sur les emprunts à taux variables) au 31/12/2009 (en euros) :

Solde emprunts à taux variables	685 716
Euribor 3 mois au 31/12/2009:	0.700%
majoration:	1.25%
Total:	1.950%
Estimation des intérêts annuels	13 371
Hausse des intérêts	1,00%
Nouveau total	2.950%
Estimation des intérêts annuels	20 229
Impact financier	6 857

Solde emprunts à taux variables	1 714 286
Euribor 3 mois au 31/12/2009:	0.700%
majoration:	1.50%
Total:	2.200%
Estimation des intérêts annuels	37 714
Hausse des intérêts	1,00%
Nouveau total	3.200%
Estimation des intérêts annuels	54 857
Impact financier	17 143

Autorisations bancaires utilisées	2 035 141
EONIA au 31/12/2009	0.348%
majoration	1.60%
Total	1.948%
Estimation des intérêts annuels	39 645
Hausse des intérêts	1,00%
Nouveau total	2.948%
Estimation des intérêts annuels	59 996
Impact financier	20 351

Total intérêts annuel	90 730
Total intérêts annuel après hausse	135 082

Impact financier annuel	44 351
--------------------------------	---------------

Une hausse des taux de 1% induit des charges d'intérêts supplémentaires de 44 K€ en année pleine.

Le montant des emprunts à taux fixe de la Société s'élevait à 613 K€ au 31 décembre 2009.

Tableau de synthèse du risque de taux au 31/12/2009 :

Au 31/12/2009	Actifs financiers (a)		Passifs financiers (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) – (b)		Instruments de taux de couverture (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	-	-	147 475	2 806 569	- 147 475	- 2 806 569	-	-	- 147 745	- 2 806 569
De 1 an à 2 ans	-	-	154 688	771 430	-154 688	- 771 430	-	-	- 154 688	- 771 430
De 2 ans à 5 ans	-	-	310 963	857 143	-310 963	- 857 143	-	-	- 310 963	- 857 143
Plus de 5 ans	-	-	0	0	0	0	-	-	0	0
TOTAL	0	0	613 126	4 435 142	- 613 126	- 4 435 142	0	0	- 613 126	- 4 435 142

Détail des passifs financiers :

Taux fixe	Montant	Moins d'un an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt BRA	68 009,20	19 228,81	20 212,58	28 567,81	-
Emprunt BRA	185 088,51	37 858,33	39 224,39	108 005,79	-
Emprunt BRA	80 035,85	26 041,52	27 477,62	26 516,71	-
Emprunt BRA	164 527,34	37 604,34	39 864,17	87 058,83	-
Emprunt BRA	115 090,60	26 366,92	27 909,73	60 813,95	-
Emprunt SG	375,08	375,08	-	-	-
TOTAL	613 126,58	147 475,00	154 688,49	310 963,09	0

Taux variable	Montant	Moins d'un an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt SG	171 428,55	85 714,29	85 714,26	-	-
Emprunt BNP PARIBAS	171 428,55	85 714,29	85 714,26	-	-
Emprunt BRA	171 428,55	85 714,29	85 714,26	-	-
Emprunt OSEO	171 430,00	85 714,00	85 716,00	-	-
Emprunt SG	857 142,90	214 285,70	214 285,70	428 571,50	-
Emprunt BNP PARIBAS	857 142,90	214 285,70	214 285,70	428 571,50	-
Découverts	2 035 141,00	2 035 141,00	-	-	-
TOTAL	4 435 142,45	2 806 569,27	771 430,18	857 143,00	0

4.3.3 Risque de change

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée :

- Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa filiale britannique tenus en livres sterling.
- Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa filiale Allbatteries. L'essentiel des ventes (environ 97% du chiffre d'affaires au 31/12/2009 contre 85% au 31/12/2008) de la Société est facturé en euros. Les achats non libellés en euros représentent 24 % des achats, (principalement en dollars Américain).

Les achats et les ventes de la filiale Allbatteries sont effectués principalement en livres sterling (respectivement 70% des achats et 100% des ventes). Le solde des achats est réalisé en euros à hauteur de 20% et en dollars américain à hauteur de 10%.

La variation des taux de change GBP/EUR et GBP/USD a pénalisé les performances de cette filiale qui a enregistré une perte de change s'élevant à 83.265 €.

Détail des gains et pertes de change	2007	2008	2009
Gains de change	49 869	287 504	94 452
Pertes de change	137 965	294 793	386 084
Solde au titre du change	- 88 096	-7 289	-291 632

Le tableau ci-dessous détaille les pertes et gains de change observés au titre de l'exercice 2009 :

	Pertes de change	Gains de change	Net
VDI GROUP	252 594	94 421	- 158 173
ALL BATTERIES	83 265		- 83 265
DHI	38	31	- 7
VDI CHINA	10 677		-10 677
Retraitement de consolidation (écart de conversion)	39 510		- 39 510
	386 084	94 452	- 291 632

La société VDI Group a, dans le cadre de sa politique de croissance organique et suite à l'acquisition de Allbatteries en 2004, développé ses activités à l'étranger. Ce développement a conduit l'entreprise à multiplier ses opérations en devises étrangères, expliquant la variation croissante des pertes de change, notamment due à l'augmentation de la devise européenne face aux devises américaine et anglo-saxonne, impactant les états financiers du groupe par la filiale Allbatteries.

Le tableau de synthèse ci-dessous décrit la sensibilité du résultat et des capitaux propres relative à la variation des principales devises sur la base d'une variation, à la hausse ou à la baisse, de 10% :

Année N	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres	
	Hausse de 10%	Baisse de 10%	Hausse de 10%	Baisse de 10%
USD	- 517 778	423 636	- 517 778	423 636
GBP	1 683	- 1 377	58 259	- 47 668
Autres devises	3 794	- 3 104	4 173	- 3 415
TOTAL	- 512 300	419 155	- 455 346	372 553

Aucun instrument de couverture n'a été mis en place par la Société à la date du présent prospectus.

4.4 RISQUES FISCAUX

La société VDI Group a fait l'objet d'un contrôle fiscal concernant la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006. Ce contrôle a porté sur une vérification de la comptabilité entraînant deux rectifications (clients douteux et déduction pour charges). Cela a donné lieu à une charge d'impôt supplémentaire de 6 K€ en 2008.

La société France Ouate Industrie a également fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2004 à 2006. Après contestation et avis de la Commission Départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, l'avis de rectification définitif a donné lieu au paiement d'un impôt de 13 K€ en 2009.

4.5 RISQUES SOCIAUX

Un contrôle URSSAF réalisé en 2004 sur VDI Group a porté sur les années 2002 et 2003. Ce contrôle a donné lieu à un redressement de 7 K€.

VDI Group et France Ouate Industrie ont par ailleurs fait l'objet, au cours de l'exercice 2009, d'un contrôle portant sur l'application des législations sociales, de l'assurance chômage et de la garantie AGS sur les années 2006 à 2008. Ce contrôle a donné lieu à un rappel de cotisations pour VDI Group d'un montant de 37.264 €. Les majorations de retard se sont élevées à 4.119 euros.

Concernant France Ouate Industrie, le rappel de cotisations s'est élevé à 19.369 euros. Les majorations de retard se sont élevées à 3.287 €.

A la date du présent prospectus, la Société ne fait l'objet d'aucun autre contrôle.

4.6 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

A la date du présent prospectus et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de risques industriels et liés à l'environnement.

Les activités de la division Energie Autonome sont soumises au Décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination. A cet égard, la Société avait anticipé la législation en s'impliquant dans le recyclage des piles, en signant un accord avec un partenaire spécialisé dans ce domaine (société Recupyl).

Il peut exister, en fonction du type de produit importé, une norme CE. Afin de s'assurer de la qualité et de la conformité des produits, VDI Group organise régulièrement des audits auprès de ses fournisseurs en Chine afin de déterminer si les produits importés respectent bien le cahier des charges défini. La part du CA issu des produits de fabrication chinoise s'élève à 17%.

4.7 ASSURANCES

4.7.1 Assurances souscrites par la société VDI Group

Assurances VDI Group

Risque couvert	Assureur	Expiration	Franchise	Montants couverts
Multirisque industrielle Perte d'exploitation*	AMLIN CORPORATE INSURANCE	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Variable selon le type de sinistre	Limitation contractuelle à 19 900 000
Responsabilité civile	GAN	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	300 à 3 000 selon le type de dommage	7 500 000
Flotte automobile	SWISS LIFE	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	250	Dommages corporels: illimités Dommages matériels: 100 000 000
Sorties Missions	GENERALI FRANCE	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	183	9 000

* Risques assurés :

CHAMPAGNE AU MONT D'OR (69 542) 11 C, rue des Aulnes
CORBAS (69960) 1, avenue des Taillis
LYON (69003) 34, cours de la Liberté
CHAMPAGNE AU MONT D'OR (69410) 90-92, avenue de Lanessan
VILLEURBANNE (69100) 287, route de Genas
SAINT EGREVE (38120) 27, rue des Glairaux
SAINT EGREVE (38120) 29, rue des Glairaux
PARIS (75010) 155, rue du Faubourg Saint Denis
PARIS (75011) 292, boulevard Voltaire
PARIS (75013) 19, rue Tagore
PARIS (75017) 8, avenue Stéphane Mallarmé
PARIS (75001) 22, rue des Halles
BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 91, avenue Edouard Vaillant
PONTAULT COMBAULT (77340) 1, rue de la Louvetière
LES ULIS (91940) 1, avenue de l'Atlantique
TOULOUSE (31000) 10, place Dupuy
MONTPELLIER (34000) 748, rue de la vieille poste
NIMES (30000) 14, rue Général Perrier
VANNES (56000) rue Henri Becquerel
ARRAS (62060) 245, boulevard de l'Europe
SAINT BENOIT (97470) 3, rue des Dahlias
CARROS LE BROC (06510) 1ère avenue, Le Broc Center
BRUXELLES (Belgique) 384, chaussée d'Alseberg
ZAVENTEM (Belgique) 3, Excelsiorlaan

Assurances DOM Hygiène Industrie

Risque couvert	Assureur	Expiration	Franchise	Montants couverts
Flotte automobiles	AXA	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	300	10 000

4.7.2 Assurances souscrites par la filiale Allbatteries

- ❖ Assurance générale – matériel (stock, équipements et installations, informatique) / Perte d'exploitation / responsabilité civile (Employeur, Publique, Produits) / Caisse

Police n° LTV4370144, assureur : NIG (montant couvert : 5 000 000 £)

Risques assurés : SOLIHULL, units 6 8 & 9, Vulcan Road, West Midlands, B91

FREIGHT ROUTE LTD, Unit 7, Audley ave, Newport, TF10

WATFORD, 34 Metro Centre, Dwight Road, Watford WD18

- ❖ Assurance directeurs

Police n° 82053616, assureur CHUBB (montant couvert : 1 000 000 £)

- ❖ Assurance transport

Police n° U16M15038205A, assureur Allianz (montant couvert : valeur des biens transportés)

- ❖ Assurance individuelle – Incapacité de travail/ Décès

Police n° 009566958- assureur : Legal & General (montant indemnité : 100 000 £)

Risque assuré: Mark Thompson

- ❖ Assurance individuelle – Incapacité de travail/ Décès

Police n° 009566914-9 assureur : Legal & General (montant indemnité : 100 000 £)

Risque assuré: Mark Felton

- ❖ Assurance automobile

Police n° 89/RKC878095-187 assureur : Royal & Sunalliance

- ❖ Assurance crédit client

Police n° 200601-3-0018046/11-04 assureur: Amlin Credit Limited (montant couvert : 100 000 £)

VDI Group estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité. A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

4.8 ACTIFS NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le groupe VDI Group.

4.9 AUTRES RISQUES

VDI Group estime qu'il n'existe pas de risques particuliers associés du fait de la substitution de la Société aux obligations découlant du redressement des filiales, France Ouate Industrie et Hygiène Médicale Service.

A la date du présent prospectus, la Société a honoré l'ensemble de ses engagements. Au titre des procédures de redressement judiciaire des filiales acquises, mai 2009 a marqué le règlement de la dernière échéance des engagements pris par le groupe.

Une partie des achats de VDI Group s'effectue auprès d'intermédiaires (à hauteur de 30%) qui opèrent en Chine. La création de la filiale chinoise vise à diminuer la part d'intermédiaires dans les achats du groupe tout en portant les achats directs en Asie de 50% à 60/70% environ.

Compte tenu du déstockage important réalisé sur 2009, le volume des achats effectués en Chine sur l'exercice 2009 a diminué pour s'établir à 20%. L'objectif reste cependant de porter le volume des achats en Asie à 60-70% du total.

Ce changement n'influe pas sur le volume des achats en provenance de Chine mais uniquement sur le mode d'approvisionnement qui vise à diminuer la part des intermédiaires dans le processus d'achat et à augmenter les achats directs par l'intermédiaire de la filiale VDI China.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés dans le présent prospectus.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

5.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « VDI Group ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro d'identification 409 101 706.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 13 septembre 1996 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon le 27 septembre 1996 pour une durée de 99 années à compter de cette date, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est sis 11C, rue des Aulnes 69 410 Champagne au Mont d'Or.

La Société a été constituée sous la forme d'une S.A.R.L. Elle a ensuite été transformée en S.A.S. par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 décembre 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 avril 2006 a décidé de transformer la Société pour adopter la forme de S.A. à Directoire et Conseil de surveillance.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 mai 2009 a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5 Historique du Groupe

Genèse de VDI Group

VDI Group est née de la poursuite d'une collaboration fructueuse entre deux hommes complémentaires qui avaient déjà fondé, conduit au succès et introduit sur le marché financier, une entreprise spécialisée dans la sécurité, Delta Protection (chiffre d'affaires en 1995 : 33 M€).

Forts de leur expérience antérieure, M. Fernand Luc BUFFELARD et M. Christian DUTEL ont voulu bâtir un nouveau projet, en capitalisant sur ce qui les avait conduits au succès et qui pouvait constituer une source de réussite pour VDI Group.

M. BUFFELARD, ingénieur automaticien de formation, avait créé Delta Protection, rejoint par Christian DUTEL, à sa sortie de l'école de commerce, l'EM Lyon, sur l'idée que les besoins en matière de sécurité allaient se développer à l'avenir.

Delta Protection a été créée en 1974, introduite sur le Second Marché de la Bourse de Lyon en 1989, après un fort développement et une bonne pénétration de tous les secteurs industriels en France.

Les fondateurs ont cédé Delta Protection en 1995 à un groupe britannique, BET, devenu RENTOKIL.

Rapidement il est apparu aux fondateurs de VDI Group que le nouveau projet devrait présenter les caractéristiques suivantes :

- Des produits mondiaux, utilisables en France comme dans d'autres pays,
- Des produits indispensables mais non stratégiques, les contraintes de prix étant moins fortes,
- Des produits consommables qui nécessitent du renouvellement, apportant un chiffre d'affaires récurrent,
- Un procédé de commercialisation de préférence à distance, évitant la lourdeur et le coût d'une flotte de commerciaux sur le terrain,
- Une orientation vers la distribution plutôt qu'une activité de services (dans l'expérience précédente, la disponibilité était de 24h/24, 365 jours par an),
- Une clientèle industrielle et de professionnels.

Les fondateurs apportaient les atouts suivants :

- Une grande importance accordée à l'organisation et à la logistique,
- Une exigence de qualité de l'outil informatique,
- L'expérience d'opérations de croissances externes (acquisitions et cessions) et la capacité d'intégration des sociétés acquises (7 sociétés de 1988 à 1995),
- L'expérience de la création d'usine à l'étranger (Inde),
- Le sens du service, très exigeant en termes d'organisation et de rigueur.

Historique de VDI Group

1996 Sur le fondement de l'article R.232-1-6 du Code du travail qui impose à tous les établissements d'avoir un équipement de premier secours : création de la société PRORISK, S.A.R.L. pour la vente à distance aux entreprises de ces articles.

L'expérience s'avérant rapidement concluante, les fondateurs s'intéressent ensuite à la vente en partie à distance d'autres produits consommables et non stratégiques.

1999 Acquisition de la société « 1000 & une PILES » spécialisée dans la vente à distance et dans un réseau de boutiques.

Face aux succès rencontrés, la volonté des dirigeants est de développer chaque pôle d'activité par croissance interne mais aussi par croissance externe.

2000 Renforcement du pôle Homme au Travail par l'acquisition de GM Equipement, spécialisée dans la commercialisation d'articles d'hygiène et de sécurité de l'homme au travail.

Début des approvisionnements en Asie.

2004 Renforcement du pôle « Energie Autonome » par l'acquisition de la société anglaise Allbatteries, qui exerce le même métier que la société « 1000 & une PILES ».

2005 Création en septembre du centre de télévente à Tunis qui permet de cibler des clientèles nouvelles, comme les petites entreprises et les commerces.

Obtention de la norme ISO 9001 en décembre 2005.

2006 Acquisition de trois sociétés, dont la principale France Ouate Industrie, complémentaires en produits pour le pôle « Santé » de la division Homme et Travail.

2009 Dissolution confusion au sein de la société VDI Group des sociétés Enix Océan Indien SARL, VDI Homme et Travail SAS et VDI Energie Autonome S.A.S en vue de simplifier l'organisation administrative et juridique du groupe.

Ouverture de 15 nouveaux magasins sous l'enseigne 1001 PILES BATTERIES (3 en propre et 12 en franchise).

Déménagement du siège social de Dardilly sur la commune de Champagne au Mont d'Or dans de nouveaux locaux plus adaptés au développement de la Société.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Nature (en K€)	2009	2008	2007
Incorporels	246	215	130
Corporels	421	236	145
Financiers	40	15	62
Total	707	466	327

Investissements réalisés pendant l'exercice 2009

- Acquisition d'un droit au bail de 75 K€ pour l'ouverture d'un magasin à Paris 1er arrondissement,
- Acquisition d'un droit au bail de 55 K€ pour l'ouverture d'un magasin à Pontault Combault (Ile de France),
- Investissements divers de renouvellement de matériels et de développements informatiques,
- Agencements pour nouveaux magasins et du siège social

Investissements réalisés pendant l'exercice 2008

- Acquisition d'un droit au bail de 83 K€ pour ouverture d'un magasin à Champagne au Mont d'Or (Rhône),
- Acquisition d'un droit d'entrée de 100 K€ pour ouverture d'un magasin à Boulogne Billancourt (Hauts de Seine),
- Investissements divers de renouvellement de matériels et de développements informatiques.

Investissements réalisés pendant l'exercice 2007

- Acquisition d'un droit au bail de 104 K€ pour ouverture d'un magasin à Paris 13^{ème} arrondissement,
- Souscription au capital de filiales pour 62 K€,
- Investissements divers de renouvellement de matériels et de développements informatiques.

5.2.2 Principaux investissements en cours et mode de financement

Aucun investissement significatif n'est en cours à la date du présent prospectus.

5.2.3 Principaux investissements à venir

Poursuite de l'extension du réseau de distribution par l'ouverture de nouveaux magasins 1001 Piles Batteries.

Aucun engagement ferme n'a été pris quant à l'ouverture de nouveaux magasins.

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES DE VDI GROUP

6.1.1 Le métier de VDI Group

Le métier de VDI Group est le négoce de produits consommables, c'est-à-dire des produits d'utilisation courante, qui s'usent et doivent être renouvelés.

Les produits concernés peuvent être qualifiés d'indispensables mais non stratégiques pour les clients de VDI Group. La vente des produits s'adresse à différentes typologies de clients :

- Une clientèle de consommateurs finaux principalement professionnels, entreprises, établissements de tous secteurs d'activités,
- Une clientèle de particuliers par le réseau de magasins et via la vente sur Internet,
- Une clientèle de revendeurs et de franchisés en France et dans le reste de l'Europe.

Actuellement les produits vendus par VDI Group concernent deux domaines intitulés :

- Energie Autonome : piles, batteries, chargeurs et produits d'éclairage portatif.
- Homme & Travail : articles de santé, de premiers secours, d'hygiène, de sécurité et de protection pour l'homme au travail.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par domaine d'activité (en K€)	2009	2008	2007
Energie Autonome	25 842	26 731	24 265
Homme & Travail	23 326	18 950	18 456
Total	49 168	45 681	42 721

Ces produits sont vendus sous des marques distinctes, certaines propriétés de VDI Group, qui correspondent chacune à une cible de clientèle.

Ainsi, pour le domaine d'activité « Energie Autonome », la Société distribue des piles et des batteries dans ses enseignes « 1000 & une PILES » aux clients finaux (particuliers et petites entreprises), sous la dénomination « Enix Energies » aux revendeurs et « Allbatteries » aux clients finaux professionnels.

Les produits du domaine d'activité « Homme & Travail », qui concernent l'hygiène, la santé et la sécurité des personnes, sont vendus sous les marques « PRORISK » aux clients finaux et « GM Equipement » aux revendeurs.

Chaque marque a son propre catalogue et certaines marques disposent de plusieurs catalogues : un catalogue général et des catalogues spécifiques pour certaines activités. Les catalogues sont réalisés soit en interne (dans la division Energie Autonome), soit en externe par une agence de publicité (dans la division Homme & Travail), sur la base d'éléments communiqués par les chefs de produits. Les catalogues sont remis à jour une fois par an et sont envoyés à l'ensemble des clients et des prospects. Ils sont également envoyés tout au long de l'année par les commerciaux lors de nouveaux contacts.

Les achats de produits et la commercialisation sont de la responsabilité de chacun des pôles qui constituent deux divisions distinctes chez VDI Group, la division Energie Autonome et la division Homme & Travail.

L'organisation en matière de logistique, d'informatique et de gestion administrative est commune.

Le centre logistique est connecté en temps réel avec le système informatique. Ainsi, l'enregistrement d'une commande client dans l'ERP génère automatiquement un bon de préparation (indiquant notamment le code du produit, sa référence, la référence du casier de stockage de ce dernier). Ce bon de commande entraîne la préparation physique de celle-ci par un magasinier qui sera alors contrôlée par une personne dédiée à cet effet. A l'issue du contrôle de la commande, un bon de livraison est généré. L'ERP reçoit l'ensemble des informations nécessaires à la facturation. Le choix du transporteur (en fonction des paramètres saisis) se fait de façon automatique. Une vignette de couleur (définie par le transporteur) est apposée sur le colis concerné.

Les transporteurs avec lesquels travaille le groupe effectuent, chaque fin de journée, la collecte des commandes en vue de l'expédition aux clients.

6.1.2 La division Energie Autonome

Le développement du pôle Energie Autonome a pour origine l'acquisition de l'entreprise 1000 & une PILES.

Cette entreprise répondait aux principales caractéristiques requises par les fondateurs de VDI Group : une activité de distribution, des produits mondiaux, des produits indispensables et non stratégiques, une organisation de la commercialisation au moins pour partie en vente à distance.

La particularité de la société 1000 & une PILES était aussi d'avoir un réseau de magasins et d'apporter des services à ses clients. Elle a été créée en 1984.

Dans sa stratégie d'un développement équilibré et international, VDI Group a eu par la suite l'opportunité de renforcer le pôle Energie Autonome par l'acquisition en 2004 de la société anglaise Allbatteries (créée en 1986), spécialisée en commercialisation de piles et batteries, avec une activité de réalisations de batteries et packages sur-mesure, principalement développée vers les OEM (« Original Equipment Manufacturer »).

6.1.2.1 Les produits

VDI Group offre, par sa division Energie Autonome, une gamme très étendue de produits :

- Des piles de toutes sortes : alcaline, zinc air, chlorure de zinc, oxyde d'argent, lithium,
- Des piles rechargeables : plomb, nickel métal hydrure, lithium,
- Tous chargeurs alimentation et adaptateurs,
- Des batteries informatiques,
- Des batteries de téléphone sans fil,
- Radios, électro-portatif, jouets, vidéo,
- Eclairage : torches, projecteurs, sécurité intrinsèque.



La clientèle de la division Energie Autonome est composée :

- de professionnels,
- de revendeurs,
- de particuliers.

6.1.2.2 L'offre aux professionnels

L'offre aux professionnels se fait actuellement par VDI Group en France et par ALLBATTERIES en Grande Bretagne.

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

- 17 % OEM (Original Equipment Manufacturer ou fabricant de pièces détachées),
- 23 % Revendeurs (sous la marque Enix Energies),
- 18 % Particuliers (magasin sous enseigne 1001 Piles Batteries & Web marque Allbatteries),
- 42 % Professionnels (sous la marque Allbatteries).

VDI Energie Autonome est concepteur et grossiste de produits consommables en énergie autonome avec un positionnement semblable à celui de Décathlon, néanmoins plus orienté clients finaux et industriels. En effet, l'entreprise, en contact direct avec la demande de ses clients, conçoit, fait fabriquer et distribue ses produits sous ses marques propres en répondant au plus près aux besoins de ses clients. Cette activité de concepteur se renforce avec le développement de la Société en Chine. Cette stratégie permet à l'heure actuelle de proposer au choix un produit au meilleur prix ou un produit de notoriété.

VDI Energie Autonome distingue deux départements :

- Département OEM : il étudie et fabrique des produits spécifiques pour l'industrie européenne, sous la marque Allbatteries,
- Industrie : ce pôle traite avec les groupes européens, le secteur industriel, les administrations, les sociétés publiques, également sous la marque Allbatteries, et avec les revendeurs, grossistes et détaillants européens, par la vente de produits sous marque Enix Energies.

Département OEM

Service de recherche, de diagnostic et de conseil, le département OEM accompagne ses clients, du pré-projet à l'après vente, en passant par le cahier des charges, le prototype et la fabrication. Il dispose d'unités de réalisations en France, en Angleterre, en Tunisie et en Chine.

Professionnels de l'énergie autonome, les hommes du département OEM s'engagent à proposer des solutions sur-mesure, clé en main, en matière de piles, batteries, rechargeables et périphériques associés, chargeurs, et alimentations.

Le département OEM travaille en étroite collaboration avec des fabricants et un réseau de partenaires européens et asiatiques.

Il répond à toutes les demandes de fabrications faites sous « private label », et notamment de réalisation de moules, de montages sous gaine ou de flasques dans des domaines aussi divers que la défense, la recherche, l'aérospatial, les télécommunications, la monétique, la domotique ou l'automatisme, l'instrumentation, le secteur médical et le secteur maritime (marchés importants en Grande Bretagne).

Le département OEM maîtrise les technologies aussi diverses que : NiCd, NiMh, Lithium-Ion, Cyclon (la Société est l'importateur exclusif de la technologie « Hawker » pour la France).

Département maintenance industrielle

Sous la marque Allbatteries, VDI Group met à la disposition de ses clients un choix extrêmement large de produits provenant des leaders industriels mondiaux de l'énergie autonome : plus de 3.500 références de piles, batteries et accumulateurs.

Les clients disposent chez VDI Group d'un interlocuteur unique spécialisé dans son activité, la possibilité de livraison multi-sites, une logistique personnalisée, un tarif adapté aux besoins et le recyclage des déchets.

Aux professionnels et directeurs des achats, la Société propose la mise en place d'accords cadre pour une bonne maîtrise des coûts et un meilleur suivi des consommations de chacune des agences ou divisions du client.

6.1.2.3 L'offre de proximité aux professionnels (petites entreprises) et aux particuliers

6.1.2.3.1 Les magasins 1001 Piles Batteries

VDI Group dispose actuellement d'un réseau de 39 magasins : 15 détenus en propre et 24 en franchise (dont 5 en cours d'ouverture).

Les contrats de franchise sont établis pour une durée de 5 ans, renouvelables par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation avec un préavis de 6 mois. Les contrats prévoient la distribution exclusive des produits vendus au sein de la division. Des produits complémentaires non concurrents et compatibles avec l'image et la réputation du réseau 1001 Piles sont tolérés, sous réserve d'un accord écrit préalable du franchiseur dès lors que le CA généré par ces produits ne dépasse pas 10% du CA global du franchisé.

Le concept

Chaque magasin, d'une taille moyenne d'environ 75m², offre aux clients professionnels et particuliers :

- un vaste choix de produits : 1.500 références environ sont à disposition sur une large gamme de chargeurs et de batteries notamment dans les catégories suivantes: GSM, photos, vidéos, informatique, plomb, piles boutons, piles spécifiques et accumulateurs,
- une disponibilité des produits : les magasins sont approvisionnés deux fois par semaine pour les produits qui ne seraient pas immédiatement présents en magasin,
- une garantie sur tous les produits,
- des tests pour les batteries et chargeurs des clients,
- des conseils personnalisés et des services.



Chaque magasin dispose d'un atelier sur place où un expert technicien apporte les prestations suivantes :

- des études spécifiques,
- des devis détaillés,
- des assemblages,
- le reconditionnement d'anciennes batteries des clients,
- les essais de bon fonctionnement.

De plus, lorsque les produits en vente nécessitent un assemblage spécifique ou une activation avant d'être remis ou expédiés aux clients, les manipulations sont effectuées dans l'atelier de Grenoble.

La politique d'achats

Pour cette activité, VDI Group développe une politique de marque et fait fabriquer les produits sous sa marque, en Asie depuis l'année 2000, et bientôt en Inde. En particulier, VDI Group fait fabriquer en Chine des piles sous marque NX. Pour couvrir tous les modèles de batteries, VDI Group fait appel à plus de 200 fournisseurs différents. 90% des achats sont néanmoins réalisés avec 48 fournisseurs, dont 20 sont situés en Chine.

Des partenariats : un réseau de franchisés à développer

La division Energie Autonome de VDI Group dispose d'un réseau de 24 magasins en franchise sous la marque 1001 Piles Batteries qu'elle souhaite développer, s'appuyant sur le potentiel du marché et sur les expériences concluantes menées dans d'autres pays comme les Etats-Unis (BATTERIES PLUS) ou l'Allemagne (AKKUFIT).

D'une surface moyenne de 75 m², le magasin se situe toujours dans une zone de chalandise d'environ 100.000 habitants. Le magasin s'articule autour de deux espaces faciles à identifier : la zone de vente libre service et la zone de produits techniques qui comprend un atelier.

Le mobilier et la décoration, conformes à la charte définie par VDI Group pour 1001 Piles Batteries, permettent une mise en avant claire des gammes de produits classées par application.

Depuis 1984, 1001 Piles Batteries a acquis une grande expérience de toutes les composantes du métier de la distribution spécialisée en énergie autonome : elle s'approvisionne auprès des plus grands fabricants et peut ainsi offrir des gammes de produits extrêmement larges. Les contacts avec les partenaires sont réguliers, la veille technologique est assurée sur les marchés internationaux.

Les relations entre l'enseigne et les franchisés reposent sur un partenariat équilibré et performant :

- 1001 Piles Batteries assure l'assistance commerciale et technique,
- son partenaire assure l'exploitation du magasin dans le respect des normes de qualité de l'enseigne.

VDI Group apporte à ses franchisés une centrale de référencement, une logistique dédiée, un service marketing, une assistance technique.

De plus, des commissions thématiques sont mises en place pour échanger et valider de nouveaux projets et des réunions centrées sur le partage d'expériences se tiennent tout au long de l'année.

Les contrats de franchise mis en place prévoient des conditions classiques en matière de franchise.

Le respect de l'environnement

1001 Piles Batteries a anticipé la réglementation en matière de recyclage, en faisant depuis de nombreuses années le choix de préserver l'environnement, avec un partenaire spécialisé dans le recyclage des piles : la société RECUPYL (France).

Cette entreprise, agréée par l'arrêté préfectoral n°L98-5509, s'est vue remettre le prix de la société chimique de France en 2001. Elle détient par ailleurs le label européen de qualité environnementale.

La convention sur le recyclage de VDI Group est approuvée par le Ministère de l'Environnement, conformément à la réglementation applicable.

Les avantages du recyclage

- Strict respect de l'environnement,
- Aucun tri préalable,
- Aucune étape thermique, donc pas d'émission nocive,
- Technologie sûre et approuvée depuis de nombreuses années,
- Dispositif simple à mettre en place dans les entreprises.

Une méthode innovante: le recyclage des piles par électrolyse

Ce procédé hydrométallurgique, mis en place par un partenaire, s'intègre dans une démarche de développement durable : à partir de déchets, des matières premières sont produites (oxyde de manganèse et cathodes de zinc) et se substituent ainsi aux matières naturelles. Cette électrolyse est garantie sans émission de vapeur ni de fumée. En innovation constante, ce procédé prend en considération les évolutions de la chimie des piles et assure la pérennité de leur recyclage.

6.1.2.3.2 Allbatteries UK

Le nom de « Allbatteries » correspond à la société britannique, filiale de VDI Group depuis 2004, mais il est utilisé aussi comme marque orientée vers les professionnels.

Le concept

Le concept Allbatteries est né dans les années 1980 dans la région de Londres et se rapproche très fortement du concept 1000 & une PILES (hors partie magasins), à savoir une vision très précoce du monde extrêmement nomade dans lequel nous vivons actuellement (à une époque où les téléphones et ordinateurs portables n'existaient pas encore à grande échelle).

Allbatteries a su répondre aux besoins en énergie portative venant principalement de l'industrie de pointe (automatismes, maritime, médical, sécurité) et de l'armée anglaise (secteurs toujours en avance sur les dernières technologies, le développement de prototypes et la recherche de solutions innovantes). Ayant maintenant plus de 20 ans d'expérience sur ces marchés OEM, Allbatteries s'est forgée une image de qualité en Grande Bretagne et a su également évoluer fortement avec ses clients et ses partenaires pour offrir des solutions toujours plus performantes aux besoins en énergie portative : plus d'énergie, moins d'encombrement, moins de poids. Allbatteries s'est notamment spécialisée sur le lithium-ion qui répond parfaitement à ces besoins et qui demande un savoir-faire très précis sur l'assemblage de tels éléments en raison de la densité d'énergie toujours plus importante qu'il est possible d'emmagasiner dans cette nouvelle génération de batteries (nécessité d'intégrer des circuits de protection de plus en plus complexes).

Intégration d'Allbatteries au sein de VDI Group

Le rapprochement avec VDI et 1000 & une PILES va permettre à Allbatteries de prendre une nouvelle dimension sur le marché britannique. Tout en capitalisant sur son savoir-faire et sur ses marchés de pointe, Allbatteries est actuellement en train de mettre en place avec VDI toutes les synergies nécessaires pour se positionner comme le leader britannique de l'énergie autonome à tous les niveaux de distribution et notamment sur :

- la distribution spécialisée avec la mise en place de nouvelles gammes de produits plus adaptées à ces marchés ;
- la maintenance avec la mise en place d'un plateau de vente, d'un catalogue et d'une informatique nécessaire pour toucher et développer une clientèle plus diversifiée et de toute taille.

Organisation

Les équipes sont réparties sur deux sites, l'un proche de Londres, à Watford, pour le siège et l'activité administrative, l'autre proche de Birmingham, à Solihull pour l'activité commerciale et le centre logistique.

6.1.2.4 Organisation de la division Energie Autonome

La division Energie Autonome comprend:

- Un service commercial comprenant 38 commerciaux organisés par type de clientèle et donc par marque,
- Un service administration des ventes composé de quatre personnes qui assurent la réalisation des devis, la gestion des commandes et le suivi des litiges clients,
- Un service achats/marketing avec trois chefs de produits et un responsable des approvisionnements pour la passation des commandes, le suivi et l'analyse des stocks,
- 1 personne au marketing,
- Atelier et ordonnancement : six personnes,
- 3 personnes pour l'encadrement de l'activité magasins,
- 25 personnes dans le réseau de magasins, à raison de 3 personnes par magasin.

6.1.3 La division Homme & Travail

Une des raisons de l'intérêt de ce pôle d'activité vient de l'obligation issue d'une loi de 1996 (codifiée à l'article R 232-1-6 du Code du travail) pour tout établissement d'avoir un équipement de premier secours.

L'activité a commencé avec la création de la société Prorisk, devenue VDI Group par la suite, le nom de Prorisk ayant été conservé en tant que marque, détenue par VDI Group.

Le développement du pôle Homme & Travail a été accéléré par l'acquisition de GM Equipement en 2000 qui vend ses produits à une clientèle de revendeurs distributeurs en France et en Europe (quasiment tous les pays excepté l'Italie et la Grande Bretagne). En 2006, la division a été renforcée par l'acquisition des sociétés France Ouate Industrie, DOM Hygiène Industrie et Hygiène Médicale Services, sociétés de distribution de l'ensemble de la gamme.

6.1.3.1 Les produits

Les produits commercialisés par la division sont les suivants :

- Consommables de soins
- Matériels de diagnostic
- Premiers Secours
- Hygiène
- Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.)
- Vêtements à usage court
- Literie jetable.



6.1.3.2 Prorisk

Prorisk est une des marques de VDI Group. Elle est rattachée à la division Homme & Travail et comme toutes les autres marques, Prorisk s'appuie sur les moyens logistiques, informatiques et administratifs du groupe.

Les produits d'hygiène et de sécurité « Prorisk » s'adressent aux infirmières et médecins du travail, aux cabinets médicaux mais aussi à l'hôtellerie, aux centres d'hébergement, aux ambulances et aux pompiers.

Avec plus de 3 000 références, Prorisk apporte des solutions aux responsables hygiène & sécurité, aux infirmières et médecins du travail en matière d'accidents du travail et dans l'hygiène des biens et des personnes en proposant des produits dans les domaines suivants :

- La prévention des accidents du travail

Eviter l'accident doit être la préoccupation constante de tout responsable d'établissement. La mise à disposition d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) tels que les chaussures, les casques, les lunettes, etc. est un élément indispensable pour atteindre cet objectif.

- L'intervention

En cas d'accident, il est primordial de pouvoir intervenir rapidement avec du matériel adapté : trousse de secours, couverture de survie, masque de bouche à bouche, brancards.

- Le soin des accidentés

Pour soigner les blessures légères, les produits utilisés doivent être adaptés de façon à éviter l'infection et à vite retrouver une activité normale. PRORISK propose une large gamme de pansements, nettoyants, produits adaptés à chaque type de blessures : entorses, coups, piqûres d'insectes.

La fourniture des cabinets médicaux (en entreprises essentiellement)

Une large gamme d'équipement médical : mobilier, draps d'examen, gants à usage unique pour les médecins et les infirmières, ainsi que tous les produits de diagnostic à la pointe comme les stéthoscopes, les tensiomètres, les otoscopes.

- L'hygiène des biens et des personnes

Prorisk propose des vêtements à usage court (gants latex, charlottes, masques, etc.) qui permettent d'être en conformité avec les normes d'hygiène propres à certaines activités, ainsi que des produits pour la désinfection notamment des instruments et des matériels, des draps d'examen, des essuie-mains et des produits d'hygiène des biens comme la literie jetable (draps, alèses, taies d'oreiller) pour l'hôtellerie de plein air (camping, hôtellerie de tourisme), les centres d'hébergement, les ambulances et les pompiers.

6.1.3.3 GM Equipement

La société GM Equipement, acquise en 2000, existait depuis 1994. La société a été fusionnée avec VDI Group ; le nom continue à être utilisé comme marque orientée vers la clientèle de revendeurs. Les produits vendus sous la marque GM Equipement peuvent être regroupés sous trois gammes de produits :

- les vêtements à usage court pour l'agroalimentaire, la restauration, l'industrie et le médical : gants, sur-chaussures, charlottes, blouses, combinaisons, toques, calots en non tissé
- les matériels de premier secours : couvertures de survie, trousse de secours et leur contenu (e.g. compresses, pansements, ciseaux)

- les consommables pour l'esthétique et la coiffure dont notamment des peignoirs, des kimonos, tabliers et des serviettes.

GM Equipement est maintenant une des marques de VDI Group. Elle est rattachée aussi à la division Homme & Travail et comme toutes les autres marques du groupe, GM Equipement s'appuie sur les moyens logistiques, informatiques et administratifs du groupe.

GM Equipement vend exclusivement aux revendeurs.

GM Equipement assure une disponibilité permanente des articles

- Plus de 800 références en stock,
- Livraison en 24 /48h sur toute la France,
- Livraison en 72h sur l'Europe.

La méthode commerciale

La vente à distance, par appels téléphoniques, est adaptée aux produits de la division Homme et Travail. Les produits ne nécessitent généralement pas de démonstration. Il s'agit de consommables que les clients utilisent déjà.

La Société est présente aux salons européens qui la concernent :

- salon Expo Protection à Paris un an sur deux, en novembre,
- salon « A+A » à Düsseldorf,
- salon « Medica » à Düsseldorf.

La vente par Internet est encore peu répandue mais fait partie des projets de développement vers les professions libérales. Elle nécessite d'adapter la gamme de produits.

La politique d'achats

Pour les achats de produits, VDI Group cherche systématiquement à avoir au moins deux fournisseurs d'un produit donné.

VDI Group fait préparer la plupart des produits sous ses marques et s'approvisionne aussi auprès d'un fabricant européen, MOLDEX, pour les EPI, les produits à base de ouate et les matériels de diagnostic médical.

Les délais d'approvisionnement en Asie sont en moyenne de trois mois entre le moment où la commande est confirmée par VDI Group au fabricant et la réception de la marchandise, pour la production, le transport et le passage en douane.

Le respect des normes

La Société s'assure que les produits nécessitant le marquage « CE » répondent bien aux exigences légales et réglementaires.

Pour certains produits qui exigent des normes spécifiques, VDI Group se charge d'obtenir la norme correspondante. Par exemple la literie jetable doit être reconnue comme « non inflammable » ; des tests sont donc nécessaires ; VDI Group les fait passer dans des laboratoires français.

Les principales normes qui s'appliquent aux produits de PRORISK sont les suivantes :

- Risques mécaniques – norme EN 388,

- Risques chimiques – norme EN 374-3,
- Risques thermiques chaleur et feu – norme EN 407,
- Risques micro-organismes – norme EN 374-2,
- Risques par le froid – norme EN 511.

Les certificats correspondants doivent être obtenus par les fabricants.

6.1.3.4 France Ouate Industrie

France Ouate Industrie a été créée en 1978 sous la forme de S.A.R.L., dans le département des Alpes Maritimes, notamment par Monsieur Patrick SEBBAN, qui avait fait ses débuts professionnels comme commercial chez Colgate Palmolive.

L'objet de la société était la commercialisation de produits à base de ouate de cellulose, ainsi que des produits d'entretien.

La société s'est installée en zone industrielle à Carros dans des locaux loués à la SCI SE.RO.PA. et détenus par M. et Mme SEBBAN, propriétaire du terrain et des bâtiments.

France Ouate Industrie s'est fortement développée en assurant la commercialisation et les livraisons de produits sur la totalité de la France métropolitaine. Cependant à la fin des années 1990 une crise de croissance a conduit la société à déposer le bilan en février 1999.

Le redressement judiciaire a pu aboutir à la mise en place le 22 mai 2000 d'un plan de continuation prévoyant le remboursement des dettes de la société sur 9 ans avec la première année de différé. Le plan de continuation en cours a été parfaitement exécuté jusqu'à ce jour. Le tribunal de commerce de Grasse a autorisé VDI Group le 10 mai 2006 à se substituer à Monsieur SEBBAN pour l'exécution du plan. Le plan a pris fin en mai 2009.

Grâce aux mesures prises et au dynamisme de son fondateur, la société dégagait à nouveau en 2001, dès la première année du plan de continuation, un résultat d'exploitation positif.

Approvisionnements

La ouate représente environ 65% des approvisionnements.

Actuellement l'essentiel des approvisionnements en papier provient d'Italie et notamment de Lucca, ville qui regroupe des entreprises de transformation de papier.

Pour les produits d'entretien, France Ouate Industrie se fournit en France et pour le « jetable » (masques par exemple), elle se fournit auprès de revendeurs, parfois en Asie.

Répartition du chiffre d'affaires	
Produits papier (toutes sortes de rouleaux)	65%
Sacs plastique / sacs poubelle	15%
Produits d'entretien	10%

Répartition de la clientèle	
Collectivités et administrations	70%
Secteur médical	25%
Divers	5%

La clientèle est très diversifiée (environ 3.500 clients actifs). Le client le plus important représente 100 K€ (groupe de maisons de retraite).

La société a un réseau commercial de quatre agences dont la couverture s'étend sur 300 kilomètres environ. Chaque agence est composée d'environ dix commerciaux. La plus importante agence est celle de Paris (environ 50% du chiffre d'affaires).

L'effectif global est de 69 personnes, tous occupant des postes à vocation commerciale.

6.1.3.5 DOM Hygiène Industrie

Cette société, créée en 1990 et employant environ 14 personnes, commercialise les mêmes produits, principalement à base de ouate de cellulose, pour une clientèle de l'île de La Réunion. Les clients sont principalement les administrations, les collectivités et le secteur médical.

6.1.3.6 Hygiène Médicale Service

Cette société assure la commercialisation des mêmes produits que France Ouate Industrie notamment pour les départements des DOM-TOM. Hygiène Médicale Service a son siège dans les locaux de Carros.

A la fin des années 1990 une crise de croissance a conduit la société à déposer le bilan en février 1999.

Le redressement judiciaire a pu aboutir à la mise en place le 22 mai 2000 d'un plan de continuation prévoyant le remboursement des dettes de la société sur 9 ans avec la première année de différé. Le plan de continuation en cours a été parfaitement exécuté jusqu'à ce jour. Le tribunal du commerce de Grasse a autorisé VDI Group le 10 mai 2006 à se substituer à Monsieur Sebban pour l'exécution du plan. Le plan a pris fin en mai 2009.

Grâce aux mesures prises et au dynamisme de son fondateur, la société dégagait à nouveau en 2001, dès la première année du plan de continuation, un résultat d'exploitation positif.

6.1.3.7 Organisation de la division Homme et Travail

La division comprend :

- Un service commercial comprenant 65 commerciaux, organisés par clientèle et donc par marque,
- Un service d'administration des ventes composé de 5 personnes qui assurent la réalisation des devis, la gestion des commandes et le suivi des litiges clients,
- Un service achats/ marketing avec 3 chefs de produits et 1 responsable.

6.1.4 Des fonctions transversales

Pour leur permettre de se développer rapidement sur leurs marchés, et d'apporter à leurs clients des produits et services au meilleur rapport qualité-prix, VDI Group met à disposition de ses filiales les outils les plus performants dans les domaines suivants : Finance – Comptabilité – Juridique – Informatique – Logistique – Expertise en management et développement.

6.1.4.1 La logistique

Au 31 décembre 2009, la Société disposait de trois centres logistiques : Corbas (Rhône) pour tous les produits distribués par VDI Group, sous ses différentes marques ; Solihull (Grande Bretagne) pour les produits distribués par la société britannique, Allbatteries, filiale de VDI Group ; et Saint-Benoit (Ile de la Réunion), pour ses clients réunionnais.

Centre logistique de Corbas :

Le stockage des produits des deux divisions, Energie Autonome et Homme et Travail, est assuré dans un entrepôt de 5.600 m² sur un terrain de 13.000 m².

Les produits sont livrés à l'unité, au carton, à la palette ou en conteneur suivant les commandes des clients.

Centre logistique d'Allbatteries à Solihull

Le centre logistique de la filiale britannique Allbatteries dispose d'un entrepôt situé à Solihull près de Birmingham.

Centre Logistique de Saint-Benoît sur L'île de La Réunion

VDI groupe possède également un centre logistique à Saint-Benoît sur l'île de La Réunion pour ses clients réunionnais. L'entrepôt d'environ 600 m² compte 5 personnes affectées à la logistique.

6.1.4.2 L'informatique

VDI Group s'est attaché, dès que les activités de la Société se sont développées et que les premières opérations de croissance externe ont été réalisées, à s'équiper d'une installation et de logiciels performants, permettant de traiter tous les flux de façon harmonisée, capable de connecter de nouveaux sites et de leur fournir les mêmes supports qu'à toutes les unités du groupe.

En 2000, la Société a fait l'acquisition d'un logiciel ERP qui présente les avantages suivants :

- Automatisation de toute la chaîne depuis la saisie de la commande jusqu'au règlement de la facture en passant par les achats, les préparations de commandes, les expéditions,
- Aide forte à la vente : au-delà des fonctions habituelles, le télévendeur en temps réel a les quantités en stock, les délais de réapprovisionnement, les produits associés, les produits à plus forte marge, l'historique de consommation,
- Gestion de tous les sites (plateaux de télévente, logistique, magasins, Tunisie, Grande Bretagne, Chine). Tout nouveau site peut être raccordé rapidement.

6.1.4.3 La gestion administrative

Le département gestion administrative, dirigé par le directeur financier, prend en charge toute la gestion administrative du personnel, la comptabilisation, le recouvrement, la gestion des moyens communs à l'ensemble des équipes (locaux, assurances), la gestion de la trésorerie et les relations bancaires.

Allbatteries dispose de son propre service administratif. Le fonctionnement est très automatisé, avec la culture du « zéro papier », les procédures sont claires et communes aux différentes équipes.

Chaque nouvelle société acquise bénéficie rapidement des mêmes services de la direction financière et doit se conformer aux règles de fonctionnement de VDI Group.

Organisation :

- 1 directeur administratif et financier adjoint
- 1 chef comptable
- 2 comptables (paie / TVA / comptabilité générale)
- 5 comptables fournisseurs
- 5 comptables clients
- 1 comptable pour DHI (La Réunion)
- 3 personnes chargées du recouvrement

6.1.5 Les facteurs clés du succès de VDI Group

Les produits

- Des marques propres à VDI Group,
- Des achats au meilleur rapport qualité/prix,
- La qualité des produits,
- Une profondeur de gamme (3.500 références en Energie Autonome et 3.000 en Homme & Travail).

Les services

- Le « sur-mesure » (capacité à réaliser des produits spécifiques en petites, moyennes ou grandes séries),
- La logistique (livraison en France en 24/48 heures, en Europe en 48/72 heures),
- Le recyclage.

L'organisation commerciale

- L'organisation commerciale des divisions de VDI Group, basée sur des principes de vente active et un support informatique performant, vise la plus grande efficacité,
- Les clients choisissent le canal de distribution qui leur convient le mieux pour acheter les produits de VDI Group : plateau de télévente, Internet, magasins spécialisés, vendeur terrain, revendeur.

La logistique

VDI Group a rapidement dédié des moyens importants pour mettre en place des outils performants en matière de logistique, d'informatique et de gestion administrative. Ces outils permettent de répondre aux besoins des clients avec efficacité. Ils constituent un support indispensable à la bonne intégration des sociétés nouvellement acquises.

Le marché

Un potentiel élevé :

- Pour l'énergie autonome, les clients sont de plus en plus « nomades » et les fabricants délaissent la distribution car ils sont obligés d'investir de plus en plus en recherche et développement pour accompagner les évolutions technologiques,
- Pour les produits de la division Homme & Travail, l'application de plus en plus stricte de la loi est favorable à son développement,
- Un marché concurrentiel atomisé qui offre des opportunités de croissance externe.

6.2 LES PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 Des marchés communs aux deux divisions du Groupe

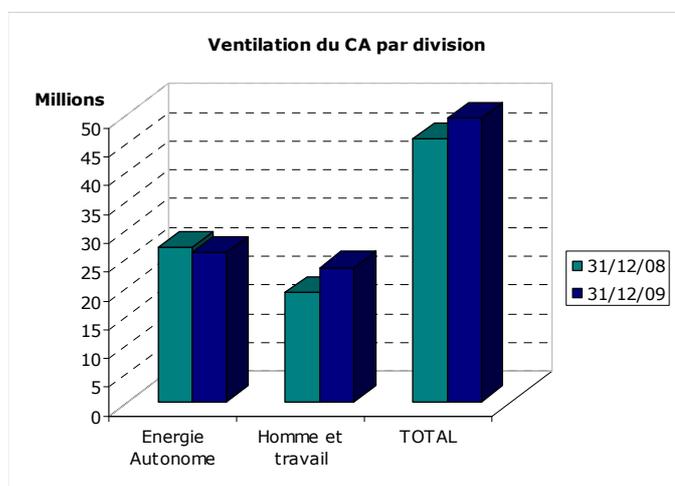
Les deux divisions actuelles, Homme & Travail et Energie Autonome, visent les entreprises et établissements des mêmes secteurs d'activités. Tous les secteurs suivants sont concernés :

- Industrie
- Police
- Armée
- Pompier
- Administration
- Entreprises publiques : électricité, gaz, eau
- Santé
- Construction
- Electriciens
- Maintenance
- Transport & logistique
- Sécurité
- Télécommunications
- Loisirs
- Chimie & pétrochimie

Bien que les divisions de VDI Group aient des interlocuteurs en général différents dans les entreprises et les établissements qu'elles visent, la Société considère que des synergies existent déjà et pourront être développées entre les équipes commerciales des deux divisions par la qualification des fichiers pour l'autre division.

6.2.2 Des spécificités par gammes de produits et types de clientèle

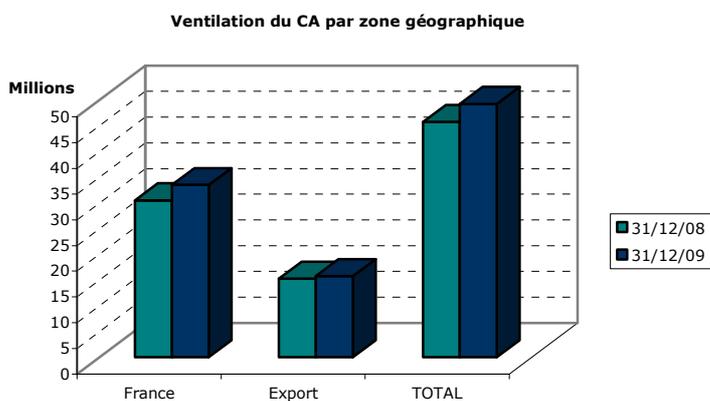
L'organisation du Groupe s'articule autour de deux divisions contribuant chacune à part sensiblement égale à la réalisation du CA :



La division « Energie Autonome » représente 52,6% du CA 2009 (25,8 M€) en retrait de 3,3% par rapport à 2008.

La division « Homme et Travail » représente 47,4% du CA, soit 23,3 M€ (+ 23,1% par rapport à 2008).

Les deux tiers du CA sont générés par l'activité France :



Le CA France représente 68% du CA 2009 (33,4 M€) en progression de 9,8% par rapport à 2008.

L'export représente 32% du CA, soit 15,7 M€ (+3,2% par rapport à 2008).

Le marché de la division Homme & Travail

Dans le domaine de la lutte contre les accidents du travail, Prorisk intervient dans l'ensemble des sites à risques des grands groupes, des PME/PMI, des administrations et des collectivités, auprès des responsables hygiène et sécurité, des infirmières et médecins du travail.

Les principaux secteurs d'activité concernés sont le BTP, l'industrie, les activités de maintenance, le transport, la logistique, la grande distribution, le traitement de l'eau, le traitement des déchets, la transformation des matières premières, l'accueil du public, les écoles, les pompiers.

Dans le domaine de l'hygiène, Prorisk intervient dans toutes les activités qui doivent respecter des normes spécifiques d'hygiène, auprès des responsables qualités, des responsables de production, et des chefs de services.

Les principaux secteurs d'activité concernés sont l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique, informatique, le secteur médical, paramédical et la restauration.

La division Homme et Travail compte environ 20.000 clients. La cible principale est les entreprises qui ont plus de 50 salariés, nombre de salariés à partir duquel le Comité CHSCT est obligatoire.

Le réseau de distributeurs de GM Equipement concerne les pays suivants : Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Italie, Irlande, Autriche, Grande Bretagne, Pologne et Lituanie.

Enfin la Société réalise une partie de son chiffre d'affaires avec les DOM-TOM non considéré comme de l'export, même si pour l'administration française cela en est.

VDI Group estime que le marché de la sécurité de l'homme au travail connaît une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 3 à 5% en valeur.

Pour les produits liés à l'hygiène, la Société estime que la croissance moyenne annuelle est de l'ordre de 5 et 7% en valeur. C'est dans le domaine du « premier secours » que la Société se développe le plus fortement.

La concurrence est très diversifiée. Pour les équipements de protection individuelle (EPI), la Société estime à environ 300 le nombre de concurrents dont quelques sociétés de taille importante comme ABRIMUM, France Sécurité, RG, Descours et Cabaud.

Dans les domaines de la santé et des premiers secours, le nombre de concurrents est plus restreint (5 à 6 concurrents).

Le marché de la Division Energie Autonome

L'énergie est un enjeu mondial. Mais dans un monde moderne, où la communication et l'information prennent une part très importante avec des hommes de plus en plus nomades, l'énergie embarquée est dans tous les équipements nomades professionnels et grand public : téléphones mobiles, ordinateurs portables, lecteurs audiovisuels, caméscopes, appareils photo, consoles, jouets.

6.3 DES PARTENARIATS : UN RESEAU DE FRANCHISES A DEVELOPPER

La division Energie Autonome de VDI Group dispose d'un réseau de 24 magasins en franchise (dont 4 en cours d'ouverture) sous la marque 1001 Piles Batteries qu'elle souhaite développer, s'appuyant sur le potentiel du marché et sur les expériences concluantes menées dans d'autres pays comme les Etats-Unis (BATTERIES PLUS) ou l'Allemagne (AKKUFIT).

D'une surface moyenne de 75 m², le magasin se situe toujours dans une zone de chalandise d'environ 100 000 habitants. Le magasin s'articule autour de deux espaces faciles à identifier : la zone de vente libre service et la zone de produits techniques qui comprend un atelier.

Le mobilier et la décoration, conformes à la charte définie par VDI Group pour 1001 Piles Batteries, permettent une mise en avant claire des gammes de produits classées par application.

Depuis 1984, 1001 Piles Batteries a acquis une grande expérience de toutes les composantes du métier de la distribution spécialisée en énergie autonome : elle s'approvisionne auprès des plus grands fabricants et peut ainsi offrir des gammes de produits extrêmement larges. Les contacts avec les partenaires sont réguliers, la veille technologique est assurée sur les marchés internationaux.

Les relations entre l'enseigne et les franchisés reposent sur un partenariat équilibré et performant :

- 1001 Piles Batteries assure l'assistance commerciale et technique,
- son partenaire assure l'exploitation du magasin dans le respect des normes de qualité de l'enseigne.

VDI Group apporte à ses franchisés une centrale de référencement, une logistique dédiée, un service marketing, une assistance technique.

De plus, des commissions thématiques sont mises en place pour échanger et valider de nouveaux projets et des réunions centrées sur le partage d'expériences se tiennent tout au long de l'année.

Les contrats de franchise mis en place prévoient des conditions classiques en matière de franchise.

6.4 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Néant.

6.5 DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, FINANCIERS, NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION

Se reporter au chapitre 11 du présent prospectus.

6.6 ELEMENTS SUR LESQUELS SONT FONDEES LES DECLARATIONS SUR LA POSITION CONCURRENTIELLE DE LA SOCIETE

Les déclarations sur la position concurrentielle de la Société ont été fondées sur :

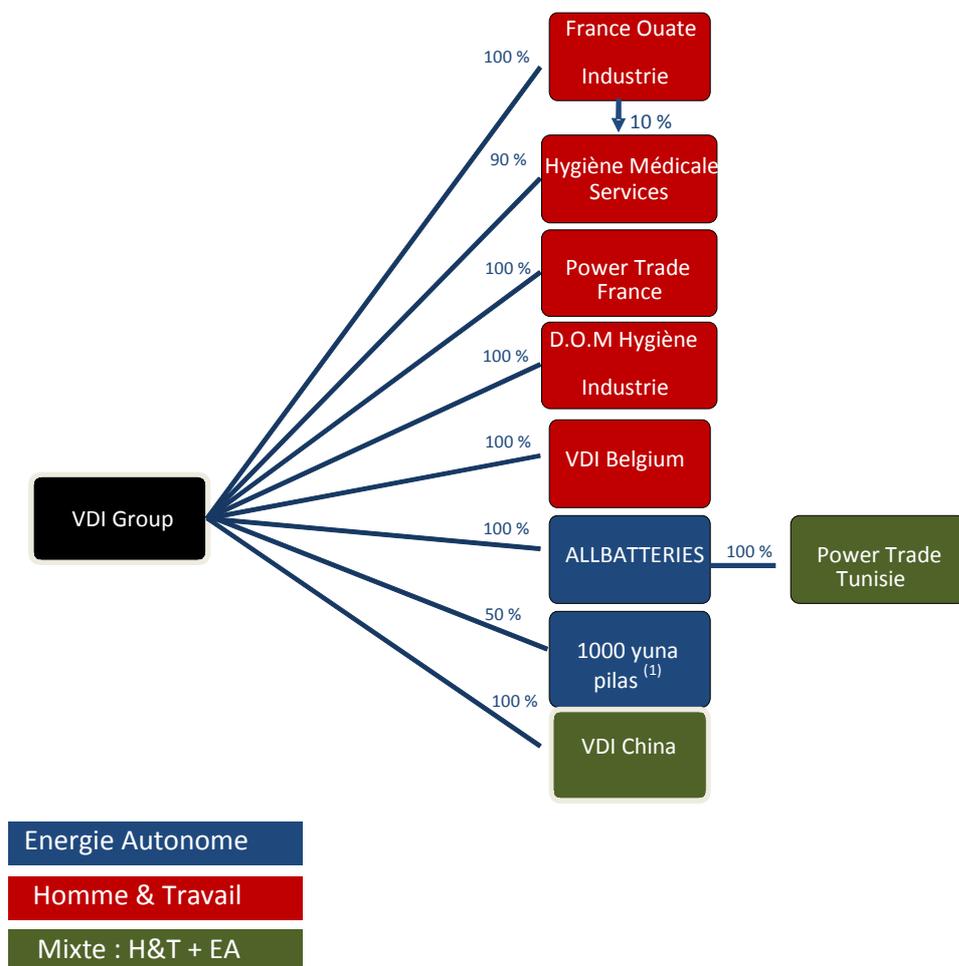
- Des sources internes
- Des bases de données du type « ASTREE »

7 ORGANIGRAMME

7.1 DESCRIPTION DU GROUPE

7.1.1 Organigramme du Groupe

A la date du présent prospectus, VDI Group est composé des sociétés suivantes (toutes consolidées au 31/12/2009 à l'exception de 1000 Y UNAS PILAS dont les activités ne sont pas significatives) :



(1) L'actionariat de la société 1000 y una pilas se décompose de la façon suivante : 50% détenu par VDI GROUP SA ; 49% détenu par JMF ILUMINACION SL, le solde (1%) étant détenu par Don Carlos CALVERA ARANES.

7.1.2 Description des principales filiales du Groupe

Au 31 décembre 2009, VDI Group avait les filiales suivantes :

Allbatteries

Assemblage et distribution de produits en Grande-Bretagne dans le domaine de l'énergie portable et notamment des batteries. Notamment spécialisée dans le lithium ion.

<i>France Ouate Industrie</i>	Commercialisation de produits à base de ouate de cellulose et produits d'entretien
<i>DOM Hygiène Industrie</i>	Commercialisation pour la Réunion de produits à base de ouate de cellulose et produits d'entretien. Assure la transformation du papier.
<i>Hygiène Médicale Service</i>	Commercialisation pour les DOM TOM de produits à base de ouate de cellulose et produits d'entretien.
<i>VDI Belgium</i>	Commercialisation pour la Belgique de produits à base de ouate de cellulose et produits d'entretien.
<i>Power Trade France</i>	Fournisseur de forces de vente supplétives aux différentes filiales de VDI Group.
<i>VDI China</i>	Sourcing et logistique, contrôle qualité sur les produits importés d'Asie.

7.2 FLUX FINANCIERS DU GROUPE

VDI Group est un holding qui gère les fonctions administratives, financières et comptables de ses filiales. Par ailleurs, afin de diminuer les coûts liés aux achats fournisseurs, la société mère gère une plateforme de négociation d'achats pour le compte de ses filiales. Cette plateforme s'applique à la totalité des achats du groupe, sauf en ce qui concerne les batteries ou une partie des achats s'effectue par Allbatteries.

Pour leur permettre de se développer rapidement sur leurs marchés, et d'apporter à leurs clients des produits et services au meilleur rapport qualité-prix, VDI Group met à disposition de ses filiales les outils les plus performants dans les domaines suivants : Finance – Comptabilité – Juridique – Informatique – Logistique – Expertise en management et développement.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES, LOCAUX

Les locaux utilisés par les différentes filiales de la Société sont occupés au titre de baux commerciaux. L'entrepôt logistique situé à Corbas a fait l'objet d'un bail commercial conclu avec la SCI CORBAS 2, société détenue par Monsieur Christian DUTEL, actionnaire et administrateur de la Société. Le loyer payé par la Société à la SCI CORBAS 2 au titre de l'occupation commerciale de l'entrepôt a fait l'objet d'une attestation d'un expert indépendant précisant que le loyer payé s'inscrivait dans les prix de marché. Cette attestation est présentée à la section 23 « Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts » de la première partie du présent prospectus.

Cette attestation, établie par le cabinet LAMY en date du 20 mars 2006, fait ressortir une valeur locative moyenne de 66 euros le mètre carré et conclut de la façon suivante : « *L'expert atteste que le montant du loyer payé par VDI (à la SCI Corbas 2) correspond effectivement au prix du marché et a été établi en bonne équité.* »

En 2007, la surface locative a été portée à 5.600 mètres carrés contre 2.500 mètres carrés préalablement. Cette extension correspond uniquement à un bâtiment de stockage, contrairement au bâtiment initial qui comprenait également des bureaux.

Sur la base de 66 euros le mètre carré, la valeur locative théorique se situe donc à 369.600 euros. Le loyer effectivement payé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est de 304.746 euros, soit 55 euros le mètre carré. Cette baisse du prix moyen s'explique par le fait que l'extension ne comporte qu'une surface d'entreposage et reste cohérente avec la valeur locative retenue au regard du prix du marché et de la nature des bâtiments.

Par ailleurs, le bail a fait l'objet d'un avenant signé en date du 16 novembre 2005 prévoyant que le loyer de base serait augmenté ou diminué automatiquement tous les ans proportionnellement aux variations de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

Compte tenu des éléments précités, il apparaît que le loyer payé par la Société à la SCI Corbas 2 pour la location du bâtiment qu'elle utilise pour son entrepôt logistique correspond au prix du marché et a été établi en bonne équité.

SITE	Destination	Type bail	Début	Fin 1 ^{ère} période	Fin 2 ^{ème} période	Fin 3 ^{ème} période	Surface
VDI Group							
Champagne au Mont d'Or (France)	Siège social Centre télévente	3/6/9	15/08/2009	14/08/2012	14/08/2015	14/08/2018	1.215 m ²
Vannes (France)	Centre télévente	3 ans	23/08/2004	22/08/2007	22/08/2010	22/08/2013	88 m ²
Saint Egrève (France)	Centre télévente Magasin	3/6/9	14/01/1994	13/01/2006	13/01/2009	13/01/2012	640 m ²
Saint Egrève (France)	Atelier	3/6/9	01/10/2000	30/09/2012	30/09/2015	30/09/2018	190 m ²
Lyon (France)	Magasin	3/6/9	25/03/1997	24/03/2009	24/03/2012	24/03/2015	100 m ²
Champagne au Mont d'Or (France)	Magasin	3/6/9	01/05/2008	30/04/2011	30/04/2014	30/04/2017	128 m ²
Paris 1er ardt (France)	Magasin	3/6/9	02/06/2009	01/06/2012	01/06/2015	01/06/2018	140 m ²

SITE	Destination	Type bail	Début	Fin 1 ^{ère} période	Fin 2 ^{ème} période	Fin 3 ^{ème} période	Surface
Paris 10e ardt (France)	Magasin	3/6/9	01/03/1999	28/02/2011	28/02/2014	28/02/2017	110 m ²
Paris 11e ardt (France)	Magasin	3/6/9	01/08/1996	31/07/2008	31/07/2011	31/07/2014	80 m ²
Paris 13e ardt (France)	Magasin	3/6/9	01/07/2007	30/06/2010	30/06/2013	30/06/2016	56 m ²
Paris 17e ardt (France)	Magasin	3/6/9	01/04/1997	31/03/2009	31/03/2012	31/03/2015	70 m ²
Boulogne	Magasin	3/6/9	01/11/2008	31/10/2011	31/10/2014	31/10/2017	71 m ²
Pontault Combault	Magasin	3/6/9	31/07/2009	14/05/2011	14/05/2014	14/05/2018	223 m ²
Toulouse (France)	Magasin	3/6/9	01/07/1989	30/06/2010	30/06/2013	30/06/2017	80 m ²
Villeurbanne (France)	Magasin	3/6/9	01/07/2001	30/06/2004	30/06/2007	30/06/2010	74 m ²
Montpellier (France)	Magasin	3/6/9	01/07/2004	30/06/2007	30/06/2010	30/06/2013	160 m ²
Nimes (France)	Magasin	3/6/9	15/01/2005	14/01/2008	14/01/2011	14/01/2014	50 m ²
Corbas (France)	Logistique	3/6/9	01/07/2001	30/06/2004	30/06/2007	30/06/2010	5.600 m ²
Londres (UK)	Appartement	Annuel	17/06/2009	31/07/2010	31/07/2011	31/07/2012	2 chambres
France Ouate Industrie							
Carros (France)	Bureaux	3/6/9	01/06/2007	31/05/2010	31/05/2013	31/05/2016	194 m ²
Les Ulis (France)	Bureaux	3/6/9	01/04/2008	31/03/2011	31/03/2014	31/03/2017	266 m ²
Arras (France)	Bureaux	3/6/9	01/08/2004	31/07/2007	31/07/2010	31/07/2013	200 m ²
VDI Belgium							
Bruxelles (Belgique)	Magasin	3/6/9	15/07/2009	14/07/2012	14/07/2015	14/07/2018	210 m ²
Zaventem (Belgique)	Bureaux	3/6/9	01/10/2009	30/09/2012	30/09/2015	30/09/2018	167 m ²
DOM Hygiène Industrie							
Saint Benoît (France)	Bureaux	3/6/9	01/12/2003	30/11/2006	30/11/2009	30/11/2012	54 m ²
	Entrepôt						515 m ²
Saint Benoît (France)	Entrepôt	3/6/9	01/01/2008	31/12/2010	31/12/2013	31/12/2016	150 m ²
All Batteries UK							
Watford (UK)	Siège social et administratif	5 ans	10/06/2005	10/06/2008	10/06/2010	-	231m ²
Solihull (UK)	Vente, production et logistique	5 ans	29/08/2008	29/08/2011	29/08/2013	-	579 m ²

Pour l'année 2009, le montant des charges de loyer s'est élevé à 846.410 euros.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE

Les commentaires et analyses ci-dessous se fondent sur les informations financières extraites des comptes consolidés de VDI Group établis conformément aux principes comptables français au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Le lecteur est invité à lire la présentation suivante au regard de l'ensemble du prospectus notamment en tenant compte des informations exposées à la section 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent prospectus.

Résultats consolidés en K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	Variation 09/08	Variation 08/07
Chiffre d'affaires	49 168	45 681	42 721	7,6%	7%
Résultat d'exploitation	3 339	2 297	3 307	45%	-31%
Résultat financier	-403	-542	-486	26%	12%
Résultat courant	2 936	1 756	2 821	67%	-38%
Résultat exceptionnel	159	-46	-50	NA	-8%
Résultat net	1 448	466	1 212	211%	-62%
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>6,79%</i>	<i>5,03%</i>	<i>7,74%</i>		
<i>Marge nette</i>	<i>3,01%</i>	<i>1,02%</i>	<i>2,84%</i>		

9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Chiffre d'affaires

Depuis la création de la Société en 1996, le chiffre d'affaires de l'ensemble VDI Group a évolué fortement du fait de la croissance organique et d'une politique active de croissance externe.

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 49.168 K€ contre 45.681 K€ au 31 décembre 2008, soit une progression de près de 8%.

La part de chiffre d'affaires à l'export au 31 décembre 2009 était de 32% pour un montant de 15.727 K€ contre 15.235 K€ au 31 décembre 2008.

La filiale anglaise All Batteries UK a contribué à hauteur de 46% au chiffre d'affaires export du groupe.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont peu significatifs et comportent les redevances perçues de la part des franchisés.

Charges d'exploitation

En 2009, les charges d'exploitation ont progressé de 5,7%, soit une croissance inférieure à la croissance du chiffre d'affaires sur l'exercice qui est de près de 8%.

La hausse des charges d'exploitation sur l'exercice est due à la croissance du poste achats consommés. Ceux-ci sont passés de 22.535 K€ en 2008 à 25.163 K€ en 2009, soit une progression de

11,7%, principalement sous l'effet d'une hausse des prix et d'un mix produit moins favorable en termes de marge.

Le niveau des stocks de VDI Group a diminué en 2009 sous l'effet de plusieurs raisons :

- Croissance du chiffre d'affaires,
- Déstockage sur des produits de la division Homme et Travail achetés sur 2008 à prix forts en prévision de nouvelles hausses (non réalisées).

Ainsi le montant net des stocks de VDI Group était de 5.781 K€ au 31 décembre 2009 contre 7.314 K€ au 31 décembre 2008.

Les charges de personnel s'élèvent en 2009 à 11.269 K€ contre 11.363 K€ en 2008, soit légère une diminution de 0,8 %. Elles représentent 22,9% du chiffre d'affaires en 2009, contre 24,9% en 2008.

Les autres charges d'exploitation, essentiellement constituées de coûts de transport, sont restées quasiment stables en valeur entre 2008 et 2009 (8.619 K€ en 2009). Elles représentent 17,5% du chiffre d'affaires en 2009 contre 19,1% en 2008

Les dotations aux amortissements et provisions (570 K€ en 2009 contre 484 K€ en 2008) sont principalement constituées des dotations aux amortissements sur immobilisations (soit 300 K€ en 2009) et des dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients (240 K€ en 2009 contre 216 K€ en 2008).

Résultat d'exploitation

En 2009, le résultat d'exploitation s'élève à 3.339 K€, affichant une progression de 45% sur l'exercice. Le taux de marge d'exploitation s'améliore de 1,8 point de base à 6,8% (5% en 2008).

Résultat financier

Le résultat financier s'est élevé à -403 K€ à fin 2009 contre -542 K€ sur l'exercice 2008 et -486 K€ sur l'exercice 2007.

Résultat financier en K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Gains de change	94	288	50
Produits financiers sur VMP	3	12	13
Autres produits financiers	72	75	81
Reprises provisions charges financières	57	24	15
Reprises provisions sur autres créances	67	-	
Total des produits financiers	293	399	160
Intérêts et charges financières	309	579	508
Pertes de change	386	295	138
Provisions pertes de change	-		
Provision sur créances	-	67	
Provisions sur VMP	1		
Total des charges financières	695	941	646
Résultat financier	-403	-542	-486

Le résultat financier s'élève à -403 K€, en amélioration sur l'exercice du fait notamment d'une diminution notable du poste « intérêts et charges financiers », ce qui témoigne de l'accélération du désendettement du groupe.

Le solde financier au titre du change est négatif de 292 K€ en 2009 contre un solde négatif de 7 K€ en 2008. Le Groupe, suite à l'acquisition d'Allbatteries en 2004, a développé ses activités à l'étranger. Ce développement a conduit l'entreprise à multiplier ses opérations en devises étrangères, expliquant la variation croissante des pertes de change, notamment due à l'appréciation de la devise européenne face aux devises américaine et anglo-saxone, impactant les états financiers du groupe par la filiale Allbatteries. L'exercice 2009 de la filiale anglaise a en effet été impacté par une perte de change de 83 K€.

Résultat net

Les impôts sur les résultats se sont élevés à 1.051 K€ au titre de l'exercice 2009 contre 609 K€ sur l'exercice 2008 et 927 K€ sur l'exercice 2007.

Il n'y a pas eu de participation des salariés sur la période 2006-2009.

Après impôts sur les résultats, le résultat net s'est établi en nette progression fin 2009 à 1.448 K€ contre 466 K€ en 2008 et 1.212 K€ en 2007.

9.2.2 Changements importants dans les états financiers

Néant.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de l'émetteur.

Néant.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX DU GROUPE

Le tableau de variation des capitaux propres, sur une base consolidée entre les exercices 2006 et 2009 se présente comme suit :

En €	Capital	Primes de fusion	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Provisions	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2006	2 211 250	1 672 332	(735 110)	1 046 546	27 612	3 969	4 226 599
Affectation du résultat N-1			900 296	(1 046 546)			(146 250)
Résultat de l'exercice				1 211 854			1 211 854
Autres mouvements			(20 208)			(53 756)	(73 964)
Augmentation de capital	762 500	6 096 967					6 859 467
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2007	2 973 750	7 769 299	144 978	1 211 854	71 792	(49 787)	12 121 886
Affectation du résultat N-1			1 016 172	(1 211 854)			(195 682)
Résultat de l'exercice				466 274			466 274
Autres mouvements			(27 716)			(146 064)	(173 780)
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2008	2 973 750	7 769 299	1 133 434	466 274	115 972	(195 851)	12 262 878
Affectation du résultat N-1			270 944	(466 274)			(195 330)
Résultat de l'exercice				1 448 345			1 448 345
Autres mouvements			(12 415)			35 163	22 748
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2009	2 973 750	7 769 299	1 391 963	1 448 345	160 152	(160 688)	13 582 821

En 2009, les capitaux propres de VDI Group s'élèvent à 13.583 K€

En 2007, les capitaux propres avaient bénéficié, outre du résultat de l'exercice, d'une augmentation de capital en numéraire réalisée sur le mois de janvier 2007.

Ainsi les capitaux propres ont été portés de 4.227 K€ au 31 décembre 2006 à 13.583 K€ au 31 décembre 2009.

Aucun apport d'actif n'a été réalisé au cours de la période d'observation.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE

En K€	31/12/2009
Flux de trésorerie généré par l'activité	5 337
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-716
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	-903
Variation de la trésorerie	3 727
Trésorerie à l'ouverture	-3 649
Trésorerie à la clôture	78

Au cours de l'exercice 2009, les flux de trésorerie d'exploitation sont constitués du résultat net de 1.448 K€, de la marge brute d'autofinancement de 2401 K€ et de la variation du besoin en fonds de roulement de 2.937 K€. Il en résulte un flux de trésorerie positif généré par l'activité de 5.337 K€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement comprennent essentiellement des acquisitions d'immobilisations à hauteur de 718 K€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement correspondent aux dividendes versés pour 195 K€, aux souscriptions d'emprunts pour 200 K€. Le solde (-908 K€) est lié aux remboursements d'emprunts.

La situation de trésorerie au 31 décembre 2009 est positive de 78 K€, du fait de la nette amélioration de la marge brute d'autofinancement.

Le groupe VDI bénéficie d'autorisations de découvert court terme pour un montant total de 7.082 K€.

Dans le cadre de l'activité de la Société, ces autorisations sont nécessaires pour permettre le financement des stocks et le différentiel entre le crédit client et le crédit fournisseurs. La progression des volumes d'achats sur l'Asie a impacté le crédit fournisseur qui s'est réduit de 13 jours (58 jours à fin 2009 et 71 jours à fin 2004).

Le volume des stocks a diminué de 1.533 K€ sur l'année 2009 (-21%), en raison d'un déstockage important réalisé sur des produits de la division Homme et Travail achetés à prix forts en prévision de nouvelles hausses.

L'utilisation effective de ces autorisations au 31 décembre 2009 s'est élevée à 2.035 K€.

Les autorisations de découvert sont des lignes de financements bancaires court terme accordées par les différents banquiers partenaires du groupe. Ces autorisations font l'objet d'une négociation annuelle et individuelle avec chaque banque et sont valables pour une année. Ces autorisations sont "non confirmées", ce qui veut dire qu'elles ne font pas l'objet d'un acte officiel.

L'utilisation effective de tout ou partie de l'autorisation fait l'objet d'une facturation d'intérêts (mensuelle ou trimestrielle) par la banque.

Face au risque de liquidité que présente sa situation de trésorerie, la Société réalise un suivi régulier de ses engagements et veille en permanence à ce que les autorisations de découvert accordées par ses banques relationnelles soient en ligne avec les besoins de financement prévisionnels liés à son activité.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE

Echéancier :

Ventilation des dettes financières par échéance (€)	31/12/2009
Emprunts et dettes à moins d'un an	3 627 487
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	2 123 789
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	
Total des dettes financières	5 751 276

Banque	Financement	Date signature	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Montant initial	Capital restant au 31/12/2009	Couverture
Sur VDI Group							
Société Générale	Acquisition de la société Allbatteries	12/05/2004	13/05/2011	Euribor 3 mois + 1,25%	600 K€	171 K€	Néant
BNP-PARIBAS	Acquisition de la société Allbatteries	12/05/2004	13/05/2011	Euribor 3 mois + 1,25%	600 K€	171 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Acquisition de la société Allbatteries	12/05/2004	13/05/2011	Euribor 3 mois + 1,25%	600 K€	171 K€	Néant
OSEO	Acquisition de la société Allbatteries	12/05/2004	31/08/2011	Euribor 12 mois + 1,25%	600 K€	171 K€	Néant
BNP-PARIBAS / SG	Acquisition des sociétés FOI, DHI et HMS*	15/05/2006	15/05/2013	Euribor 3 mois + 1,50%	3 000 K€	1 714 K€	Oui
Compte courant BDR**			13/05/2011 Blocage à hauteur de 600 K€ pour prêt Allbatteries			600 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Magasin de Paris 13	12/11/2007	12/11/2012	5,38%	130 K€	80 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Magasin de Champagne au Mont d'Or	22/05/2008	30/04/2013	5,00%	98 K€	68 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Magasin de Boulogne-Billancourt	04/12/2008	01/12/2013	5,70%	140 K€	115 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Travaux magasin de Paris 17	01/12/2008	01/12/2013	5,85%	200 K€	165 K€	Néant
Banque Rhône Alpes	Travaux magasin de Paris 01	15/07/2009	01/07/2014	3,55%	200 K€	185 K€	Néant
Sur France Ouate Industrie							
SG	Programme d'investissement	27/01/2005	30/01/2010	Fixe: 3,80%	20 K€		Néant
Dettes protocolées FOI et HMS		22/05/2000***	22/05/2009	Néant		224 K€	Néant
Total						3 835 K€	

* FOI: France Ouate Industrie ; DHI: Dom Hygiène Industrie ; HMS: Hygiène Médicale Service

** BDR: actionnaire à 74,2% de VDI Group

*** Jugement du Tribunal de Commerce de Grasse

Tableau des engagements de VDI Group au 31 décembre 2009

Engagements en faveur de BANQUE RHONE ALPES	
<p><u>Objet: Acquisition Allbatteries</u></p> <p>Montant initial : 600 000 € Durée: 7 ans - 05/2004 à 05/2011 Solde de l'emprunt : 171 429 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur les fonds de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6, chemin de l'Industrie – 69571 Dardilly • Avenue des Taillis – 69960 Corbas • 34, cours de la République – 69003 Lyon • 287, route de Genas – 69100 Villeurbanne • 27, rue des Glairaux – 38120 Saint Egrève • 292, boulevard Voltaire – 75011 Paris
<p><u>Objet: Financement du magasin de Paris 13</u></p> <p>Montant initial : 130 000 € Durée: 5 ans - 11/2007 à 11/2012 Solde de l'emprunt : 80 036 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur le fonds de commerce du 19, rue Tagore – 75013 Paris</p>
<p><u>Objet: Financement du magasin de Champagne au Mont d'Or</u></p> <p>Montant initial : 98 000 € Durée: 5 ans - 04/2008 à 04/2013 Solde de l'emprunt : 68 009 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur le fonds de commerce du 90/92, avenue Lanessan – 69410 Champagne au Mont d'Or</p>
<p><u>Objet: Financement du magasin de Boulogne Billancourt</u></p> <p>Montant initial : 140 000 € Durée: 5 ans - 12/2008 à 12/2013 Solde de l'emprunt : 115 091 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur le fonds de commerce du 91, avenue Edouard Vaillant – 92100 Boulogne Billancourt</p>
<p><u>Objet: Financement travaux du magasin de Paris 17</u></p> <p>Montant initial : 200 000 € Durée: 5 ans - 12/2008 à 12/2013 Solde de l'emprunt : 164 527 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur le fonds de commerce du 8, avenue Stéphane Mallarmé –75017 Paris</p>
<p><u>Objet: Financement du magasin de Paris 01</u></p> <p>Montant initial : 200 471 € Durée: 5 ans - 07/2009 à 07/2014 Solde de l'emprunt : 185 088 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur le fonds de commerce du 22, rue des Halles – 75001 Paris</p>

Engagements en faveur de SOCIETE GENERALE	
<p><u>Objet: Acquisition Allbatteries</u></p> <p>Montant initial : 600 000 € Durée: 7 ans - 05/2004 à 05/2011 Solde de l'emprunt : 171 429 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur les fonds de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6, chemin de l'Industrie – 69571 Dardilly • Avenue des Taillis – 69960 Corbas • 34, cours de la République – 69003 Lyon • 287, route de Genas – 69100 Villeurbanne • 27, rue des Glairaux – 38120 Saint Egrève • 292, boulevard Voltaire – 75011 Paris
<p><u>Objet : Acquisition de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service, Dom Hygiène Industrie</u></p> <p>Montant initial: 1 500 000 € Durée : 7 ans - 05/2006 à 05/2013 Solde de l'emprunt : 857 143 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% (moins 3 actions) du capital social et des droits de vote de France Ouate Industrie (soit 2 997 actions) • 100% du capital social et des droits de vote de Dom Hygiène Industrie (soit 5 000 actions) • 90% du capital social et des droits de vote de Hygiène Médicale Service (soit 900 parts) <p>Délégation de la garantie d'actif et de passif souscrite par Monsieur et Madame SEBBAN au titre de la cession des titres sociaux de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service et Dom Hygiène Industrie</p>

Engagements en faveur de BNP PARIBAS	
<p><u>Objet: Acquisition Allbatteries</u></p> <p>Montant initial : 600 000 € Durée: 7 ans - 05/2004 à 05/2011 Solde de l'emprunt : 171 429 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur les fonds de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6, chemin de l'Industrie – 69571 Dardilly • Avenue des Taillis – 69960 Corbas • 34, cours de la République – 69003 Lyon • 287, route de Genas – 69100 Villeurbanne • 27, rue des Glairaux – 38120 Saint Egrève • 292, boulevard Voltaire – 75011 Paris
<p><u>Objet : Acquisition de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service, Dom Hygiène Industrie</u></p> <p>Montant initial: 1 500 000 € Durée : 7 ans - 05/2006 à 05/2013 Solde de l'emprunt : 857 143 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% (moins 3 actions) du capital social et des droits de vote de France Ouate Industrie (soit 2 997 actions) • 100% du capital social et des droits de vote de Dom Hygiène Industrie (soit 5 000 actions) • 90% du capital social et des droits de vote de Hygiène Médicale Service (soit 900 parts) <p>Délégation de la garantie d'actif et de passif souscrite par Monsieur et Madame SEBBAN au titre de la cession des titres sociaux de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service et Dom Hygiène Industrie</p>

Engagements en faveur de OSEO	
<p><u>Objet: Acquisition Allbatteries</u></p> <p>Montant initial : 600 000 € Durée: 7 ans - 05/2004 à 08/2011 Solde de l'emprunt : 171 430 €</p>	<p>Nantissement de 1^{er} rang sur les fonds de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6, chemin de l'Industrie – 69571 Dardilly • Avenue des Taillis – 69960 Corbas • 34, cours de la République – 69003 Lyon • 287, route de Genas – 69100 Villeurbanne • 27, rue des Glairaux – 38120 Saint Egrève • 292, boulevard Voltaire – 75011 Paris

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE

Covenants relatifs au financement de l'acquisition d'Allbatteries

Dans les contrats de prêts en date du 12 mai 2004, contractés pour le financement de l'acquisition d'Allbatteries, modifiés par avenant du 05 juillet 2006, des clauses imposent des conditions particulières en matière de *gearing* (rapport dettes financières nettes sur capitaux propres + comptes courants inférieur à 100 %) et *leverage* (rapport dettes financières nettes sur excédent brut d'exploitation inférieur à 3,9).

Les covenants calculés dans le cadre des prêts conclus pour l'acquisition d'Allbatteries sont déterminés au 31 décembre de chaque année.

Pour l'interprétation de ces ratios, les termes employés sont définis de la façon suivante :

- dettes financières nettes, signifie le montant des dettes à court, moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers non liés directement à l'activité commerciale du client, y compris les deux tiers des engagements de crédit-bail mobilier et la moitié des engagements de crédit-bail immobilier, diminué du montant des disponibilités et placements financiers,
- EBE (Excédent Brut d'Exploitation) signifie la somme du résultat d'exploitation, des dotations aux amortissements, provisions et les deux tiers des loyers de crédit bail mobilier et immobilier,

Le niveau minimum des comptes courants fixé pour toute la durée du prêt est de 600.000 euros conformément à l'engagement de blocage spécifié à l'article 20 du contrat de Prêt du 12 mai 2004.

Covenants relatifs au financement de l'acquisition France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service, Dom Hygiène Industrie :

Dans le cadre des acquisitions de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service et Dom Hygiène Industrie, le contrat de prêt relatif au financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006 prévoit, pendant la durée du prêt, des engagements supplémentaires de l'emprunteur VDI Group ainsi que des cas d'exigibilité anticipée que sont :

- La limitation des distributions de dividendes aux actionnaires à un maximum de 50% du résultat net consolidé,
- L'engagement de BDR, actionnaire majoritaire de la Société, à conserver, directement ou indirectement, 50,01 % du capital social et des droits de vote de la Société pendant la durée du prêt, soit jusqu'au 15 mai 2013. De plus, Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc

BUFFELARD se sont engagés à conserver directement ou indirectement au moins 67% du capital social et des droits de vote de l'actionnaire majoritaire BDR.

Suite au décès de Monsieur Fernand Luc BUFFELARD, les engagements pris par celui-ci ont été transférés à ses héritiers dans le cadre de sa succession.

Détermination des ratios au 31/12/2009

- Dettes financières nettes : 3.223.339 €
- Fonds propres : 13.582.821 €
- Excédent Brut d'Exploitation : 3.711.656 €
- Ratio d'endettement : 23,7%
- Ratio de *leverage* : 0,86x

Respect des covenants

A la date du présent prospectus, les covenants relatifs aux prêts pour l'acquisition d'Allbatteries et de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service et Dom Hygiène Industrie, étaient respectés.

VDI Group fournit régulièrement à ses banques toute l'information financière requise et poursuit avec celles-ci ses relations sur des bases non modifiées.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES PLANIFIEES

Dans le cadre du financement des ouvertures de magasins, des emprunts ont été mis en place à hauteur de 98.000 € en avril 2008 pour Champagne au Mont d'Or (Rhône) et 140.000 € en décembre 2008 pour Boulogne Billancourt (Hauts de Seine). Un emprunt de 200.000 € a également été souscrit en décembre 2008 pour le financement de travaux de rénovation (notamment Paris 17). Au cours du mois de juillet 2009, un emprunt de 200.471 € a été souscrit pour le magasin de Paris 1^{er} arrondissement. Par ailleurs afin de poursuivre l'extension du réseau de distribution par l'ouverture de nouveaux magasins 1001 Piles Batteries, l'entreprise pourra envisager de nouveaux contrats de prêts afin de financer son développement.

L'entreprise n'envisage cependant pas de faire appel à des sources de financement extérieures à son activité pour faire face aux engagements qui découlent de l'activité normale de l'entreprise.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La Société n'a pas vocation à investir dans la recherche et développement. Cependant, dans le cadre de son activité de service, elle peut être amenée à réaliser des développements susceptibles de faire l'objet d'un brevet.

En ce sens un brevet a été déposé le 2 décembre 2005 en France concernant un accumulateur d'énergie électrique. Son échéance interviendra le 2 novembre 2011.

La Société estime ne pas être en état de dépendance vis à vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

VDI Group poursuit son développement sur le premier trimestre 2010 avec une croissance organique de 7,5%, en ligne avec la performance réalisée sur l'ensemble de l'année 2009.

L'activité Energie Autonome affiche une hausse de 9,2% sans variation de périmètre. Les filiales récemment lancées en Allemagne et en Espagne seront contributives au chiffre d'Affaires à compter du deuxième trimestre 2010. Au royaume Uni, l'activité, en légère baisse sur la période, reste bien orientée pour les mois à venir.

L'activité Homme & Travail s'inscrit en progression de 5,1%. Le deuxième trimestre débute dans de bonnes conditions et le Groupe travaille actuellement sur le déploiement de son offre au Royaume Uni ; le recrutement d'un manager commercial est en cours et le catalogue produits est en phase d'adaptation pour ce marché.

Avec une structure de bilan solide, des capitaux propres de 13,58 M€ au 31 décembre 2009 et des dettes financières nettes de 3,2 M€, soit un *gearing* de 24%, VDI Group dispose des moyens nécessaires pour accompagner son développement et saisir les opportunités de croissance externe qui se présenteront.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

L'information faisant l'objet du présent prospectus permet de maintenir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires à l'information relative à la Société.

La Société n'entend pas donner de prévisions ou estimations de ses résultats.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEURS GENERAUX

Noms	Adresse professionnelle	Mandats et fonctions exercées en dehors de la société VDI group	Autres mandats ayant été exercés aux cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour
David BUFFELARD	11 C, rue des Aulnes, BP 10020, 69542 Champagne au Mont d'Or Cedex – France	Administrateur et Président de France Ouate Industrie Président de DOM Hygiène Industrie Administrateur d'All Batteries Gérant de Power Trade France Gérant de Power Trade SARL Gérant (Sole Director) de VDI China Administrateur de BRD Finance	Président du Directoire de VDI Group (19/05/2009)
Damien BUFFELARD	11 C, rue des Aulnes, BP 10020, 69542 Champagne au Mont d'Or Cedex – France	Administrateur d'All Batteries	Néant
Christian DUTEL	11 C, rue des Aulnes, BP 10020, 69542 Champagne au Mont d'Or Cedex – France	PDG de BRD Finance SA Président de BDR SAS Administrateur d'All Batteries Gérant de VDI Belgium Gérant de SCI Rond Point d'Ecully Gérant de SCI Decines 1 Gérant de SCI Corbas 2 Cogérant de SCI MSCO Cogérant de SCI Fenelon Gérant de l'EURL Faguidelan	Président du Directoire de VDI Group (29/04/2008) Président de la société FML SA (30/09/2004) Gérant de VRM SARL (30/12/2004)
Hélène MARMONNIER	47, Chemin de Grandvaux, 69 130 Ecully – France	Néant	Néant
Thierry BOUVAT	11 C, rue des Aulnes, BP 10020, 69542 Champagne au Mont d'Or – France	Administrateur d'All Batteries	Néant
Roland TCHENIO	13, Chemin des Prés Secs, 69 380 Civrieux d'Azergues – France	PDG de Toupargel Group SA Président de Toupargel SAS Président de PLACE DU MARCHE SAS Administrateur de Apax Partners & Cie Gérance Administrateur de Apax Partners SA Administrateur de Financière Pierre Martinet	

		Administrateur d'Asvel Basket Gérant de Société Civile TT Investissements Gérant de SCI Mauryland Gérant de SARL Mauryland Gérant de SCI Boulevard Lannes	
Gérard THOUVENIN	11 C, rue des Aulnes, BP 10020, 69542 Champagne au Mont d'Or – France	Administrateur d'All Batteries	Néant

Monsieur David BUFFELARD et Monsieur Damien BUFFELARD sont frères. Madame Hélène BUFFELARD est la mère de Monsieur David BUFFELARD et de Monsieur Damien BUFFELARD. Il n'existe pas d'autre lien familial entre les autres personnes susmentionnées.

A la date du présent prospectus, et à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ou n'a été, en tant que dirigeant ou mandataire social, associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation au cours des cinq dernières années.

Aucune de ces personnes n'a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un Conseil d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2 EXPERIENCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

David BUFFELARD : Président du Conseil d'administration et Directeur Général de VDI Group, également directeur de la division Homme & Travail.

De formation Sup de Co., David BUFFELARD a commencé sa carrière professionnelle dans la vente chez Chronopost. Souhaitant profiter de l'impact que devait avoir la loi de 1996 qui fait obligation à tous les établissements d'avoir un équipement de premier secours, il mène des études de marché qui confirment le potentiel de ce secteur d'activité.

Il a créé Prorisk avec l'appui de Fernand Luc BUFFELARD et de Christian DUTEL, sous forme de S.A.R.L. en 1996, sur un principe de vente à distance, vers une clientèle d'entreprises soit en direct, soit par revendeurs.

L'expérience s'étant avérée concluante, les fondateurs ont souhaité accélérer le développement du pôle Homme & Travail par l'acquisition de GM Equipement.

Damien BUFFELARD : Directeur de la filiale Allbatteries UK.

Maîtrise de droit des affaires, DESS administration d'entreprises et formation aux Etats-Unis en commerce international. A développé son expérience en tant que commercial chez un éditeur financier pour les opérations de fusions acquisitions, Bowne International. Damien BUFFELARD a rejoint VDI Group en 2000 pour développer le sourcing en Asie des piles et batteries après avoir assuré la logistique du transfert de l'entrepôt GM équipement de Bretagne vers le Rhône (Corbas – entrepôts de VDI). Il a également pris en charge les négociations avec les avocats anglais pour l'acquisition d'Allbatteries en 2004 et dirige aujourd'hui cette filiale.

Christian DUTEL : Co-fondateur de VDI Group avec Fernand Luc BUFFELARD.

A rencontré Fernand Luc BUFFELARD à sa sortie de l'école de commerce, l'EM Lyon, où il s'était spécialisé dans la filière création d'entreprise. Il a rejoint Fernand Luc BUFFELARD pour créer ensemble l'entreprise devenue la société Delta Protection et a co-dirigé toute la croissance et les développements de Delta Protection.

Hélène BUFFELARD : Administrateur

Madame Hélène BUFFELARD est diplômée des Beaux Arts de Lyon. Elle a accompagné depuis de longues années son mari Fernand Luc BUFFELARD dans le développement de ses projets entrepreneuriaux, et, à ce titre, elle conseille utilement le groupe.

Thierry BOUVAT : Directeur Général Délégué de VDI Group et Directeur de la division Energie Autonome.

De formation en électrotechnique et informatique industrielle, Thierry BOUVAT a dirigé avec succès des centres de profit, notamment chez Acticom, société du groupe Delta Protection, puis dans le groupe RENTOKIL. Il a pris la direction de 1000 & une PILES en 1999. Il a conduit la refonte de la gamme de produits pour l'activité Energie Autonome, a mené les changements organisationnels, mis en place la méthode commerciale de vente à distance et définit un nouveau concept pour les magasins.

Roland TCHENIO : Administrateur indépendant

Roland TCHENIO a travaillé entre 1972 et 1977 chez Schlumberger puis, jusqu'en 1981 pour le Groupe Chargeurs. Diplômé de HEC et Harvard, il reprend Toupargel en 1982 et lance le concept actuel en 1985.

Gérard THOUVENIN : Directeur administratif et financier.

A exercé des responsabilités en comptabilité dès ses débuts professionnels, notamment pour un groupe de négoce et a rejoint la société Delta Protection comme directeur administratif et financier fin 1987. Gérard THOUVENIN a piloté, de Lyon, l'introduction en bourse de la Société. Il a poursuivi ses fonctions chez Delta Protection devenue filiale du groupe Rentokil après la cession par ses fondateurs. Il a rejoint VDI Group en 1998, quand le développement du groupe a nécessité une fonction de directeur administratif et financier à part entière.

14.3 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Dans le cadre du contrat de prêt contracté pour le financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006, BDR, actionnaire majoritaire de la Société, s'est engagé à conserver, directement ou indirectement, 50,01 % du capital social et des droits de vote de la Société pendant la durée du prêt, soit jusqu'au 15 mai 2013. De plus, Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc BUFFELARD se sont engagés à conserver directement ou indirectement au moins 67% du capital social et des droits de vote de l'actionnaire majoritaire BDR.

Suite au décès de Monsieur Fernand Luc BUFFELARD, les engagements pris par celui-ci ont été transférés à ses héritiers dans le cadre de sa succession.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de contrôle et de la direction générale.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Tableaux de synthèse des rémunérations brutes et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Thierry BOUVAT	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	150 000	155 830
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	150 000	155 830

David BUFFELARD	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	148 528	153 258
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	148 528	153 258

Tableaux récapitulatifs des rémunérations brutes de chaque dirigeant mandataire social

Thierry BOUVAT	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	128 000	128 000	128 000	128 000
Rémunération variable	22 000	22 000	27 830	27 830
Remuneration exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de presence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Assurance chômage mandataire social	0	0	0	0
Véhicule	0	0	0	0
TOTAL	150 000	150 000	155 830	155 830

David BUFFELARD	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	125 428	125 428	125 428	125 428
Rémunération variable	23 100	23 100	27 830	27 830
Remuneration exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de presence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Assurance chômage mandataire social	0	0	0	0
Véhicule	0	0	0	0
TOTAL	148 528	148 528	153 258	153 258

Tableaux sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Hélène BUFFELARD Jetons de présence	0 0	0 0
Damien BUFFELARD Jetons de présence	97 835 0	108 491 0
Christian DUTEL Jetons de présence	9 907 0	11 366 0
Gérard THOUVENIN Jetons de présence	80 276 0	73 376 0
Roland TCHENIO Jetons de présence	0 0	0 0
TOTAL	188 018	193 233

Au regard de la taille de la Société, il n'a pas été jugé opportun de mettre en œuvre le code AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Au titre de l'exercice 2009, les rémunérations ont été versées au titre des régimes suivants :

- Christian DUTEL : rémunération au titre d'un contrat de travail à temps partiel (salaire + avantage en nature sur véhicule)
- David BUFFELARD : rémunération au titre de ses mandats
- Thierry BOUVAT, Damien BUFFELARD et Gérard THOUVENIN : rémunération au titre d'un contrat de travail.

Les traitements ci-dessus évoqués ont été versés par VDI Group SA ; à l'exception de la rémunération de M. Damien BUFFELARD qui a été supportée par ALL BATTERIES UK LTD et de la rémunération de M. Christian DUTEL qui a été supportée par France OUATE INDUSTRIE pour 7.065 €.

Au titre de l'exercice 2008, les rémunérations ont été versées au titre des régimes suivants :

- Christian DUTEL : rémunération au titre d'un mandat social jusqu'au 28 avril 2008, puis au titre d'un contrat de travail à compter du 1^{er} mai 2008.
- David BUFFELARD : rémunération au titre d'un contrat de travail jusqu'au 29 avril 2008, puis au titre d'un mandat social à compter du 1^{er} mai 2008.
- Thierry BOUVAT, Damien BUFFELARD et Gérard THOUVENIN : rémunération au titre d'un contrat de travail.

Détermination des rémunérations :

Messieurs Thierry BOUVAT et Gérard THOUVENIN sont chacun titulaire d'un contrat de travail avec la Société. Ils occupent respectivement les fonctions de Directeur de la Division Energie Autonome et Directeur Administratif et Financier de la Société. Ils ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions de membre du Conseil d'administration. Il est également rappelé que M. Damien BUFFELARD bénéficie d'une rémunération comme salarié de droit anglais versée par Allbatteries au titre de ses fonctions exercées au sein de la dite société. Il est précisé que Monsieur Thierry BOUVAT est également Directeur Général de la Société.

Monsieur Christian DUTEL assiste Monsieur David BUFFELARD à temps partiel pour l'élaboration de la stratégie de la Société. A ce titre, il a touché pour l'année 2009, 4.550 € brut, plus le bénéfice d'un véhicule de fonction. Cette collaboration prend la forme d'un contrat de travail à temps partiel à durée indéterminée de vingt heures par mois. Monsieur Christian DUTEL est rattaché au Président du Conseil d'administration pour l'exécution de ce contrat de travail.

Monsieur David BUFFELARD, en qualité de Président du Directoire puis du Conseil d'administration et Directeur Général a perçu, au cours de l'année 2009, au titre de l'exercice de ses mandats la somme de 149 K€.

Monsieur Roland TCHENIO et Madame Hélène BUFFELARD ne reçoivent aucune rémunération versée par l'émetteur.

Rémunérations variables :

Messieurs Thierry BOUVAT et Damien BUFFELARD peuvent prétendre à une rémunération variable qui pourra s'élever 12 K€, en proportion du résultat net si le résultat d'exploitation excède 3,8 M€.

Gérard THOUVENIN pourra prétendre à une prime de 17,15 K€, à la discrétion de la direction de la Société.

Engagements envers les mandataires sociaux :

Aucun engagement de rémunérations différées n'a été pris envers les mandataires sociaux, notamment en cas de départ.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives propres à chacune des sociétés.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes sociaux.

Dans les comptes consolidés clos le 31 décembre 2009, le montant des engagements retraite comptabilisés s'élève à 250.874 € et concernent le personnel des sociétés VDI Group, France Ouate Industrie, DOM Hygiène Industrie et Power Trade France. Il n'existe aucune obligation légale pour le personnel de la société Allbatteries et Power Trade.

15.3 CONVENTIONS CONCLUES PAR LE GROUPE AVEC SES DIRIGEANTS OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Néant.

15.4 ELEMENTS DE REMUNERATION ET AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON OU POSTERIEUREMENT A LA CESSATION DES FONCTIONS DE DIRIGEANTS DE LA SOCIETE

Néant.

15.5 PRETS ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

A la date du présent prospectus, aucun prêt n'a été accordé ni aucune garantie constituée en faveur de mandataires sociaux de la Société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Noms	Première nomination	Fonction	Échéance du mandat
David BUFFELARD	19/05/2009	Président du Conseil d'administration Directeur Général	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014
Damien BUFFELARD	19/05/2009	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014
Christian DUTEL	19/05/2009	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014
Hélène BUFFELARD	19/05/2009	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014
Thierry BOUVAT	19/05/2009	Administrateur Directeur Général Délégué	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014
Roland TCHENIO	19/05/2009	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014
Gérard THOUVENIN	19/05/2009	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE A L'EMETTEUR OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES ET PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les personnes concernées à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

16.3 COMITES SPECIALISES

La Société n'a pas mis en place de comité d'audit ni de comité de rémunération.

16.4 GOUVERNEMENTS D'ENTREPRISE

Compte tenu de sa taille encore limitée, VDI Group n'a pas encore engagé de réflexion relative aux pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'administration n'a formé aucun comité spécialisé et n'a pas défini de procédures permettant de mesurer sa performance.

A ce jour, VDI Group n'a établi aucune charte ou règlement intérieur concernant les membres de ses organes d'administration et le fonctionnement de ce Conseil d'administration.

L'Assemblée des actionnaires du 18 avril 2006 a nommé parmi les membres du Conseil de surveillance une personnalité indépendante de la Société, Monsieur Roland TCHENIO. Suite à

l'adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration en date du 19 mai 2009, Monsieur Roland TCHENIO a été nommé administrateur de la Société.

16.5 CONTROLE INTERNE

Compte tenu de la modification des articles L 225-37, L 225-68 et L 226-10-1 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue d'établir un rapport sur le contrôle interne à compter de son exercice 2008.

Toutefois, les procédures suivantes sont en place au sein de la Société :

Les principaux risques identifiés par la direction de la Société ont fait l'objet de procédures. La direction de la Société considère que les procédures décrites ci-après couvrent de manière satisfaisante ces risques supportés par le groupe.

Procédures comptables et administratives

Des procédures internes de contrôle existaient déjà dans la Société sous sa forme antérieure, en particulier, les engagements de dépenses, les règlements fournisseurs et les émissions de moyens de règlement font l'objet d'une validation par le directeur financier.

L'établissement des bulletins de paie donne lieu à des documents validés par chaque directeur concerné.

En matière d'informations financières et comptables, la gestion de la trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien (30 comptes à gérer).

La comptabilité est tenue par centre opérationnel.

Des budgets sont établis chaque année par les différentes divisions et arbitrés en comité de direction.

Des suivis hebdomadaires et mensuels des comptes d'exploitation par division sont remis et examinés par le Président.

Stocks

Un inventaire est réalisé 2 fois par an sur le site logistique de Corbas, au 30 juin et au 31 décembre. Pour les magasins un inventaire est réalisé chaque fin de trimestre.

Dans l'entrepôt d'Allbatteries un inventaire est réalisé de façon trimestrielle.

Les entrées en stock se font dans le logiciel ERP de la Société à l'arrivée à l'entrepôt et donnent lieu à un bon de réception. Pour les sorties, un bon de livraison doit être édité pour permettre la sortie de la marchandise et donne lieu ensuite à la facturation du client.

La gestion des stocks est automatisée et fait partie intégrante du logiciel ERP

Procédures commerciales

Les conditions générales de vente ainsi que les tarifs figurent dans les catalogues et sur les sites Internet de la Société. Les animateurs commerciaux peuvent accepter des conditions de tarifs différenciées pour certains clients, après avoir obtenu l'accord de leur direction.

Pour prévenir les risques d'impayés, la Société a mis en place une application logicielle spécifique avec fonction automatisée de relance client, suivie d'un blocage du compte du client si celui-ci n'a pas réglé sa commande; le client ne peut alors plus être livré.

Un process informatique a été mis en place par chaque division de VDI Group pour déterminer le mode opératoire pour émettre des avoirs.

16.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE 2007

16.6.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68, alinéa 7, du Code du commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Préalablement nous vous rappelons que votre société a adopté la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance le 18 avril 2006.

Le conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance était composé, au cours de l'exercice 2007, de 3 membres :

Nom des membres du Conseil de Surveillance	Fonctions	Date de désignation	Date d'expiration des fonctions
Monsieur Fernand-Luc BUFFELARD	Président	AGE 18/04/06 CS 18/04/06	AGOA 2012
Monsieur Roland TCHENIO	Vice-président	AGE 18/04/06 CS 18/04/06	AGOA 2012
Madame Hélène BUFFELARD	Membre	AGE 18/04/06	AGOA 2012

A – CONDITIONS DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les Travaux du Conseil sont préparés sur la base des éléments communiqués par le Directoire qui adresse à chacun des membres du Conseil de Surveillance les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et en particulier les documents suivants préalablement à toute réunion :

- Etat de la trésorerie et prévisionnel,
- Chiffres clés et prévisionnels de résultats de la Société et des filiales,

- Budget,
- Rapports trimestriels,
- Opérations et actions en cours ou envisagées, le cas échéant.

Les membres du Conseil peuvent à cette occasion demander que soient communiqués toutes informations ou documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des réunions du Conseil au cours desquelles le Président du Directoire est en outre invité à commenter ces documents.

Hors séance du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant le Société que le Directoire juge utile de leur communiquer.

Le Conseil de Surveillance n'est pas assisté de comités.

B – CONDITIONS D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur. Aux réunions trimestrielles du Conseil s'ajoutent éventuellement des séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

1. Convocation

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son Président ou de son vice-président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

La convocation peut être faite par tous les moyens, même verbalement, sans exigence de délai.

2. Réunion

Les réunions ont traditionnellement lieu au siège social.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni en séance plénière à quatre reprises en mars, juin, septembre et décembre 2007.

A chaque Conseil au moins deux membres du Conseil de Surveillance sur trois étaient présents ainsi que Mr Christian DUTEL, Président du Directoire et Mr Gérard THOUVENIN membre du Directoire, un membre du Conseil de Surveillance étant excusé.

3. Comptes-rendus de séances

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le Président à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre du Conseil de Surveillance.

II – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La Société applique des procédures de contrôle interne visant à prévenir et à maîtriser les risques résultant de son activité et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces procédures de contrôle reposent sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du groupe

- un système de reporting commercial et financier régulier

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Directoire,
- le Directeur Financier,
- le Conseil de Surveillance.

Mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire

Les données comptables et budgétaires mensuelles sont examinées et analysées en commun par le Président du Directoire et les services financiers de la société.

L'outil interne de suivi des données commerciales et financières permet à la direction d'avoir un suivi en temps réel des différentes étapes commerciales menant à la réservation des produits commercialisés.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées, avec les responsables des différents services de l'entreprise au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement ou autant que besoin). Les programmes d'investissement sont définis par le Directoire après consultation de ces responsables.

Le Directoire, en collaboration avec ses avocats, assure le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

L'organisation en termes d'information est centralisée au niveau de la société VDI Group SA.

Les services comptables de VDI Group s'assurent régulièrement de la bonne tenue de la comptabilité de ses filiales par des travaux sur place.

En particulier, les engagements de dépenses, les règlements fournisseurs et les émissions de moyens de règlement font l'objet d'une validation par le Directeur Financier.

L'établissement des bulletins de paie donne lieu à des documents validés par chaque Directeur concerné.

En matière d'informations financières et comptables, la gestion de la trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien notamment par magasin et par marque.

La comptabilité est tenue par centre opérationnel.

Des budgets sont établis chaque année par les différentes divisions.

Des suivis hebdomadaires et mensuels des comptes d'exploitation par division sont remis et examinés par le Président du Directoire.

Un plan de trésorerie par période de 3 mois est présenté chaque mois au Président du Directoire.

Les comptes sociaux et consolidés sont établis par les services financiers de la société sous la supervision du Président du Directoire et font l'objet d'un audit annuel des Commissaires aux Comptes.

D'une manière générale, toute l'information financière du groupe ainsi que le suivi des éventuels engagements hors bilan et des actifs, sont élaborés par les services financiers de la Société, sous le contrôle du Directoire, la validation finale étant du ressort du Conseil de Surveillance.

Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la direction générale, et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Mise en place de procédures de prévention de la fraude

L'un des risques tient au maniement des espèces.

Seuls les magasins de VDI Group peuvent être amenés à encaisser des espèces. La prévention des détournements s'opère notamment grâce à un logiciel de gestion interfacé avec le stock et la comptabilité. Par ailleurs des inventaires physiques réguliers viennent en plus de l'inventaire permanent.

Analyses des faiblesses des procédures de contrôle interne et exposé des mesures arrêtées pour y remédier

Le Conseil de Surveillance n'a pas identifié de risques particuliers mais note toutefois que la centralisation sur le site de Corbas à compter du mois de mai 2007 de la gestion des stocks de la filiale France Ouate Industrie est un facteur d'amélioration du contrôle interne.

Dardilly le 15 mars 2008
Le Président du Conseil de Surveillance
Fernand-Luc BUFFELARD

16.7 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

16.7.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société VDI GROUP et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Fait à Roanne, le 17 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

GVGM Audit
Olivier ARTHAUD

Pascal Genevrier

17 SALARIES

17.1 NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Division Energie Autonome	86	82	77
Division Homme et Travail	30	23	20
Département Administratif	25	23	22
Département logistique	44	44	33
ALLBATTERIES	45	38	40
France Ouate Industrie	33	38	43
Hygiène Médical Services	0	0	2
DOM Hygiène Industrie	14	14	16
POWER TRADE	7	6	12
POWER TRADE France	43	21	22
VDI CHINA	4	3	2
TOTAL	331	292	289

La société Allbatteries est rattachée à la division Energie Autonome.

Les sociétés France Ouate Industrie, Hygiène Médical Services, DOM Hygiène Industrie, VDI Belgium, ainsi que Power Trade France sont rattachées à la division Homme & Travail.

Les sociétés VDI China et Power Trade Tunisie sont rattachées aux deux divisions.

Pour mémoire, les sociétés VDI Energie Autonome, VDI Homme et Travail et Enix Océan Indien ont fait l'objet, courant 2009, d'une dissolution confusion au sein de la société VDI Group.

Un accord de participation de l'ensemble des salariés aux résultats de l'entreprise a été mis en place au sein de VDI Group SA avec effet sur l'exercice ouvert le 1er janvier 2004. Les sommes constituant la réserve spéciale de participation sont inscrites en compte courant bloqué portant intérêt.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Néant

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Néant

17.3.2 Options consenties aux salariés

Néant

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2009

A la date du 31 décembre 2009, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était la suivante (pour obtenir des informations relatives à l'évolution du capital social de la Société, voir la section 21.1.7 « Evolution du capital social de la Société » de la première partie du présent prospectus :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% actions	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
BDR	3 617 492	74,20%	7 234 984	85,19%
Christian DUTEL	1	0,00%	2	0,00%
Thierry BOUVAT	1	0,00%	2	0,00%
David BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Damien BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Gérard THOUVENIN	1	0,00%	2	0,00%
Hélène BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Roland TCHENIO	1	0,00%	2	0,00%
Indivision BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Divers	25	0,00%	50	0,00%
Sous-total	3 617 525	74,21%	7 235 050	85,19%
Actions au porteur	1 257 475	25,79%	1 257 475	14,81%
TOTAL	4 875 000	100,00%	8 492 525	100,00%

La société BDR, Société par Actions Simplifiée, est détenue principalement par les fondateurs.

Composition du capital de BDR :

- 45% du capital est détenu par la société DUPARFI (société détenue par la famille DUTEL),
- 49% du capital est détenu par la société HELER (société détenue par la famille BUFFELARD),
- 4% du capital est détenu par Thierry BOUVAT,
- 2% du capital est détenu par Gérard THOUVENIN.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la société BDR.

Dans le cadre du contrat de prêt contracté pour le financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006, BDR, actionnaire majoritaire de la Société, s'est engagé à conserver, directement ou indirectement, 50,01% du capital et des droits de vote de la Société pendant la durée du prêt, soit jusqu'au 15 mai 2013. De plus, Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc BUFFELARD se sont engagés à conserver directement ou indirectement au moins 67% du capital et des droits de vote de BDR. Suite au décès de Monsieur Fernand Luc BUFFELARD en date du 12 mars 2009, les engagements pris par celui-ci ont été transférés à ses héritiers dans le cadre de sa succession.

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée générale extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes.

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du présent prospectus, la société BDR détient 74,2% du capital et 85,2 % des droits de vote de la Société et en détient donc le contrôle. Les actionnaires de la société BDR agissent de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas assuré de manière abusive.

18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date du présent prospectus, entraîner un changement de son contrôle.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES

Bail commercial avec la SCI Corbas 2

Les locaux utilisés par les différentes filiales de la Société sont occupés au titre de baux commerciaux. L'entrepôt logistique à Corbas fait l'objet d'un bail commercial conclu avec la SCI CORBAS 2, société détenue par Monsieur Christian DUTEL, actionnaire et administrateur de la Société. Le loyer payé par la société VDI Group à la SCI au titre de l'occupation commerciale de l'entrepôt a fait l'objet d'une attestation d'un expert indépendant précisant que le loyer payé s'inscrivait dans les prix de marché. Cette attestation est présentée à la section 23 « Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêt » de la première partie du présent prospectus.

Cette attestation d'équité, établie par le cabinet Lamy en date du 20 mars 2006, faisait ressortir une valeur locative moyenne, retenue par l'expert, de 66 euros le mètre carré et concluait de la façon suivante : « l'expert atteste que le montant du loyer payé par VDI (à la SCI Corbas 2) correspond effectivement au prix du marché et a été établi en bonne équité. »

En 2007, la surface locative a été portée à 5.600 mètres carrés contre 2.500 mètres carrés auparavant.

Cette extension correspond uniquement à un bâtiment de stockage, contrairement au bâtiment initial qui comprenait également des bureaux.

Sur la base de 66 euros le mètre carré, la valeur locative théorique se situe donc à 369.600 euros. Le loyer effectivement payé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est de 304.746 euros, soit 55 euros le mètre carré. Cette baisse du prix moyen s'explique par le fait que l'extension ne comporte qu'une surface d'entreposage et reste cohérente avec la valeur locative retenue au regard du prix du marché et de la nature des bâtiments.

Par ailleurs, le bail a fait l'objet d'un avenant signé en date du 16 novembre 2005 prévoyant que le loyer de base serait augmenté ou diminué automatiquement tous les ans proportionnellement aux variations de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

Compte tenu des éléments précités, il apparaît que le loyer payé par la Société à la SCI Corbas 2 pour la location du bâtiment qu'elle utilise pour son entrepôt logistique correspond au prix du marché et a été établi en bonne équité.

Au jour du présent prospectus, il n'existe aucune autre convention entre des sociétés du Groupe et des actionnaires.

19.2 RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

19.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il

vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Bail commercial

Personne concernée : Mr Christian DUTEL, administrateur de VDI Group

Nature et objet : Un bail commercial liant la société VDI GROUP à la SCI Corbas 2 a été soumis à autorisation du Conseil de Surveillance du 30 septembre 2008 dans les conditions de l'article L.225-88 du Code de commerce. Ce bail a été conclu le 2 juillet 2001 et modifié par plusieurs avenants depuis. Il porte sur un immeuble à usage industriel avec bureaux d'accompagnement, d'une superficie de 5.370 m² pour la partie entrepôt et de 70 m² pour la partie bureaux, le tout sur un terrain d'une superficie de 12.962 m² sis à Corbas (69960), ZA des Taillis, Avenue des Taillis.

Le loyer annuel H.T. comptabilisé au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à la somme de 304.746 €.

Nous avons mis en évidence les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 24 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

GVGM Audit
Olivier ARTHAUD

Pascal Genevrier

19.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de

celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en évidence les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

Bail commercial

Un bail commercial liant la société VDI GROUP à la SCI Corbas 2 a été soumis à autorisation du Conseil de Surveillance du 30 septembre 2008 dans les conditions de l'article L.225-88 du Code de commerce. Ce bail a été conclu le 2 juillet 2001 et modifié par plusieurs avenants depuis. Il porte sur un immeuble à usage industriel avec bureaux d'accompagnement, d'une superficie de 5.370 m² pour la partie entrepôt et de 70 m² pour la partie bureaux, le tout sur un terrain d'une superficie de 12.962 m² sis à Corbas (69960), ZA des Taillis, Avenue des Taillis.

Le loyer annuel H.T. hors charges comptabilisé au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à la somme de 304.996 € H.T.

Les dirigeants et/ou actionnaires directement ou indirectement, communs sont Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc BUFFELARD.

Fait à Roanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

GVGM Audit
Olivier ARTHAUD

Pascal Genevrier

19.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions règlementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-86 du Code de commerce.

Fait à Roanne, le 17 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

GVGM Audit
Olivier ARTHAUD

Pascal Genevrier

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

20.1 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2009, 2008 ET 2007 EN NORMES COMPTABLES FRANCAISES

20.1.1 Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009

20.1.1.1 *Compte de résultat*

	Réf. Note	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	4.14	49 168 468	45 680 803
Autres produits d'exploitation		446 718	404 121
Achats consommés		25 162 613	22 534 758
Charges de personnel	4.15	11 269 052	11 363 309
Autres charges d'exploitation		8 619 103	8 747 008
Impôts et taxes		655 768	658 701
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.16	569 921	483 796
Résultat d'exploitation	4.17	3 338 729	2 297 352
Charges et produits financiers	4.18	-402 737	-541 824
Résultat courant		2 935 992	1 755 528
Charges et produits exceptionnels	4.19	158 694	-46 063
Participation			
Impôts sur les résultats	4.20	1 050 902	608 613
Impôts différés sociaux	3.10 - 4.20	-53 185	-6 200
Résultat net		2 096 969	1 107 052
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	3.1	-648 624	-640 778
Résultat net consolidé		1 448 345	466 274

20.1.1.2 *Bilan*

ACTIF	Réf. Note	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
Actif immobilisé			
Ecarts d'acquisition	3.1	9 087 152	9 735 776
Immobilisations incorporelles	3.3 - 4.1	734 703	551 554
Immobilisations corporelles	3.4 - 4.2	952 992	766 152
Immobilisations financières	3.5 - 4.3	119 516	111 438
Actif circulant			
Stocks	3.6 - 4.4	5 781 138	7 314 142
Clients et comptes rattachés	3.7 - 4.5 - 4.6	10 224 768	10 530 023
Autres créances et comptes de régularisation	4.7	1 515 163	2 701 763
Disponibilités	3.8 - 4.8	2 527 937	2 642 256
TOTAL ACTIF		30 943 369	34 353 104

PASSIF	Réf. Note	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
Capitaux propres part du groupe			
Capital		2 973 750	2 973 750
Réserves consolidés		9 321 414	9 018 705
Ecart de conversion	3.2	-160 688	-195 851
Résultat consolidé	4.10	1 448 345	466 274
Capitaux propres		13 582 821	12 262 878
Provisions pour risques et charges			
	4.11	250 874	268 607
Dettes			
Emprunts et dettes financières	4.12	5 751 276	10 939 618
Fournisseurs et comptes rattachés		5 912 147	5 893 479
Autres dettes et comptes de régularisation	3.9 - 4.13	5 446 251	4 988 522
TOTAL PASSIF		30 943 369	34 353 104

20.1.1.3 *Tableau des flux de trésorerie*

	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	1 448 345	466 274
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	956 246	916 878
- Provisions IDR	38 297	-9 849
- Variation des impôts différés	-53 185	-6 200
- VNC des immobilisations cédées	39 137	20 291
- Abandon de créances	-329 534	
- Autres produits	-37 950	-127 068
- Retraitements malis sur TUP filiales	299 728	
- Retraitements différences de change	39 510	35 714
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 400 594	1 296 040
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 936 642	-1 407 117
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>5 337 236</i>	<i>-111 077</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-717 723	-595 797
Cessions d'immobilisations	1 293	800
Variation du périmètre		-15 711
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>-716 430</i>	<i>-610 708</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	-195 350	-195 682
Emissions d'emprunts	200 471	438 000
Remboursement d'emprunts et dettes diverses	-908 382	-836 190
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>-903 241</i>	<i>-593 872</i>
Incidence des variations des cours de devises	9 236	-36 478
Variation de trésorerie	3 726 801	-1 352 135
Trésorerie d'ouverture	-3 649 068	-2 296 933
Trésorerie de clôture	77 733	-3 649 068

20.1.1.4 Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2009

1. Faits caractéristiques

- A compter du 1^{er} janvier 2007, la société VDI GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale et s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les résultats dans le périmètre constitué par elle-même et par sa filiale FRANCE OUATE INDUSTRIE.

Au 1^{er} janvier 2008, le périmètre d'intégration fiscale s'est élargi avec les filiales HYGIENE MEDICALE SERVICES, VDI ENERGIE AUTONOME et VDI HOMME ET TRAVAIL.

Au 1^{er} janvier 2009, le périmètre d'intégration fiscale s'est à nouveau élargi avec les filiales D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE, ENIX OCEAN INDIEN et POWER TRADE FRANCE.

- Au cours de l'année 2009, le groupe s'est réorganisé. Il a été décidé la dissolution sans liquidation des sociétés VDI ENERGIE AUTONOME et VDI HOMME ET TRAVAIL avec effet au 31/08/2009 et de la société ENIX OCEAN INDIEN avec effet au 30/09/2009.

Ces 3 dissolutions se sont concrétisées par transmission universelle de patrimoine auprès de VDI GROUP.

- Le contrôle fiscal réalisé sur FRANCE OUATE INDUSTRIE portant sur les années 2004 à 2006, qui faisait l'objet d'un désaccord sur une proposition de rectification de 75 839 € est terminé.

Après avis de la Commission Départementale des Impôts Directs et des Taxes sur le Chiffre d'Affaires, le contentieux s'est soldé par un redressement portant sur une base de 38 836 €. L'impôt correspondant, soit 13 247 € a été comptabilisé et payé sur 2009.

- Au cours de l'année 2009, la société VDI GROUP a fait l'objet d'un contrôle portant sur l'application des législations sociales, de l'assurance chômage et de la garantie AGS sur les années 2006, 2007 et 2008.

Cette vérification a entraîné un rappel de cotisations d'un montant total de 37 264 €.

Les majorations de retard se sont élevées à 4 119 €

La société FRANCE OUATE INDUSTRIE a fait l'objet du même contrôle sur les mêmes années.

Cette vérification a entraîné un rappel de cotisations d'un montant total de 19 639 €.

Les majorations de retard se sont élevées à 3 287 €

- Dans le cadre du Redressement Judiciaire sur FRANCE OUATE INDUSTRIE et HYGIENE MEDICALE SERVICE de 1999, un accord est intervenu avec un créancier. Cet accord s'est finalisé par un abandon de créances d'un montant total de 329 534 € (comptabilisé en produits exceptionnels).

- Dans le cadre de la sixième résolution votée lors de l'Assemblée générale du 19/05/2009, la société VDI GROUP a acheté des actions composant son capital social.

A la date du 31/12/2009, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 11 520 pour un prix de revient de 22 433 €.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02, au plan comptable général 1982 complété par l'arrêté du 9 décembre 1986, aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 et à l'avis 05-10 du CNC.

VDI GROUP étant cotée sur le marché régulé ALTERNEXT, le groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par VDI GROUP.

2.1. Permanence des méthodes

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

3. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation se présente comme suit:

SOCIETE	NATIONALITE	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
VDI GROUP 11 C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	LYON 409 101 706	100,00	Globale
ALLBATTERIES Dwight Road Tolpits Lane WATFORD WD18 9SB	Anglaise	2045875 ENGLAND AND WALES	100,00	Globale
POWER TRADE 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 2427212004	100,00	Globale
FRANCE OUATE INDUSTRIE 11 C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	GRASSE 312 773 385	100,00	Globale
HYGIENE MEDICALE SERVICES 1ère avenue - "Le Broc Center" 06510 CARROS LE BROC	Française	GRASSE 382 994 903	100,00	Globale
D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE 3, rue des Dahlias ZI N° 2 – Bras Fusil 97470 SAINT BENOIT (LA REUNION)	Française	SAINT DENIS 379 135 171	100,00	Globale
VDI BELGIUM Chaussée d'Alseberg, 384 1180 BRUXELLES	Belge	BE 0886438953	100,00	Globale
POWER TRADE FRANCE 11 C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	LYON 495 103 285	100,00	Globale
VDI CHINA Unit 4405, 44 th Floor, COSCO Tower 183, Queen's Road Central HONG KONG	Hongkongaise	37905863-000-03-09-3	100,00	Globale

A l'exception de la société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI GROUP n'ayant plus d'activité depuis le 31/03/2000, qui n'est pas consolidée, toutes les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les soldes réciproques dans les comptes de bilan ainsi que les montants résultant d'opérations entre les sociétés du groupe et affectant le compte de résultat ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

L'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôture leur exercice social le 31 décembre.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2009, sur une durée de 12 mois.

Toutes les filiales de la société VDI GROUP étant détenues à 100%, les états financiers consolidés ne font apparaître aucun intérêt minoritaire à la clôture de l'exercice 2009.

3.1. Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition, qui est amorti sur le mode linéaire sur la durée utile de l'investissement évaluée en fonction des perspectives de rentabilité de l'acquisition, soit 20 ans.

Les sociétés 1000 et une Piles et GM Equipement acquises respectivement sur 1999 et 2000 ont fait l'objet de fusion absorption par VDI GROUP sur 2000 et 2001. Les traités de fusion portant sur ces 2 opérations ont fait ressortir la valorisation de fonds de commerce pour un montant de 3 045 555 €. Les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

- ALL BATTERIES: 1 808 264 €
- FRANCE OUATE INDUSTRIE: 5 605 096 €
- HYGIENE MEDICALE SERVICES: 444 956 €
- D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE: 1 714 938 €

L'acquisition en 2007 de la société VDI CHINA (consolidée à partir de 2008) a fait ressortir un écart d'acquisition de 2 831 €.

Montant net au 31/12/2007	Augmentation 2008	Amortissements 2008	Montant net au 31/12/2008	Amortissements 2009	Montant net au 31/12/2009
10 373 723	2 831	640 778	9 735 776	648 624	9 087 152

3.2. Ecarts de conversion

Les comptes des filiales anglaise et tunisienne ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion résultant de ces opérations est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2009	Taux moyen 2008	Taux de clôture au 31/12/2009	Taux de clôture au 31/12/2008
GBP	0.88998	0.80256	0.8881	0.95250
TND	1.88052	1.80800	1.9006	1.84209

3.3. Immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

- Logiciels: Linéaire 12 mois

3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

- Matériels et installations techniques: Linéaire 3 à 10 ans
- Agencements: Linéaire 5 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique: Linéaire 3 ans
- Mobilier: Linéaire 4 à 10 ans

3.5. Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

3.6. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

3.7. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3.8. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 22 433 €. L'intégralité de ce poste est constitué des actions propres de la société VDI GROUP (11 520 actions). Le cours de l'action au 31/12/2009 étant inférieur à la moyenne du cours d'achat, une provision pour dépréciation de 545 € a été constituée.

3.9. Produits constatés d'avance

Les modalités de facturation et de gestion du stock de FRANCE OUATE INDUSTRIE sont spécifiques à son activité. En effet, FRANCE OUATE INDUSTRIE comptabilise les ventes à la

commande, que les marchandises soient livrées au client ou non. Certains clients demandent à ne pas être livrés de l'intégralité de leur commande immédiatement, mais de manière différée dans le temps.

Cependant, les conditions générales de vente de FRANCE OUATE INDUSTRIE prévoient que les quantités non livrées sont la propriété du client, c'est à dire que la vente totale du stock est réalisée dès le début et que le stock non livré est géré par FRANCE OUATE INDUSTRIE pour le compte du client. A l'issue d'un délai de 2 ans, ces marchandises non livrées redeviennent gratuitement la propriété de FRANCE OUATE INDUSTRIE.

- les achats de marchandises sont effectués auprès de VDI GROUP qui facture uniquement les marchandises livrées.
- Le stock est donc physiquement chez VDI GROUP, mais reste la propriété du client. Il ne doit donc pas être comptabilisé.

Deux situations peuvent se présenter :

- lorsque les marchandises ne sont pas en stock chez VDI GROUP, FRANCE OUATE INDUSTRIE doit comptabiliser un produit constaté d'avance => pas de comptabilisation de la marge relative aux quantités non livrées.
- lorsque les marchandises sont en stock chez VDI GROUP, VDI GROUP les isole dans un stock détenu pour les tiers, ce stock devant être exclu de son actif. FRANCE OUATE INDUSTRIE doit en revanche comptabiliser la marge réalisée sur les quantités non livrées, car la vente est effective (compte tenu des conditions générales de vente) et donc la marge acquise y compris sur la partie non livrée.

Les produits constatés d'avance de l'exercice ont diminué de 479 884 € du fait de l'achat ponctuel de marchandises à des fournisseurs qui sont gérées par eux en stocks en consignation.

3.10. Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2009 est de 33,33 % pour les sociétés de nationalité française. Aucun retraitement n'a été appliqué aux comptes pour les sociétés de nationalité étrangère.

Au titre de l'exercice 2009, les retraitements effectués ont donné lieu à la constatation d'un impôt différé actif de 53 185 €. Le total des impôts différés figure à l'actif du bilan pour un montant de 154 413 €.

3.11. Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel de chaque société concernée.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 5 %
- taux de rotation du personnel :

Turnover par tranche d'âge	
18 à 30 ans	8,0%
31 à 40 ans	4,0%
41 à 50 ans	1,0%
51 à 65 ans	0,1%

- âge conventionnel de départ: 65 ans
- droits acquis: cadres 6 mois – non cadres 3 mois
- taux d'augmentation des salaires: 2 %

Aucune obligation légale n'existant en Angleterre, en Tunisie et à Hong Kong, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces trois pays.

3.12. Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, a ouvert pour les salariés un droit individuel à la formation (DIF), d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de 6 ans, mais plafonnée à 120 heures.

Au 31 décembre 2009, le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF et non utilisé, s'élève à 10 477 heures.

4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

Note 4.1. : Immobilisations incorporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2009	Ecarts d'acquisition	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	12 621 639	513 100	176 710	13 311 449
Variation de périmètre				
Variation		130 000	97 079	227 079
Solde à la clôture	12 621 639	643 100	273 789	13 538 528

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2009	Ecarts d'acquisition	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	2 885 863		138 256	3 024 119
Variation de périmètre				
Variation	648 624		43 930	692 554
Solde à la clôture	3 534 487		182 186	3 716 673

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2009	Ecarts d'acquisition	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	9 735 776	513 100	38 454	10 287 330
Variation de périmètre				
Variation	(648 624)	130 000	53 149	(465 475)
Solde à la clôture	9 087 152	643 100	91 603	9 821 855

Note 4.2. : Immobilisations corporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2009	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	2 094 059
Variation	269 247
Ecart de change	30 891
Solde à la clôture	2 394 197

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2009	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	1 327 907
Variation	92 987
Ecart de change	20 311
Solde à la clôture	1 441 205

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2009	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	766 152
Variation	176 260
Ecart de change	10 580
Solde à la clôture	952 992

Note 4.3. : Immobilisations financières

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2009	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	6 010	26 095	111 438	143 543
Augmentation			39 933	39 933
Diminution			31 855	31 855
Solde à la clôture	6 010	26 095	119 516	151 621

Provisions

L'ensemble des provisions concerne la société 1000 Y UNA PILAS

Exercice clos le 31.12.2009	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	6 010	26 095		32 105
Augmentation				
Diminution				
Solde à la clôture	6 010	26 095		32 105

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2009	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	0		111 438	111 438
Augmentation			39 933	39 933
Diminution			31 855	31 855
Solde à la clôture	0		119 516	119 516

Note 4.4. : Stocks

	31/12/2009	31/12/2008
Matières premières	220 548	184 204
Marchandises	5 581 525	7 156 099
Stocks bruts	5 802 073	7 340 303
Provision sur marchandises	20 935	26 161
Valeur nette stocks	5 781 138	7 314 142

Note 4.5. : Clients et comptes rattachés

	31/12/2009	31/12/2008
Brut	10 904 275	11 113 312
Provisions	679 507	583 289
Total net clients et comptes rattachés	10 224 768	10 530 023

Note 4.6. : Dépréciation d'actifs circulants

	31/12/2008	Dotations	Reprises	Ecart de change	31/12/2009
Dépréciation des stocks	26 161	10 368	15 616	22	20 935
Dépréciation des clients	583 289	240 428	144 203	-7	679 507
Total	609 450	250 796	159 819	15	700 442

Note 4.7. : Autres créances et comptes de régularisation

	31/12/2009	31/12/2008
Comptes courants débiteurs	204 873	1 258 614
Charges constatées d'avance	254 800	202 216
Autres créances	901 077	1 139 708
Impôt différé actif	154 413	101 228
Total net des autres créances et comptes de régularisation	1 515 163	2 701 763

Note 4.8. : Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières	22 433	
Provisions sur valeurs mobilières	(545)	
Soldes débiteurs de banque	2 243 668	2 122 083
Chèques et effets à l'encaissement	245 327	511 179
Caisses espèces	17 054	8 994
Total VMP et disponibilités	2 527 937	2 642 256

Note 4.9. : Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes de fusion	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Provisions	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2006	2 211 250	1 672 332	(735 110)	1 046 546	27 612	3 969	4 226 599
Affectation du résultat N-1			900 296	(1 046 546)			(146 250)
Résultat de l'exercice				1 211 854			1 211 854
Autres mouvements			(20 208)			(53 756)	(73 964)
Augmentation de capital	762 500	6 096 967					6 859 467
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2007	2 973 750	7 769 299	144 978	1 211 854	71 792	(49 787)	12 121 886
Affectation du résultat N-1			1 016 172	(1 211 854)			(195 682)
Résultat de l'exercice				466 274			466 274
Autres mouvements			(27 716)			(146 064)	(173 780)
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2008	2 973 750	7 769 299	1 133 434	466 274	115 972	(195 851)	12 262 878
Affectation du résultat N-1			270 944	(466 274)			(195 330)
Résultat de l'exercice				1 448 345			1 448 345
Autres mouvements			(12 415)			35 163	22 748
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2009	2 973 750	7 769 299	1 391 963	1 448 345	160 152	(160 688)	13 582 821

Note 4.10. : Passage du résultat social au résultat consolidé

	31/12/2009	31/12/2008
Cumul des résultats sociaux	2 392 325	2 064 506
Elimination dividendes	(629 670)	(1 240 318)
Elimination provisions internes		265 675
Dotation provisions pour charges	(18 599)	(9 849)
Dotation amortissements écarts d'acquisition	(648 624)	(640 778)
Impôts différés	53 185	6 200
Retraitement écarts de conversion comptes sociaux		20 838
Retraitement malis sur TUP	299 728	
Résultat consolidé	1 448 345	466 274

Note 4.11. : Provisions pour risques et charges

	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour litiges		36 332
Provisions pour retraites	250 874	232 275
Total provision pour risques et charges	250 874	268 607

Note 4.12. : Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 013 128	3 721 039
Concours bancaires courants	2 415 093	6 228 164
Intérêts courus non échus	48 198	103 303
Passif RJ	224 411	838 628
Participation des salariés + intérêts	46 146	48 484
Depots et cautionnement reçus	4 300	
Total des emprunts et dettes financières	5 751 276	10 939 618

Ventilation par échéance

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes a moins d'un an	3 627 487	8 063 470
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	2 123 789	2 876 148
Emprunts et dettes à plus de 5 ans		
Total des emprunts et dettes financières	5 751 276	10 939 618

Note 4.13. : Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fiscales	1 614 854	1 042 249
Dettes sociales	1 989 849	1 817 438
Avances et acomptes reçus	17 583	1 969
Comptes courants créditeurs	545 547	446 410
Autres dettes	300 712	222 866
Produits constatés d'avance	977 706	1 457 590
Total des autres dettes et comptes de régularisation	5 446 251	4 988 522

Note 4.14. : Chiffre d'affaires

Ventilation par zones géographiques

	31/12/2009		31/12/2008	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	33 441 679	68.0%	30 445 835	66,7%
Export	15 726 789	32.0%	15 234 968	33,3%
Chiffre d'affaires total	49 168 468	100.0%	45 680 803	100,0%

Ventilation par nature

	31/12/2009		31/12/2008	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	48 381 508	98.4%	44 736 646	97,9% %
Services	786 960	1.6%	945 157	2,1%
Chiffre d'affaires total	49 168 468	100.0%	45 680 803	100,0%

Contribution de chaque société

	31/12/2009		31/12/2008	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
VDI	28 705 408	58.4%	26 314 614	57,6%
ALL BATTERIES	7 230 007	14.7%	7 700 900	16,9%
FOI	9 874 901	20.1%	8 728 836	19,1%
DHI	2 147 840	4.3%	1 937 751	4,2%
VDI BELGIUM	1 172 133	2.4%	978 140	2,1%
ENIX OCEAN INDIEN	37 851	0.1%	20 562	0,1%
Chiffre d'affaires total	49 168 468	100.0%	45 680 803	100,0%

Note 4.15. : Ventilation des effectifs et charges de personnel

Effectifs	31/12/2009	31/12/2008
Employés	281	245
Techniciens/AM	10	10
Cadres	40	37
Total	331	292

Charges de personnel	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du personnel	8 266 037	8 408 479
Charges sociales	3 003 015	2 954 830
Total	11 269 052	11 363 309

Note 4.16. : Dotations aux amortissements et aux provisions

	31/12/2009	31/12/2008
Amortissements	299 683	236 506
Provisions sur créances clients	240 428	215 992
Provisions sur stocks	10 368	9 603
Provisions pour autres charges	19 442	21 695
Total	569 921	483 796

Note 4.17. : Résultat d'exploitation

	31/12/2009	31/12/2008
Total des produits d'exploitation	49 615 186	46 084 924
Total des charges d'exploitation	46 276 457	43 787 572
Résultat d'exploitation	3 338 729	2 297 352

Note 4.18. : Résultat financier

	31/12/2009	31/12/2008
Gains de change	94 452	287 504
Produits financiers sur VMP	2 794	12 267
Autres produits financiers	71 836	75 165
Reprises provisions charges financières	56 552	24 316
Reprises provisions sur autres créances	66 947	
Total des produits financiers	292 581	399 252
Intérêts et charges financières	308 689	579 336
Pertes de change	386 084	294 793
Provisions sur créances		66 947
Provisions sur VMP	545	
Total des charges financières	695 318	941 076
Résultat financier	(402 737)	(541 824)

Note 4.19. : Résultat exceptionnel

	31/12/2009	31/12/2008
Produits exceptionnels sur opération de gestion	550 865	90 704
Produits de cession des éléments d'actif	1 293	800
Reprises provisions pour charges exceptionnelles		
Total des produits exceptionnels	552 158	91 504
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	342 002	93 387
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	7 282	
Dotations provisions réglementées	44 180	44 180
Dotations provisions exceptionnelles		
Total des charges exceptionnelles	393 464	137 567
Résultat exceptionnel	158 694	(46 063)

Eléments significatifs sur produits exceptionnels sur opération de gestion:

- Litiges fournisseurs	149 985
- Indemnité concurrence déloyale:	61 506
- Abandon de créances	329 535

Eléments significatifs sur charges exceptionnelles sur opération de gestion:

- Litiges clients :	150 731
- Redressements sur contrôles sociaux:	64 603
- Sorties de marchandises pour dons associations:	63 635
- Honoraires avocats sur abandons de créances	20 963
- Perte sur indemnisation sinistre 2008	12 661
- Litiges salariés	4 888

Note 4.20. : Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courante	1 050 902	608 613
Charge d'impôt différée	(53 185)	(6 200)
Total	997 717	602 413

Preuve d'impôt

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant IS	3 094 686	1 709 465
IS théorique	1 031 459	569 765
Rapprochement		
Différences permanentes	(5 151)	(26 857)
Ecart de taux d'imposition	(4 674)	39 710
Crédit d'impôt et autres impôts	(23 917)	19 795
Total	997 717	602 413

Note 4.21. : Rémunérations des dirigeants

Dirigeants	Fonctions	Rémunération au titre du mandat social	Rémunération au titre du contrat de travail
David BUFFELARD	Président Directeur Général	148 528	Néant
Thierry BOUVAT	Directeur Général et membre du Conseil d'administration	Néant	150 000
Damien BUFFELARD	Membre du Conseil d'administration	Néant	97 835
Gérard THOUVENIN	Membre du Conseil d'administration	Néant	80 276
Christian DUTEL	Membre du Conseil d'administration	Néant	4 055

Note 5. Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Type	Bénéficiaire	Objet	Montant
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris11	SG	Garantie sur emprunt	171 429
Nantissement en 1 ^{er} rang des actions de FRANCE OUATE INDUSTRIE, des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE et de 90% des parts sociales de HYGIENE MEDICALE SERVICES	SG	Garantie sur emprunt	857 143
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	171 429
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 13	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	80 036
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Champagne au Mont d'Or	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	68 009

Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Boulogne Billancourt	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	115 091
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 17	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	164 527
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 01	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	185 088
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	BNP-PARIBAS	Garantie sur emprunt	171 429
Nantissement en 1 ^{er} rang des actions de FRANCE OUATE INDUSTRIE, des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE et de 90% des parts sociales de HYGIENE MEDICALE SERVICES	BNP-PARIBAS	Garantie sur emprunt	857 143
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	OSEO	Garantie sur emprunt	171 430

Engagements reçus :

Dans le cadre de la condamnation d'un fournisseur au profit de la société VDI GROUP, le dirigeant de la société concernée s'est constitué caution personnelle au profit de VDI GROUP pour le paiement des sommes restant dues au 31/12/2009, soit 77 933 €.

Note 6. Honoraires des contrôleurs légaux

Conformément à l'article R123-198-9 du Code de commerce, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 69 098 € pour VDI GROUP
- 28 925 € pour les filiales intégrées globalement

Soit un total de 98 023 € (honoraires figurant au compte de résultat).

20.1.1.5 Note complémentaire aux comptes consolidés 2009

Complément au périmètre de consolidation, concernant 1000 Y UNE PILAS

La société 1000 Y UNA PILAS de nationalité espagnole n'a plus d'activité depuis le 31/03/2000. VDI Group étant actionnaire à 50 % de cette société aux côtés d'un autre actionnaire pour les autres 50 %, il semblait logique que les frais liés à la dissolution de la société soient partagés entre les deux actionnaires. Le second actionnaire ayant refusé de prendre à sa charge sa quote part des frais de dissolution, il avait été décidé de ne pas dissoudre la société et de la laisser en sommeil. Aujourd'hui, compte tenu des projets de développement de VDI Group en Europe il est envisagé de se servir de cette société pour le développement du groupe sur l'Espagne. Dans ce cas il serait proposé à l'autre actionnaire de lui racheter ses parts pour un euro symbolique.

Complément à la note 2 : Permanence des méthodes

Détails sur la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires de France Ouate Industrie :

Certains clients de la société FRANCE OUATE INDUSTRIE sont amenés à commander d'importantes quantités de marchandises sans avoir la capacité de les stocker en totalité. Ils demandent alors à FRANCE OUATE INDUSTRIE de stocker les produits non livrés pour leur compte.

Ces clients payent la totalité de la facture dans des conditions financières normales (de 60 à 90 jours) et se font ensuite livrer à la demande au fur et à mesure de leurs besoins. Dans les faits, ces livraisons peuvent s'échelonner jusqu'à 2 ans.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, suite aux recommandations des commissaires aux comptes, après avoir pris conseil de ses avocats, la société a mis en place de nouvelles modalités d'application et d'estimation du Chiffre d'affaires de l'exercice et plus précisément des conditions générales de ventes clarifiant le principe du "stock en consignation" et le fait qu'au bout de 2 ans le stock non repris par le client devient la propriété de France Ouate.

Le délai de 2 ans étant arrivé à échéance le 30 juin 2009, ce dernier point a entraîné une première traduction comptable dans les comptes de France Ouate à compter du 1^{er} juillet 2009.

Incidence sur les comptes 2009 :

Le délai de 2 ans est arrivé à échéance au 30 juin 2009, mais cela n'a entraîné aucune incidence sur les comptes de l'exercice 2009, puisqu'il n'existait plus aucune marchandise en instance de livraison dont le délai était supérieur à 2 ans.

Les nouvelles conditions de vente stipulent que les marchandises non livrées sont la propriété du client et peuvent faire l'objet à sa demande d'un stockage par FRANCE OUATE INDUSTRIE. Au delà de 2 ans, les marchandises non appelées par le client deviennent automatiquement la propriété de FRANCE OUATE INDUSTRIE.

Lorsque les marchandises commandées par le client et facturées font l'objet de stock en consignation, l'ensemble des risques et avantages liés à ce stock en consignation sont transférés à ce dernier (cf. conditions générales de vente).

Les ventes ne sont comptabilisées qu'à la condition que ces marchandises soient identifiables.

Il n'y a, au 31/12/2009 aucune provision pour d'éventuels retours; en effet les retours clients sont traités systématiquement sans attente.

Les marchandises commandées (et donc facturées) mais non livrées en raison de l'absence d'approvisionnement font l'objet d'une régularisation comptable par comptabilisation en produits constatés d'avance.

Ces nouvelles conditions de vente permettent d'enregistrer en comptabilité la totalité du chiffre d'affaires facturé, le transfert de propriété ayant lieu au moment de la commande.

Cette méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires est appliquée à l'ensemble des sociétés du Groupe et concerne principalement la société France Ouate Industrie.

En effet, les autres sociétés du groupe n'utilisent pas les mêmes conditions générales de ventes, leur mode de fonctionnement commercial étant sensiblement différent.

La comptabilisation du CA pour les sociétés autres que FRANCE OUATE INDUSTRIE s'effectue dès la livraison des marchandises par émission de la facturation.

Complément note 2.2 : Faits caractéristiques – Litiges fiscaux

Le contrôle fiscal réalisé sur FRANCE OUATE INDUSTRIE portant sur les années 2004 à 2006, qui faisait l'objet d'un désaccord sur une proposition de rectification de 75 839 € est terminé.

Après avis de la Commission Départementale des Impôts Directs et des Taxes sur le Chiffre d’Affaires, le contentieux s’est soldé par un redressement portant sur une base de 38 836 €. L’impôt correspondant, soit 13 247 €, a été comptabilisé et payé sur 2009.

Complément note 2.4 : Ecarts d’acquisition

La croissance et le développement des différentes acquisitions en ligne avec les perspectives de rentabilité n’entraînent pas de modification (en particulier de dépréciations) de ces écarts d’acquisition.

Ecarts d’acquisition:

Les écarts d’acquisition concernant les sociétés All Batteries UK, France Ouate Industrie, Hygiène médicale Service et DOM Hygiène Industrie.

L’activité commerciale - mesurée par le chiffre d’affaires – des sociétés acquises est pour VDI Group le paramètre clé pour apprécier ou non l’existence d’indice de dépréciation des écarts d’acquisition.

Le groupe VDI a mis en œuvre des tests de dépréciation des écarts d’acquisition figurant à l’actif du bilan consolidé. Ces tests de dépréciation ont été réalisés sur la base d’une approche de valorisation multicritères.

Sur la base de l’approche méthodologique précisée ci-dessus, la société n’a pas détecté d’indices de perte de valeur nécessitant une dépréciation des écarts d’acquisition. Aucune dépréciation n’a donc été constatée.

En application des normes comptables françaises, ces 3 éléments font l’objet d’un amortissement étalé sur 20 ans.

Complément note 3.11: Emprunts et dettes financières

Détail des covenants concernant les acquisitions de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service, DOM Hygiène Industrie :

- limitation des distributions de dividendes aux actionnaires à un maximum de 50 % du résultat net consolidé,
- l’actionnaire majoritaire BDR s’est engagé à conserver, directement ou indirectement, 50,01% du capital social et des droits de vote de la Société pendant la durée du prêt. De plus, Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc BUFFELARD se sont engagés à conserver directement ou indirectement au moins 67 % du capital social et des droits de vote de l’actionnaire majoritaire BDR.

Suite au décès de Monsieur Fernand Luc BUFFELARD, les engagements pris par celui-ci ont été transférés à ses héritiers dans le cadre de sa succession.

Détermination des ratios au 31/12/2009

- dettes financières nettes : 3 223 339€
- fonds propres : 13 582 821 €
- excédent brut d’exploitation : 3 711 656 €
- *gearing* : 23.7%
- *leverage* : 0.87

Respect des covenants

A la date du présent prospectus, les covenants relatifs aux prêts pour l'acquisition d'Allbatteries et de France Ouate Industrie, Hygiène Médicale Service et Dom Hygiène Industrie, étaient respectés.

VDI Group fournit régulièrement à ses banques toute l'information financière requise et poursuit avec celles-ci ses relations sur des bases non modifiées.

20.1.2 Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008

20.1.2.1 Compte de résultat

	Réf. Note	31/12/08	31/12/07
Chiffre d'affaires	3.13	45 680 803	42 720 917
Autres produits d'exploitation		404 121	325 455
Achats consommés		22 534 758	19 524 757
Charges de personnel	3.14	11 363 309	10 628 592
Autres charges d'exploitation		8 747 008	8 630 478
Impôts et taxes		658 701	558 021
Dotations aux amortissements et aux provisions		483 796	397 451
Résultat d'exploitation	3.15	2 297 352	3 307 073
Charges et produits financiers	3.16	-541 824	-486 110
Résultat courant		1 755 528	2 820 963
Charges et produits exceptionnels	3.17	-46 063	-50 254
Participation			
Impôts sur les résultats	3.18	608 613	926 645
Impôts différés sociaux	2.12 - 3.18	-6 200	-897
Résultat net		1 107 052	1 844 961
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	2.4	-640 778	-633 107
Résultat net consolidé		466 274	1 211 854

20.1.2.2 Bilan

ACTIF	Réf. Note	Net au 31/12/08	Net au 31/12/07
Actif immobilisé			
Ecarts d'acquisition	2.4	9 735 776	10 373 723
Immobilisations incorporelles	2.6 - 3.1	551 554	365 181
Immobilisations corporelles	2.7 - 3.2	766 152	612 061
Immobilisations financières	2.8 - 3.3	111 438	110 267
Actif circulant			
Stocks	2.9 - 3.4	7 314 142	6 038 210
Clients et comptes rattachés	2.10 - 3.5	10 530 023	10 476 714
Autres créances et comptes de régularisation	3.6	2 701 763	2 109 564
Disponibilités	2.11 - 3.7	2 642 256	1 549 459
TOTAL ACTIF		34 353 104	31 635 179
PASSIF			
Capitaux propres part du groupe			
	3.8		
Capital		2 973 750	2 973 750
Réserves consolidés		9 018 705	7 986 069
Ecart de conversion	2.3	-195 851	-49 787
Résultat consolidé	3.9	466 274	1 211 854
Capitaux propres		12 262 878	12 121 886
Provisions pour risques et charges	3.10	268 607	258 758
Dettes			
Emprunts et dettes financières	3.11	10 939 618	9 146 285
Fournisseurs et comptes rattachés		5 893 479	5 431 691
Autres dettes et comptes de régularisation	3.12	4 988 522	4 676 559
TOTAL PASSIF		34 353 104	31 635 179

20.1.2.3 Tableau des flux de trésorerie

	31/12/08	31/12/07
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	466 274	1 211 854
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	916 878	840 091
- Provisions IDR	-9 849	-4 337
- Variation des impôts différés	-6 200	-897
- VNC des immos cédées	20 291	187 338
- Abandon de créances		-85 976
-Autres produits	-127 068	
- Retraitements différences de change	35 714	24 310
	<hr/>	<hr/>
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 296 040	2 172 383
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 407 117	-4 169 921
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>-111 077</i>	<i>-1 997 538</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-595 797	-346 448
Cessions d'immobilisations	800	55 047
Variation du périmètre	-15 711	-12 400
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>-610 708</i>	<i>-303 801</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		6 859 467
Dividendes versés aux actionnaires	-195 682	-147 050
Emissions d'emprunts	438 000	130 000
Remboursement d'emprunts et dettes diverses	-836 190	-4 607 719
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>-593 872</i>	<i>2 234 698</i>
Incidence des variations des cours de devises	-36 478	-19 873
Variation de trésorerie	-1 352 135	-86 514
Trésorerie d'ouverture	-2 296 933	-2 210 419
Trésorerie de clôture	-3 649 068	-2 296 933

20.1.2.4 Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2008

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

SOCIETE	NATIONALITE	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
VDI GROUP 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	LYON 409 101 706	100,00	Globale
ALLBATTERIES Dwight Road Tolpits Lane WATFORD WD18 9SB	Anglaise	2045875 ENGLAND AND WALES	100,00	Globale
POWER TRADE 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 2427212004	100.00	Globale
FRANCE OUATE INDUSTRIE 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	GRASSE 312 773 385	100.00	Globale
HYGIENE MEDICALE SERVICES 1ère avenue - "Le Broc Center" 06510 CARROS LE BROC	Française	GRASSE 382 994 903	100.00	Globale
D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE 3, rue des Dahlias ZI N° 2 – Bras Fusil 97470 SAINT BENOIT (LA REUNION)	Française	SAINT DENIS 379 135 171	100.00	Globale
VDI BELGIUM Rue Abbé Cuyppers, 3 1040 BRUXELLES	Belge	BE 0886438953	100.00	Globale
POWER TRADE FRANCE 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	LYON 495 103 285	100.00	Globale
ENIX OCEAN INDIEN 3, rue des Dahlias ZI N° 2 – Bras Fusil 97470 SAINT BENOIT (LA REUNION)	Française	SAINT DENIS 497 801 274	100.00	Globale
VDI ENERGIE AUTONOME 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	LYON 499 797 363	100.00	Globale
VDI HOMME ET TRAVAIL 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	LYON 499 284 529	100.00	Globale
VDI China Unit 4405, 44 th Floor, COSCO Tower 183, Queen's Road Central HONG KONG	Hongkongaise	37905863-000-03-09-3	100.00	Globale

La société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI GROUP n'ayant plus d'activité depuis le 31/03/2000, n'est pas consolidée¹.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02, au plan comptable général 1982 complété par l'arrêté du 9 décembre 1986, aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 et à l'avis 05-10 du CNC.

2.1. Permanence des méthodes

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

2.2. Faits caractéristiques

A compter du 1er janvier 2007, la société VDI GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale et s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les résultats dans le périmètre constitué par elle-même et par sa filiale FRANCE OUATE INDUSTRIE.

Au 1er janvier 2008, le périmètre d'intégration fiscale s'est élargi avec les filiales HYGIENE MEDICALE SERVICES, VDI ENERGIE AUTONOME et VDI HOMME ET TRAVAIL.

Le contrôle fiscal réalisé sur FRANCE OUATE INDUSTRIE au cours de l'année 2007 et portant sur les années 2004 à 2006 fait actuellement l'objet d'un désaccord sur une proposition de rectification de 75 839 €.

Le contentieux a été porté devant le Tribunal Administratif de Lyon auprès de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires.

Il s'agit en conséquence d'un passif latent.

2.3. Eliminations

Après cumul des bilans et comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques, ainsi que les montants de pertes et profits résultant d'opérations entre les sociétés du groupe sont éliminés.

2.4. Ecart d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition, qui est amorti sur le mode linéaire sur la durée utile de l'investissement évaluée en fonction des perspectives de rentabilité de l'acquisition, soit 20 ans.

Les sociétés 1000 et une Piles et GM Equipement acquises respectivement sur 1999 et 2000 ont fait l'objet de fusion absorption par VDI GROUP sur 2000 et 2001. Les traités de fusion portant sur ces 2 opérations ont fait ressortir la valorisation de fonds de commerce pour un montant de 3 045 555 €. Les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

¹ L'activité de la société espagnole 100 Y UNA PILAS a été arrêtée quelques années après sa création. Cette société est gardée en sommeil dans le cas où le Groupe envisagerait de redémarrer une activité en Espagne.

- ALL BATTERIES: 1 808 264 €
- FRANCE OUATE INDUSTRIE: 5 605 096 €
- HYGIENE MEDICALE SERVICES: 444 956 €
- D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE: 1 714 938 €

L'acquisition en 2007 de la société VDI CHINA (consolidée à partir de 2008) a fait ressortir un écart d'acquisition de 2 831 €.

Montant net au 31/12/2006	Amortissements 2007	Montant net au 31/12/2007	Augmentation 2008	Amortissements 2008	Montant net au 31/12/2008
11 006 830	633 107	10 373 723	2 831	640 778	9 735 776

2.5. Ecarts de conversion

Les comptes des filiales anglaise et tunisienne ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion résultant de ces opérations est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2008	Taux moyen 2007	Taux au 31/12/2008	Taux au 31/12/2007
GBP	0,80256	0,68730	0,9525	0,7334
TND	1,808	1,75505	1,84209	1,79493

2.6. Immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

- Logiciels: Linéaire 12 mois

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

- Matériels et installations techniques: Linéaire 3 à 10 ans
- Agencements: Linéaire 5 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique: Linéaire 3 ans
- Mobilier: Linéaire 4 à 10 ans

2.8. Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.9. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

2.10. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.11. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

2.12. Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2008 est de 33,33 % pour les sociétés de nationalité française. Aucun retraitement n'a été appliqué aux comptes pour les sociétés de nationalité étrangère.

Au titre de l'exercice 2008, les retraitements effectués ont donné lieu à la constatation d'un impôt différé actif de 6 200 € et le total des impôts différés figurent à l'actif du bilan pour un montant de 101 228 €.

2.13. Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel de chaque société concernée.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 5 %
- taux de rotation du personnel :

Turnover pr tranche d'âge	
18 à 30 ans	8,0%
31 à 40 ans	4,0%
41 à 50 ans	1,0%
51 à 65 ans	0,1%

- âge conventionnel de départ: 65 ans
- droits acquis: cadres 6 mois – non cadres 3 mois
- taux d'augmentation des salaires: 2 %

Aucune obligation légale n'existant en Angleterre, en Tunisie et à Hong Kong, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces trois pays.

3. Notes sur le bilan et le compte de résultat

Note 3.1. : Immobilisations incorporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2008	Ecarts d'acquisition	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	12 618 808	330 100	135 669	13 084 577
Variation de périmètre	2 831			2 831
Variation		183 000	41 041	224 041
Solde à la clôture	12 621 639	513 100	176 710	13 311 449

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2008	Ecarts d'acquisition	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	2 245 085		100 588	2 345 673
Variation de périmètre				
Variation	640 778		37 668	678 446
Solde à la clôture	2 885 863		138 256	3 024 119

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2008	Ecarts d'acquisition	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	10 373 723	330 100	35 081	10 738 904
Variation de périmètre	2 831			2 831
Variation	(640 778)	183 000	3.373	(454 405)
Solde à la clôture	9 735 776	513 100	38 454	10 287 330

Note 3.2. : Immobilisations corporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2008	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	1 944 378
Variation de périmètre	
Variation	246 413
Ecart de change	(96 732)
Solde à la clôture	2 094 059

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2008	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	1 332 317
Variation de périmètre	
Variation	72 464
Ecart de change	(76 874)
Solde à la clôture	1 327 907

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2008	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	612 061
Variation de périmètre	
Variation	173 949
Ecart de change	(19 858)
Solde à la clôture	766 152

Note 3.3. : Immobilisations financières

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2008	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	8 062	26 095	108 215	142 372
Variation de périmètre	(2 052)			(2 052)
Augmentation			23 515	23 515
Diminution			20 292	20 292
Solde à la clôture	6 010	26 095	111 438	143 543

Provisions

L'ensemble des provisions concerne la société 1000 Y UNA PILAS

Exercice clos le 31.12.2008	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	6 010	26 095		32 105
Augmentation				
Diminution				
Solde à la clôture	6 010	26 095		32 105

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2008	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	2 052		108 215	110 267
Variation de périmètre	(2 052)			(2 052)
Augmentation			23 515	23 515
Diminution			20 292	20 292
Solde à la clôture	0		111 438	111 438

Note 3.4. : Stocks

	31/12/2008	31/12/2007
Matières premières	184 204	234 863
Marchandises	7 156 099	5 848 539
Stocks bruts	7 340 303	6 083 402
Provision sur marchandises	26 161	45 192
Valeur nette stocks	7 314 142	6 038 210

Note 3.5. : Clients et comptes rattachés

	31/12/2008	31/12/2007
Brut	11 113 312	10 945 333
Provisions	583 289	468 619
Total net clients et comptes rattachés	10 530 023	10 476 714

Note 3.6. : Autres créances et comptes de régularisation

	31/12/2008	31/12/2007
Comptes courants débiteurs	1 258 614	1 006 364
Charges constatées d'avance	202 216	269 013
Autres créances	1 139 705	739 158
Impôt différé actif	101 228	95 029
Total net des autres créances et comptes de régularisation	2 701 763	2 109 564

Note 3.7. : Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2008	31/12/2007
Soldes débiteurs de banque	2 122 083	1 483 270
Chèques et effets à l'encaissement	511 179	56 024
Caisses espèces	8 994	10 165
Total VMP et disponibilités	2 642 256	1 549 459

Note 3.8. : Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes de fusion	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Provisions	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2006	2 211 250	1 672 332	(735 110)	1 046 546	27 612	3 969	4 226 599
Affectation du résultat N-1			900 296	(1 046 546)			(146 250)
Résultat de l'exercice				1 211 854			1 211 854
Autres mouvements			(20 208)			(53 756)	(73 964)
Augmentation de capital	762 500	6 096 967					6 859 467
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2007	2 973 750	7 769 299	144 978	1 211 854	71 792	(49 787)	12 121 886
Affectation du résultat N-1			1 016 172	(1 211 854)			(195 682)
Résultat de l'exercice				466 274			466 274
Autres mouvements			(27 716)			(146 064)	(173 780)
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2008	2 973 750	7 769 299	1 133 434	466 274	115 972	(195 851)	12 262 878

Note 3.9. : Passage du résultat social au résultat consolidé

	31/12/2008	31/12/2007
Cumul des résultats sociaux	2 064 506	3 247 341
Elimination dividendes	(1 240 318)	(1 407 620)
Elimination provisions internes	265 675	
Dotations provisions pour charges	(9 849)	4 337
Dotations amortissements écarts d'acquisition	(640 778)	(633 107)
Impôts différés	6 200	897
Retraitement écarts de conversion comptes sociaux	20 838	6
Résultat consolidé	466 274	1 211 854

Note 3.10. : Provisions pour risques et charges

	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour litiges	36 332	36 332
Provisions pour retraites	232 275	222 426
Total provision pour risques et charges	268 607	258 758

Note 3.11. : Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature

	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 721 039	4 119 229
Concours bancaires courants	6 228 164	3 793 378
Intérêts courus non échus	103 303	93 698
Passif RJ	838 628	1 061 446
Participation des salariés + intérêts	48 484	78 534
Total des emprunts et dettes financières	10 939 618	9 146 285

Ventilation par échéance

	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes a moins d'un an	8 063 470	5 006 847
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	2 876 148	3 710 867
Emprunts et dettes à plus de 5 ans		428 571
Total des emprunts et dettes financières	10 939 618	9 146 285

Note 3.12. : Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fiscales	1 042 249	1 134 630
Dettes sociales	1 817 438	1 611 397
Avances et acomptes reçus	1 969	
Comptes courants créditeurs	446 410	620 926
Autres dettes	222 866	156 906
Produits constatés d'avance	1 457 590	1 152 700
Total des autres dettes et comptes de régularisation	4 988 522	4 679 559

Produits constatés d'avance

Les modalités de facturation et de gestion du stock de FRANCE OUATE INDUSTRIE sont spécifiques à son activité. En effet, FRANCE OUATE INDUSTRIE comptabilise les ventes à la commande, que les marchandises soient livrées au client ou non. Certains clients demandent à ne pas être livrés de l'intégralité de leur commande immédiatement, mais de manière différée dans le temps.

Cependant, les conditions générales de vente de FRANCE OUATE INDUSTRIE prévoient que les quantités non livrées sont la propriété du client, c'est à dire que la vente totale du stock est réalisée dès le début et que le stock non livré est géré par FRANCE OUATE INDUSTRIE pour le compte du client. A l'issue d'un délai de 2 ans, ces marchandises non livrées redeviennent gratuitement la propriété de FRANCE OUATE INDUSTRIE.

- les achats de marchandises sont effectués auprès de VDI GROUP qui facture uniquement les marchandises livrées.
- Le stock est donc physiquement chez VDI GROUP, mais reste la propriété du client. Il ne doit donc pas être comptabilisé.

Deux situations peuvent se présenter :

- lorsque les marchandises ne sont pas en stock chez VDI GROUP, FRANCE OUATE INDUSTRIE doit comptabiliser un produit constaté d'avance => pas de comptabilisation de la marge relative aux quantités non livrées.
- lorsque les marchandises sont en stock chez VDI GROUP, VDI GROUP les isole dans un stock détenu pour les tiers, ce stock devant être exclu de son actif. FRANCE OUATE INDUSTRIE doit en revanche comptabiliser la marge réalisée sur les quantités non livrées, car la vente est effective (compte tenu des conditions générales de vente) et donc la marge acquise y compris sur la partie non livrée.

Note 3.13. : Chiffre d'affaires

Ventilation par zones géographiques

	31/12/2008		31/12/2007	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	30 445 835	66,7%	29 683 809	69,5%
Export	15 234 968	33,3%	13 037 108	30,5%
Chiffre d'affaires total	45 680 803	100,0%	42 720 917	100,0%

Ventilation par nature

	31/12/2008		31/12/2007	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	44 736 646	97,9	41 743 171	97,7%
Services	945 157	2,1	977 746	2,3%
Chiffre d'affaires total	45 680 803	100,0%	42 720 917	100,0%

Contribution de chaque société

	31/12/2008		31/12/2007	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
VDI	26 314 614	57,6%	24 006 623	56,2%
ALL BATTERIES	7 700 900	16,9%	6 742 427	15,8%
FOI	8 728 836	19,1%	9 236 125	21,6%
HMS			125 959	0,3%
DHI	1 937 751	4,2%	1 903 338	4,5%
VDI BELGIUM	978 140	2,1%	706 445	1,7%
ENIX OCEAN INDIEN	20 562	0,1%		
Chiffre d'affaires total	45 680 803	100,0%	42 720 917	100,0%

Note 3.14. : Ventilation des effectifs et charges de personnel

Effectifs	31/12/2008	31/12/2007
Employés	245	241
Techniciens/AM	10	11
Cadres	37	37
Total	292	289

Charges de personnel	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du personnel	8 408 479	7 898 866
Charges sociales	2 954 830	2 729 726
Total	11 363 309	10 628 592

Note 3.15. : Résultat d'exploitation

	31/12/2008	31/12/2007
Total des produits d'exploitation	46 084 924	43 046 372
Total des charges d'exploitation	43 787 572	39 739 299
Résultat d'exploitation	2 297 352	3 307 073

Note 3.16. : Résultat financier

	31/12/2008	31/12/2007
Gains de change	287 504	49 869
Produits financiers sur VMP	12 267	13 419
Autres produits financiers	75 165	81 316
Reprises provisions charges financières	24 316	15 077
Total des produits financiers	399 252	159 681
Intérêts et charges financières	579 336	507 826
Pertes de change	294 793	137 965
Provisions sur créances	66 947	
Total des charges financières	941 076	645 791
Résultat financier	(541 824)	(486 110)

Note 3.17. : Résultat exceptionnel

	31/12/2008	31/12/2007
Produits exceptionnels sur opération de gestion	90 704	128 750
Produits de cession des éléments d'actif	800	55 047
Reprises provisions pour charges exceptionnelles		53 719
Total des produits exceptionnels	91 504	237 516
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	93 387	123 669
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		119 921
Dotations provisions réglementées	44 180	44 180
Dotations provisions exceptionnelles		
Total des charges exceptionnelles	137 567	287 770
Résultat exceptionnel	(46 063)	(50 254)

Eléments significatifs sur produits exceptionnels sur opération de gestion:

- Pénalités retard livraison fournisseurs 57 590

- Indemnité concurrence déloyale: 14 796
- Indemnité litiges clients: 8 236

Eléments significatifs sur charges exceptionnelles sur opération de gestion:

- Frais déménagements UK: 31 670
- Litiges salariés: 21 900
- Pénalités retard IS Polynésie: 16 098

Note 3.18. : Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Charge d'impôt courante	608 613	926 645
Charge d'impôt différée	(6 200)	(897)
Total	602 413	925 748

Note 3.19. : Rémunérations des dirigeants

Dirigeants	Fonctions	Rémunération au titre du mandat social	Rémunération au titre du contrat de travail
DUTEL Christian	Membre du Conseil de Surveillance	1 517	3 033
David BUFFELARD	Président du Directoire	83 619	69 639
Thierry BOUVAT	Directeur Général et membre du Directoire	Néant	155 830
Damien BUFFELARD	Membre du Directoire	Néant	108 491
Gérard THOUVENIN	Membre du Directoire	Néant	73 376
Fernand Luc BUFFELARD	Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant

Note 4. Engagements hors bilan

Type	Bénéficiaire	Objet	Montant
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	SG	Garantie sur emprunt	257 143
Nantissement en 1 ^{er} rang des actions de FRANCE OUATE INDUSTRIE , des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE et de 90% des parts sociales de HYGIENE MEDICALE SERVICES	SG	Garantie sur emprunt	1 071 429
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	257 143
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 13	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	104 716
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Champagne au Mont d'Or	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	86 302
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Boulogne Billancourt	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	140 000
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 17	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	200 000
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	BNP-PARIBAS	Garantie sur emprunt	257 143
Nantissement en 1 ^{er} rang des actions de FRANCE OUATE INDUSTRIE , des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE et de 90% des parts sociales de HYGIENE MEDICALE SERVICES	BNP-PARIBAS	Garantie sur emprunt	1 071 429
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	OSEO	Garantie sur emprunt	257 144

Note 5. Honoraires des contrôleurs légaux

Conformément à l'article R123-198-9 du Code de commerce, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 25 188 € pour VDI GROUP
- 18 275 € pour les filiales intégrées globalement

Soit un total de 43 463 € (honoraires figurant au compte de résultat).

20.1.3 Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2007

20.1.3.1 Compte de résultat

	Réf. Note	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Chiffre d'affaires	3.13	42 720 917	34 431 948	25 000 564
Autres produits d'exploitation		325 455	291 878	130 931
Achats consommés		19 524 757	16 598 375	12 910 266
Charges de personnel	3.14	10 628 592	8 174 621	5 532 720
Autres charges d'exploitation		8 630 478	6 480 787	4 740 014
Impôts et taxes		558 021	441 268	241 841
Dotations aux amortissements et aux provisions		397 451	451 493	301 207
Résultat d'exploitation	3.15	3 307 073	2 577 282	1 405 447
Charges et produits financiers	3.16	-486 110	-371 488	-255 761
Résultat courant		2 820 963	2 205 794	1 149 686
Charges et produits exceptionnels	3.17	-50 254	17 002	-7 711
Participation				58 336
Impôts sur les résultats	3.18	926 645	711 294	329 118
Impôts différés sociaux	2.12 3.18	-897	-20 391	-8 561
Résultat net		1 844 961	1 531 893	763 082
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	2.4	-633 107	-485 347	-242 691
Résultat net consolidé		1 211 854	1 046 546	520 391

20.1.3.2 Bilan

ACTIF	Réf. Note	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
Actif immobilisé				
Ecarts d'acquisition	2.4	10 373 723	11 006 830	3 727 188
Immobilisations incorporelles	2.6 - 3.1	365 181	280 106	235 545
Immobilisations corporelles	2.7 - 3.2	612 061	740 887	553 038
Immobilisations financières	2.8 - 3.3	110 267	151 404	59 283
Actif circulant				
Stocks	2.9 - 3.4	6 038 210	5 344 702	4 258 420
Clients et comptes rattachés	2.10 - 3.5	10 476 714	9 211 008	4 999 773
Autres créances et comptes de régularisation	3.6	2 109 564	1 599 446	503 634
Disponibilités	2.11 - 3.7	1 549 459	1 557 690	987 035
TOTAL ACTIF		31 635 179	29 892 073	15 323 916
PASSIF	Réf. Note	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
Capitaux propres part du groupe				
Capital		2 973 750	2 211 250	2 210 510
Réserves consolidés		7 986 069	964 834	870 964
Ecart de conversion	2.3	-49 787	3 969	-13 341
Résultat consolidé	3.9	1 211 854	1 046 546	520 391
Capitaux propres		12 121 886	4 226 599	3 588 524
Provisions pour risques et charges	3.10	258 758	331 891	81 868
Dettes				
Emprunts et dettes financières	3.11	9 146 285	13 895 401	6 673 290
Fournisseurs et comptes rattachés		5 431 691	4 821 807	3 404 767
Fournisseurs sur immobilisations			1 250 000	
Autres dettes et comptes de régularisation	3.12	4 676 559	5 366 375	1 575 467
TOTAL PASSIF		31 635 179	29 892 073	15 323 916

20.1.3.3 Tableau de flux de trésorerie

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées	1 211 854	1 046 546	520 391
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Amortissements et provisions	840 091	723 235	408 815
- Provisions IDR	-4 337	226 763	-8 560
- Variation des impôts différés	-897	-20 391	11 318
- VNC des immobilisations cédées	187 338	10 442	
- Abandon de créances	-85 976		
- Retraitements différences de change	24 310		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 172 383	1 986 595	931 964
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-4 169 921	1 343 057	-501 280
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>-1 997 538</i>	<i>3 329 652</i>	<i>430 684</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	-346 448	-261 349	-404 666
Cessions d'immobilisations	55 047	227	7 613
Variation du périmètre	-12 400	-6 848 240	
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>-303 801</i>	<i>-7 109 362</i>	<i>-397 053</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital	6 859 467		
Dividendes versés aux actionnaires	-147 050	-290 000	
Emissions d'emprunts	130 000	9 250 000	
Remboursement d'emprunts et dettes diverses	-4 607 719	-4 420 891	-651 500
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>2 234 698</i>	<i>4 539 109</i>	<i>-651 500</i>
Incidence des variations des cours de devises	-19 873	-10 906	-13 341
Variation de trésorerie	-86 514	748 493	-631 210
Trésorerie d'ouverture	-2 210 419	-2 958 912	-2 327 702
Trésorerie de clôture	-2 296 933	-2 210 419	-2 958 912

20.1.3.4 Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2007

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

SOCIETE	NATIONALITE	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
VDI GROUP 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	LYON 409 101 706	100,00	Globale
ALLBATTERIES Dwight Road Tolpits Lane WATFORD WD18 9SB	Anglaise	2045875 ENGLAND AND WALES	100,00	Globale
POWER TRADE 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 2427212004	100.00	Globale
FRANCE OUATE INDUSTRIE 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	GRASSE 312 773 385	100.00	Globale
HYGIENE MEDICALE SERVICES 1ère avenue - "Le Broc Center" 06510 CARROS LE BROC	Française	GRASSE 382 994 903	100.00	Globale
D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE 3, rue des Dahlias ZI N° 2 – Bras Fusil 97470 SAINT BENOIT (LA REUNION)	Française	SAINT DENIS 379 135 171	100.00	Globale
VDI BELGIUM Rue Abbé Cuyppers, 3 1040 BRUXELLES	Belge	BE 0886438953	100.00	Globale
POWER TRADE FRANCE 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	LYON 495 103 285	100.00	Globale
ENIX OCEAN INDIEN 3, rue des Dahlias ZI N° 2 – Bras Fusil 97470 SAINT BENOIT (LA REUNION)	Française	SAINT DENIS 497 801 274	100.00	Globale
VDI ENERGIE AUTONOME 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	LYON 499 797 363	100.00	Globale
VDI HOMME ET TRAVAIL 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	LYON 499 284 529	100.00	Globale

La société VDI CHINA, de nationalité hongkongaise, créée en avril 2007 et filiale à 100 % de VDI BELGIUM, n'est pas consolidée sur l'année 2007 (phase de démarrage d'activité).

La société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI GROUP n'ayant plus d'activité depuis le 31/03/2000, n'est pas consolidée.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02, au plan comptable général 1982 complété par l'arrêté du 9 décembre 1986, aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 et à l'avis 05-10 du CNC.

2.1. Permanence des méthodes

Dans les comptes de la société FRANCE OUATE INDUSTRIE, la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires a été modifiée sur l'exercice 2007 pour tenir compte des nouvelles conditions générales de vente applicables et de la mise en place des stocks consignation pour les clients.

L'impact de ce changement de méthode comptable est de 314 287 € sur le résultat d'exploitation.

2.2. Faits caractéristiques

Le 9 janvier 2007, la société VDI GROUP a réalisée une augmentation de capital de 762 500 € par création de 1.250.000 actions libérées intégralement en numéraire.

La prime d'émission liée à cette augmentation de capital s'est élevée à un montant de 6 237 500 €. Après imputation des frais d'augmentation de capital, le montant net de la prime d'émission s'établit à 6 096 967 €.

Après cette augmentation de capital, le capital social est divisé en 4.875.000 actions de 0,61 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Le 22 janvier 2007, les titres de la société VDI GROUP ont été introduit sur le marché *Alternext d'Euronext Paris*.

L'admission sur le marché *Alternext* a eu lieu par cotation directe sans offre au public.

A compter du 1er janvier 2007, la société VDI GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale et s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les résultats dans le périmètre constitué par elle-même et par sa filiale FRANCE OUATE INDUSTRIE.

La société FRANCE OUATE INDUSTRIE a également fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2004 à 2006. La société n'étant pas d'accord sur la proposition de rectification qui s'élève à 484 977 €, aucune provision n'a été constituée. Ils'agit en conséquence d'un passif latent.

2.3. Eliminations

Après cumul des bilans et comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques, ainsi que les montants de pertes et profits résultant d'opérations entre les sociétés du groupe sont éliminés.

2.4. Ecart d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition, qui est amorti sur le mode linéaire sur la durée utile de l'investissement évaluée en fonction des perspectives de rentabilité de l'acquisition, soit 20 ans.

Les sociétés 1000 et une Piles et GM Equipement acquises respectivement sur 1999 et 2000 ont fait l'objet de fusion absorption par VDI GROUP sur 2000 et 2001. Les traités de fusion portant sur ces 2 opérations ont fait ressortir la valorisation de fonds de commerce pour un montant de 3 045 555 €. Les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

- ALLBATTERIES : 1 808 264 €
- FRANCE OUATE INDUSTRIE : 5 605 096 €
- HYGIENE MEDICALE SERVICES : 444 956 €
- D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE : 1 714 938 €

Montant net au 31/12/2005	Augmentation 2006	Amortissements 2006	Montant net au 31/12/2006	Amortissements 2007	Montant net au 31/12/2007
3 727 188	7 764 989	485 347	11 006 830	633 107	10 373 723

2.5. Ecart de conversion

Les comptes des filiales anglaise et tunisienne ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion résultant de ces opérations est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2007	Taux moyen 2006	Taux au 31/12/2007	Taux au 31/12/2006
GBP	0,68730	0,68191	0,7334	0,6715
TND	1,75505	1,69004	1,79493	1,7325

2.6. Immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

- Logiciels : Linéaire 12 mois

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

- Matériels et installations techniques : Linéaire 3 à 10 ans
- Agencements : Linéaire 5 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique : Linéaire 3 ans
- Mobilier : Linéaire 4 à 10 ans

2.8. Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.9. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

2.10. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.11. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

2.12. Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2007 est de 33,33 % pour les sociétés de nationalité française. Aucun retraitement n'a été appliqué aux comptes pour les sociétés de nationalité étrangère.

Au titre de l'exercice 2007, les retraitements effectués ont donné lieu à la constatation d'un impôt différé actif de 897 € et le total des impôts différés figurent à l'actif du bilan pour un montant de 95 029 €.

2.13. Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel de chaque société concernée.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 5 %
- taux de rotation du personnel:

Turnover par tranche d'âge	
18 à 30 ans	8,0%
31 à 40 ans	4,0%
41 à 50 ans	1,0%
51 à 65 ans	0,1%

- âge conventionnel de départ: 65 ans
- droits acquis: cadres 6 mois – non cadres 3 mois
- taux d'augmentation des salaires: 2 %

Aucune obligation légale n'existant en Angleterre et en Tunisie, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces deux pays.

3. Notes sur le bilan et le compte de résultat

Note 3.1. : Immobilisations incorporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2007	Ecart d'acquisition	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	12 618 808	226 100	222 971	13 067 879
Variation de périmètre				
Variation		104 000	(87 302)	16 698
Solde à la clôture	12 618 808	330 100	135 669	13 084 577

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2007	Ecart d'acquisition	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	1 611 978		168 965	1 780 943
Variation de périmètre				
Variation	633 107		(68 377)	564 730
Solde à la clôture	2 245 085		100 588	2 345 673

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2007	Ecart d'acquisition	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	11 006 830	226 100	54 006	11 286 936
Variation de périmètre				
Variation	(633 107)	104 000	(18 925)	(548 032)
Solde à la clôture	10 373 723	330 100	35 081	10 738 904

Note 3.2. : Immobilisations corporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2007	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	2 006 674
Variation de périmètre	
Variation	(25 078)
Ecart de change	(37 218)
Solde à la clôture	1 944 378

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2007	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	1 265 787
Variation de périmètre	
Variation	94 806
Ecart de change	(28 276)
Solde à la clôture	1 332 317

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2007	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	740 887
Variation de périmètre	
Variation	(119 884)
Ecart de change	(8 942)
Solde à la clôture	612 061

Note 3.3. : Immobilisations financières

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2007	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	18 410	26 095	139 004	183 509
Variation de périmètre	(12 400)			(12 400)
Augmentation	2 052		36 633	38 685
Diminution			67 422	67 422
Solde à la clôture	8 062	26 095	108 215	142 372

Provisions

L'ensemble des provisions concerne la société 1000 Y UNA PILAS.

Exercice clos le 31.12.2007	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	6 010	26 095		32 105
Augmentation				
Diminution				
Solde à la clôture	6 010	26 095		32 105

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2007	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	12 400		139 004	151 404
Variation de périmètre	(12 400)			(12 400)
Augmentation	2 052		36 633	38 685
Diminution			67 422	67 422
Solde à la clôture	2 052		108 215	110 267

Note 3.4. : Stocks

	31/12/2007	31/12/2006
Matières premières	234 863	278 422
Marchandises	5 848 539	5 140 589
Stocks bruts	6 083 402	5 419 011
Provision sur marchandises	45 192	74 309
Valeur nette stocks	6 038 210	5 344 702

Note 3.5. : Clients et comptes rattachés

	31/12/2007	31/12/2006
Brut	10 945 333	9 697 571
Provisions	468 619	486 563
Total net clients et comptes rattachés	10 476 714	9 211 008

Note 3.6. : Autres créances et comptes de régularisation

	31/12/2007	31/12/2006
Comptes courants débiteurs	1 006 364	602 605
Charges constatées d'avance	269 013	418 563
Autres créances	739 158	464 207
Impôt différé actif	95 029	98 994
Ecart de conversion actif		15 077
Total net des autres créances et comptes de régularisation	2 109 564	1 599 446

Note 3.7. : Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs mobilières		255 000
Soldes débiteurs de banque	1 483 270	1 086 110
Chèques et effets à l'encaissement	56 024	207 464
Caisses espèces	10 165	9 116
Total VMP et disponibilités	1 549 459	1 557 690

Note 3.8 Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes de fusion	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Provisions	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2005	2 210 510	1 672 332	(801 368)	520 391		(13 341)	3 588 524
Affectation du résultat N-1			230 391	(520 391)			(290 000)
Résultat de l'exercice				1 046 546			1 046 546
Autres mouvements	740		(164 133)			17 310	(146 083)
Provisions réglementées					27 612		27 612
Situation au 31/12/2006	2 211 250	1 672 332	(735 110)	1 046 546	27 612	3 969	4 226 599
Affectation du résultat N-1			900 296	(1 046 546)			(146 250)
Résultat de l'exercice				1 211 854			1 211 854
Autres mouvements			(20 208)			(53 756)	(73 964)
Augmentation de capital	762 500	6 096 967					6 859 467
Provisions réglementées					44 180		44 180
Situation au 31/12/2007	2 973 750	7 769 299	144 978	1 211 854	71 792	(49 787)	12 121 886

Note 3.9. : Passage du résultat social au résultat consolidé

	31/12/2007	31/12/2006
Cumul des résultats sociaux	3 247 341	3 396 321
Elimination dividendes	(1 407 620)	(1 879 298)
Dotation provisions pour charges	4 337	(5 521)
Dotation amortissements écarts d'acquisition	(633 107)	(485 347)
Impôts différés	897	20 391
Retraitement écarts de conversion comptes sociaux	6	
Résultat consolidé	1 211 854	1 046 546

Note 3.10. : Provisions pour risques et charges

	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour litiges	36 332	36 332
Provision pour charges financières		15 077
Provisions pour retraites	222 426	226 763
Provision pour restructuration		53 719
Total provision pour risques et charges	258 758	331 891

Note 3.11. : Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature

	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 119 229	8 596 948
Concours bancaires courants	3 793 378	3 725 851
Intérêts courus non échus	93 698	108 861
Passif RJ	1 061 446	1 375 323
Dépôts et cautionnement reçus		4 955
Participation des salariés + intérêts	78 534	83 463
Total des emprunts et dettes financières	9 146 285	13 895 401

Ventilation par échéance

	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et dettes à moins d'un an	5 006 847	8 614 350
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	3 710 867	4 423 908
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	428 571	857 143
Total des emprunts et dettes financières	9 146 285	13 895 401

Note 3.12. : Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fiscales	1 134 630	1 128 332
Dettes sociales	1 611 397	1 738 766
Comptes courants créditeurs	620 926	623 342
Autres dettes	156 906	152 990
Produits constatés d'avance	1 152 700	1 722 158
Ecart de conversion passif		787
Total des autres dettes et comptes de régularisation	4 676 559	5 366 375

Note 3.13. : Chiffre d'affaires

Ventilation par zones géographiques

	31/12/2007		31/12/2006	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	29 683 809	69,5%	23 730 761	68,9%
Export	13 037 108	30,5%	10 701 187	31,1%
Chiffre d'affaires total	42 720 917	100,0%	34 431 948	100,0%

Ventilation par nature

	31/12/2007		31/12/2006	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	41 743 171	97,7	33 704 653	97,9%
Services	977 746	2,3	727 295	2,1%
Chiffre d'affaires total	42 720 917	100,0%	34 431 948	100,0%

Contribution de chaque société

	31/12/2007		31/12/2006	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
VDI	24 006 623	56,2%	21 046 533	61,1%
ALLBATTERIES	6 742 427	15,8%	5 812 025	16,9%
FOI	9 236 125	21,6%	6 031 018	17,5%
HMS	125 959	0,3%	242 698	0,7%
DHI	1 903 338	4,5%	1 299 674	3,8%
VDI BELGIUM	706 445	1,7%		
Chiffre d'affaires total	42 720 917	100,0%	34 431 948	100,0%

Note 3.14. : Ventilation des effectifs et charges de personnel

Effectifs	31/12/2007	31/12/2006
Employés	241	214
Techniciens/AM	11	14
Cadres	37	41
Total	289	269

Charges de personnel	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération du personnel	7 898 866	6 060 591
Charges sociales	2 729 726	2 114 030
Total	10 628 592	8 174 621

Note 3.15. : Résultat d'exploitation

	31/12/2007	31/12/2006
Total des produits d'exploitation	43 046 372	34 723 826
Total des charges d'exploitation	39 739 299	32 146 544
Résultat d'exploitation	3 307 073	2 577 282

Note 3.16. : Résultat financier

	31/12/2007	31/12/2006
Gains de change	49 869	55 136
Produits financiers sur VMP	13 419	149 879
Autres produits financiers	81 316	59 953
Reprises provisions charges financières	15 077	8 931
Total des produits financiers	159 681	273 899
Intérêts et charges financières	507 826	558 492
Pertes de change	137 965	71 818
Provisions pertes de change		15 077
Total des charges financières	645 791	645 387
Résultat financier	(486 110)	(371 488)

Note 3.17. : Résultat exceptionnel

	31/12/2007	31/12/2006
Produits exceptionnel sur opération de gestion	128 750	386 193
Produits de cession des éléments d'actif	55 047	340
Reprises provisions pour charges exceptionnelles	53 719	87 455
Total des produits exceptionnels	237 516	473 988
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	123 669	365 059
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	119 921	10 596
Dotations provisions réglementées	44 180	27 612
Dotations provisions exceptionnelles		53 719
Total des charges exceptionnelles	287 770	456 986
Résultat exceptionnel	(50 254)	17 002

Eléments significatifs sur produits exceptionnels sur opération de gestion :

- Abandon créance banque: 85 976
- Indemnité litige fournisseur: 16 623

Eléments significatifs sur charges exceptionnelles sur opération de gestion :

- Frais d'introduction en bourse réalisée sur 01/2007: 41 741
- Contribution ASSEDIC licenciement salarié: 35 280
- Réorganisation logistique: 23 803
- Frais déménagement bureaux: 10 889

Note 3.18. : Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Charge d'impôt courante	926 645	711 294
Charge d'impôt différée	(897)	(20 391)
Total	925 748	690 903

Note 3.19. : Rémunérations des dirigeants

Dirigeants	Fonctions	Rémunération au titre du mandat social	Rémunération au titre du contrat de travail
DUTEL Christian	Président du Directoire	4 478	Néant
David BUFFELARD	Directeur Général et membre du Directoire	Néant	110 138
Thierry BOUVAT	Directeur Général et membre du Directoire	Néant	114 705
Damien BUFFELARD	Membre du Directoire	Néant	124 269
Gérard THOUVENIN	Membre du Directoire	Néant	71 901
Fernand Luc BUFFELARD	Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant

Note 4. Engagements hors bilan

Type	Bénéficiaire	Objet	Montant
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	SG	Garantie sur emprunt	342 857
Nantissement en 1 ^{er} rang des actions de FRANCE OUATE INDUSTRIE, des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE et de 90% des parts sociales de HYGIENE MEDICALE SERVICES	SG	Garantie sur emprunt	1 285 714
Garantie de cession de créances professionnelles	SG	Garantie sur crédit de trésorerie	1 000 000
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	342 857
Nantissement en 1 ^{er} rang du fonds de commerce situé à Paris 13	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	128 107
Garantie de cession de créances professionnelles	Banque Rhône Alpes	Garantie sur découvert	1 000 000
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	BNP-PARIBAS	Garantie sur emprunt	342 857
Nantissement en 1 ^{er} rang des actions de FRANCE OUATE INDUSTRIE, des actions de DOM HYGIENE INDUSTRIE et de 90% des parts sociales de HYGIENE MEDICALE SERVICES	BNP-PARIBAS	Garantie sur emprunt	1 285 714
Nantissement en 1 ^{er} rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Corbas, Lyon, Villeurbanne, Saint Egrève et Paris 11	OSEO	Garantie sur emprunt	342 858

20.2 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.2.1 Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VDI GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur l'appréciation du montant des écarts d'acquisition et l'absence de dépréciations de ces derniers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 24 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

GVGM Audit
Olivier ARTHAUD

Pascal Genevrier

20.2.2 Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VDI GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur l'appréciation du montant des écarts d'acquisition et l'absence de dépréciations de ces derniers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Roanne, le 10 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

GVGM Audit
Olivier ARTHAUD

Pascal Genevrier

20.2.3 Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VDI GROUP relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes :

- « Faits caractéristiques de la société », cette dernière précise les modalités de l'augmentation de capital de la société, son introduction sur le marché *Alternext*. Elle précise également que la proportion de rectification fiscale de FRANCE OUATE INDUSTRIE étant contestée, aucune provision pour risque n'a été comptabilisée à ce titre sur l'exercice.
- « Permanence des méthodes », cette note précise que la modification des conditions générales de vente de FRANCE OUATE INDUSTRIE et la mise en place de stocks en consignation pour les clients a eu un impact sur les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations retenues et plus précisément le correct traitement des comptes lié au changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires lié

aux modifications des conditions générales de vente de FRANCE OUATE INDUSTRIE, la justification de l'absence de provision pour risque concernant la rectification fiscale de FRANCE OUATE INDUSTRIE et l'information donnée sur ces éléments dans l'annexe des comptes.

- Par ailleurs, nos travaux d'appréciation du montant des écarts d'acquisitions ont porté sur les modalités retenues et l'évaluation qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Roanne, le 17 mars 2008

Les commissaires aux comptes

GVGM Audit
Olivier ARTHAUD

Pascal Genevrier

20.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En euros</i>	GVGM AUDIT				PASCAL GENEVRIER			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- Emetteur	49 506	17 855	62%	49%	18 592	7 333	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	28 925	18 275	37%	51%	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
- Emetteur	1 000	-	1%	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	79 431	36 130	100%	100%	18 592	7 333	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres								
Sous-total								
TOTAL	79 431	36 130	100%	100%	18 592	7 333	100%	100%

20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières vérifiées datent du 31 décembre 2009.

20.5 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

Néant.

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société a procédé aux distributions de dividende suivantes au cours des trois derniers exercices :

Dividende (en €) au titre de l'année	2009	2008	2007
Dividende net par action	0,14 €	0,04 €	0,04 €

La Société entend poursuivre une politique de distribution de dividendes, en fonction des résultats dégagés et des investissements à financer, en respectant les engagements pris précédemment. En effet, dans le cadre du financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006, la Société s'est engagée à limiter les distributions de dividendes à un maximum de 50 % du résultat net consolidé pendant la durée des prêts (*cf. section 4.3.1 « Risque de liquidité » du présent prospectus*).

20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant sa situation financière ou commerciale depuis la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2009 qui ne soit pas décrit dans le présent prospectus.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent prospectus, le capital social de la Société s'élève à 2.973.750 euros, divisé en 4.875.000 actions d'une valeur nominale de 0,61 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 11.520. Elles ont été acquises en cours d'exercice, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale mixte du 19 mai 2009 et représentent 0,24% du capital.

21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

21.1.5 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date du présent prospectus, il n'existe aucune option ou accord prévoyant de placer sous option tout ou partie du capital de la Société.

21.1.6 Capital autorisé non émis

A la date du présent prospectus, l'Assemblée générale de la Société en date du 19 mai 2009 a consenti au Conseil d'administration les délégations suivantes :

Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après en avoir délibéré, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant les sociétés commerciales, et notamment celles des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-5, L. 225-134, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce,

1. délègue au Directoire sa compétence pour décider l'émission, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société ;

2. décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence ;

3. décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra excéder un

plafond nominal de 1 220 610 €, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions à émettre éventuellement en supplément en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société ;

4. décide que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation de compétence sera au maximum de 10 millions d'euros ou la contrevaletur de ce montant en cas d'émission, en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;

5. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Directoire aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'émission initialement décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix;

7. décide que toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une attribution gratuite au profit de tous les actionnaires ayant cette qualité à la date de l'attribution gratuite et que dans cette hypothèse, le Directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondant seront vendus ;

8. fixe à une durée maximale de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

9. prend acte en tant que de besoin que l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société en vertu de la présente délégation de compétence emporte de plein droit, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

10. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des dites valeurs mobilières ;

11. décide en outre que le Directoire aura tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- arrêter les prix et conditions des émissions (y compris le cas échéant les montants des primes d'émission) ;
- fixer les montants à émettre, la possibilité de fixer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre ;

- déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;
- le cas échéant, suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts ;
- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, la cotation (sur tout marché, réglementé ou non) et au service financier des titres émis ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

12. prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le Directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante selon les modalités prévues par la loi et les règlements applicables.

Augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un PEE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce ainsi que des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Décide de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital social, par la création d'actions nouvelles de soixante et un centimes d'euro (0,61 €) de valeur nominale, chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces, et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) établi en commun par la Société et les éventuelles sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.3344-1 et suivants du Code du travail et de l'article L.233-16 du Code de commerce et qui remplissent de plus les conditions éventuellement fixées par le Directoire en application des dispositions des articles L.225-138-1 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.
2. Délègue au Directoire pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation selon les conditions prévus par la loi et les statuts de la société, tous pouvoirs à l'effet de fixer les autres modalités de l'émission des actions et, plus précisément, pour :
 - Réaliser dans un délai maximum de cinq années à compter de la présente décision, l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées

aux salariés ayant la qualité d'adhérents au PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription est supprimé ;

- Fixer, avec sa justification, conformément aux dispositions des articles L 3332-18 et suivants du Code de travail, le prix de souscription des actions nouvelles qui tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé sera fixé par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail et qui pourra à cet effet avoir recours à un expert ; étant entendu que le prix de souscription pourra dans ce cas comporter une décote, par rapport à la valeur de l'action déterminée par le Directoire, respectivement de 20 % et 30 % selon que les titres ainsi souscrits, directement ou indirectement, correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité, stipulée par le plan d'épargne d'entreprise considéré, est inférieure à 10 ans ou supérieure ou égale à 10 ans ;
- Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribué à chacun d'entre eux ;
- Dans la limite d'un montant maximum de 3 % du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
- Dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des titres, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, leur prix, les dates de jouissance, recueillir les souscriptions, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, pour procéder à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et modifier corrélativement les statuts, le cas échéant, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des titres aux négociations sur le marché *Alternext* ou tout autre marché ;

3. Décide que le Directoire disposera d'un délai maximum de douze mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, ou utiliser et étendre tout plan existant.

21.1.7 Evolution du capital social de la Société

21.1.7.1 Tableau d'évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique les opérations intervenues sur le capital de la Société depuis sa création le 13 septembre 1996 jusqu'à la date du présent prospectus :

Historique du capital social			Nombre parts sociales/actions	Capital social €
13/09/1996	Création	Apports	2 500	38 112,25
30/12/2000	Fusion-absorption avec GM EQUIPEMENT	Augmentation de capital de 38 112,25 euros Création de 2 500 nouvelles parts	5 000	76 224
20/12/2001	Fusion-absorption avec 1000 & une PILES	Augmentation de capital de 304 898 euros Création de 20 000 nouvelles parts	25 000	381 122
20/12/2001	Libération par incorporation de compte courant	Augmentation de capital de 1 829 388 euros Création de 120 000 nouvelles parts	145 000	2 210 510
20/12/2001	Transformation de SARL en SAS	Actions	145 000	2 210 510
13/05/2004		Multiplication par 100 des actions	14 500 000	2 210 510
25/03/2006	Incorporation de réserves	Augmentation de capital de 740 euros	14 500 000	2 211 250
25/03/2006		Regroupement par 4 des actions	3 625 000	2 211 250
11/01/2007	Augmentation de capital	Augmentation de capital de 762 500 euros Création de 1 250 000 actions	4 875 000	2 973 750

21.1.7.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Néant.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 **Objet social (article 3)**

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

L'achat, la fabrication, l'installation, la maintenance et plus particulièrement le négoce sous toutes ses formes, par voie de vente à distance ou autrement, auprès de toutes catégories de clients, de tous produits, notamment dans les domaines :

- de l'hygiène, la santé et la sécurité de l'homme au travail,
- de l'énergie portable (piles, batteries, accumulateurs, appareils électriques, instruments scientifiques, appareils d'éclairages et accessoires..),

- des produits à usage unique à base d'ouate ou autres.
- toutes opérations en matière de franchise.
- la fourniture de toutes prestations techniques, administratives, financières et commerciales et toutes prestations de direction générale et de gestion d'entreprise aux sociétés membres du groupe qu'elle contrôle ou dont elle fait partie, ainsi qu'au profit de toute autre entreprise tierce.
- l'étude, la recherche, le dépôt, la cession, l'achat et plus généralement l'exploitation sous toutes ses formes de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle.
- Enfin, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, notamment par voie d'apports, de création d'entités nouvelles, d'opérations sur valeurs mobilières ou droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, d'échange, d'alliance ou d'association, de gérance, de location-gérance ou autrement, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets spécifiés ci-dessus et susceptibles d'en faciliter le développement et l'extension.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration (article 14)

1 - La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) au plus, sous réserve des dérogations prévues par le Code de commerce.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

2 - Une personne morale peut être nommée administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

En cas de révocation par la personne morale de son représentant permanent comme en cas de décès ou de démission de celui-ci, elle est tenue de notifier cet événement sans délai à la Société et de préciser l'identité du nouveau représentant permanent.

3 - Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Toutefois, en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur par le conseil n'est pas ratifiée par l'assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le conseil n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, une assemblée générale ordinaire des actionnaires doit être immédiatement convoquée en vue de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du conseil en adjonction aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'assemblée générale.

4 – Les administrateurs ne sont pas obligés d'être propriétaires d'action(s) de la Société, pendant la durée de leurs mandats.

5 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-dix (90) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus des trois quarts des membres du conseil d'administration, le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si, du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 90 ans, la proportion ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

6 - Chaque administrateur devra veiller pendant toute la durée de son mandat à être en règle avec les dispositions relatives au cumul de mandat de gestion et celles qui sont dites globales.

7 - Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée ; le conseil répartit cette rémunération entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

Le Conseil d'Administration détermine les rémunérations à attribuer au Président et au Directeur Général.

Présidence et Délibérations du Conseil d'administration (article 15)

1 - Le conseil d'administration nomme un Président choisi parmi ses membres personnes physiques.

Le Président est nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le conseil.

Le conseil d'administration, s'il le juge utile, élit parmi ses membres personnes physiques un ou plusieurs vice-présidents.

Le conseil peut en outre désigner un secrétaire, éventuellement choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du président et, le cas échéant, de l'administrateur temporairement délégué dans ses fonctions et du ou des vice-présidents, le conseil désigne, pour chaque séance, celui de ses membres présents qui préside celle-ci.

Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont rééligibles.

Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de quatre-vingt-dix (90) ans. D'autre part, si le président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Il communique aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales répondant au critère de significativité de l'article L.225-39 du Code de commerce.

Sa rémunération est fixée par le conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration peut par délibération spéciale du conseil être désigné directeur général et ainsi cumuler les deux fonctions.

2 - Le conseil se réunit, sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs, constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Tout administrateur peut donner, par lettre simple ou par télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une même séance que d'un seul mandat.

3 - Pour la validité des délibérations du conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du président n'est pas prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister à une séance du conseil, sont tenus à discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le président.

4 - Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président de la séance et au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Chaque administrateur doit recevoir une information suffisante et nécessaire en fonction de l'ordre du jour pour se prononcer au cours des débats et voter en toute connaissance de cause. Le président du conseil et le directeur général sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Pouvoirs du Conseil d'administration (article 16)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il arrête les comptes annuels et s'il y a lieu consolidés, il établit le rapport de gestion et les rapports préalables à la tenue des assemblées.

Il autorise préalablement les conventions auxquelles l'article L.225-38 du Code de commerce est applicable.

Direction Générale (article 17)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui en informe les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés ; le conseil peut limiter les pouvoirs internes du directeur général par nature d'actes et/ou en montant.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sa rémunération est fixée par une délibération du conseil d'administration sur son montant et ses modalités.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

Le directeur général est tenu, durant toute la durée de son mandat, de se conformer à la réglementation sur les cumuls de mandats sociaux tant au titre de ses fonctions que globalement ; s'il est administrateur, il devra, en outre, respecter les règles relatives au cumul des mandats de gestion, étant précisé que l'exercice de la direction générale par un administrateur est décompté pour un seul mandat.

Le directeur général peut renoncer à ses fonctions en prévenant par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception les membres du conseil d'administration trois mois à l'avance ; la révocation libre et éclairée sera définitive dès réception de la lettre. Le conseil d'administration est autorisé en cas de motif grave d'accepter un délai plus bref pour la démission du directeur général.

Directeurs Généraux Délégués (article 18)

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Si les conditions légales sont remplies, il peut être nommé plusieurs directeurs généraux délégués, sans que le nombre de ces derniers puisse excéder cinq.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général. Ils sont astreints aux mêmes obligations et à la même limite d'âge.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

Leur rémunération est fixée par le conseil d'administration.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Il n'existe qu'une seule catégorie d'action, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

Actions (forme, identification, franchissement de seuils) (article 11)

1. Forme des actions

Les actions, entièrement libérées, sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les actions partiellement libérées ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2. Identification des titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. Si le délai de communication, fixé par les règlements en vigueur, de ces informations n'est pas respecté ou si les informations fournies par l'établissement teneur de comptes sont incomplètes ou erronées, le dépositaire central peut demander la communication de ces informations, sous astreinte, au président du Tribunal de Grande Instance statuant en référé.

Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine des sanctions pénales prévues à l'article 226-13 du Code pénal.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire de titres sous la forme nominative n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions, notamment de délai, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, dans les conditions prévues ci-dessus.

Droits et obligations attachés aux actions (article 8)

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et par les présents statuts.

Sous réserve de leur date de jouissance, toutes les actions sont assimilables entre elles. Notamment, il sera fait masse, entre toutes les actions, de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

2 - Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. Notamment en cas de cession, les dividendes échus et non payés et les dividendes à échoir resteront, sauf clause contraire, attachés aux actions cédées et reviendront au cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

3 - Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans. Il en sera de même en cas de fusion-absorption ou de scission entre actionnaires personnes morales, emportant transfert de propriété de titres de la Société.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'Article 13 des présents statuts.

4 - Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

5 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération sociale, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

Affectation et répartition des bénéfices (article 37)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour doter le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

Paiement des dividendes (article 38)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'assemblée générale.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit intervenir dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant des acomptes sur dividendes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Organe de convocation – Lieu de réunion des assemblées (article 22)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration ou à défaut, par toutes personnes habilitées par la loi à cet effet.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et de convocation, participer aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification conformément aux lois et règlements en vigueur. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Conformément aux dispositions légales, deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toute délibération requérant l'unanimité des actionnaires.

Le comité d'entreprise, ainsi qu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Formes et délais de convocation (article 23)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

La Société est tenue, trente cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale, de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires un avis contenant les indications prévues par la loi, s'agissant des sociétés faisant appel public à l'épargne.

La convocation des assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et en outre, par une insertion dans le BALO, après avis préalable donné à l'Autorité des Marchés Financiers si la réglementation l'exige, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une convocation faite, au frais de la Société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions mentionnées à l'article 120-1 du décret du 23 mars 1967 à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les commissaires aux comptes doivent également être convoqués aux assemblées dans les conditions prévues par la loi.

Ordre du jour des assemblées (article 24)

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital requise par la loi et dans les conditions et délai fixés par la loi ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Admission aux assemblées (article 25)

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ; et
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard trois jours ouvrés avant la date de réunion de l'assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut prendre part au vote ou se faire représenter à l'assemblée, sans préjudice du droit du nu-proprétaire d'assister à toute assemblée, avec voix consultative. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 13.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie.

Représentation des actionnaires – Vote à distance (article 26)

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires. Les formulaires papier de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Les

formulaire électronique de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris).

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote à distance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

Tenue de l'assemblée – Bureau (article 27)

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-président ou un administrateur désigné par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des actionnaires.

A chaque assemblée, il est tenu une feuille de présence qui comporte toutes les mentions déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Les pouvoirs donnés aux mandataires et les formulaires de vote à distance sont annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée. A ce titre, il a notamment pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et de faire établir le procès-verbal de la séance. Ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

Vote (article 28)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, ainsi que prévu à l'article 8.3 ci-dessus, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le vote en assemblée générale s'exprime à mains levées, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée des actionnaires.

Effets des délibérations (article 29)

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

Procès verbaux (article 30)

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Objet et tenue des assemblées générales ordinaires (article 31)

L'assemblée générale ordinaire reçoit le rapport de gestion du Conseil d'administration et les rapports des commissaires aux comptes, arrête, approuve et dresse les comptes annuels, statue sur l'affectation des résultats et la répartition du bénéfice. Elle nomme et révoque les administrateurs et fixe leur rémunération dans les conditions prévues par la loi ou les statuts. Elle nomme les commissaires aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire confère au Conseil d'administration les autorisations que celui-ci juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale extraordinaire.

D'une manière générale, elle statue sur tous objets qui n'emportent pas modification directe ou indirecte des statuts.

L'assemblée générale ordinaire annuelle est réunie chaque année, dans les six mois suivant la clôture du précédent exercice.

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (article 32)

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions sont déterminées dans les conditions réglementaires.

Objet et tenue des assemblées générales extraordinaires (article 33)

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts de façon directe ou indirecte notamment en autorisant l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. En outre, elle décide ou autorise l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la Société, si ce n'est dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales.

L'assemblée générale extraordinaire est seule qualifiée pour vérifier, approuver ou autoriser tous apports en nature et avantages particuliers selon les modalités prévues par la loi, l'apporteur et le bénéficiaire de l'avantage particulier ne pouvant prendre part au vote.

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (article 34)

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative, ni pour eux-mêmes, ni comme mandataires.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions sont déterminées dans les conditions réglementaires.

Droit de communication des actionnaires et questions écrites (article 35)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Aucune clause statutaire n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 11)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à 2 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse suivant le franchissement de seuil de participation, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'obligation d'information prévue ci-dessus s'applique également dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, lors de chaque franchissement à la baisse de chaque seuil de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pourront être privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, à la demande, lors de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins du capital ou des droits de vote.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

En outre, conformément à l'article 4.3 des règles d'*Alternext*, la Société rendra public le franchissement à la hausse ou à la baisse, par toute personne agissant seule ou de concert, des seuils de participation représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où elle a eu connaissance.

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, au cours des deux années précédant la date du présent prospectus.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

23.1 AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE DE LOCAUX

Conclusions extraites de l'expertise indépendante établie par le cabinet LAMY en date du 20 mars 2006 :

« IV. Valorisation / Conclusion

A. Références de valeur prises en compte

L'estimation de la valeur locative du bien, ci-avant décrit au paragraphe 1er, prend en compte un panel de critères positifs ou négatifs, quantitatifs et qualitatifs (surface, qualité de l'emplacement, qualité de la construction, équipements et confort, état d'entretien des lieux, destination), sur le marché de la location amiable.

Des éléments de comparaison ont été recherchés sur des biens analogues ou, à défaut, comparables, sur le marché de la location, dans le secteur considéré.

Les références ci-après évoquées n'ont qu'une valeur indicative, compte tenu en particulier du fait qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une visite de l'expert.

Ainsi, seuls des critères de surface (quantitatifs), en outre non contrôlés par l'expert ont pu être pris en compte, à l'exclusion de critères qualitatifs (construction, équipements, confort, état).

Elles sont donc (sous toute réserve) censées se situer dans le milieu de la fourchette qualitative.

Type de bien	Ancienneté Du bail	Etat du bien	Surface ²	Loyer Annuel HT	Prix/m ²
Entrepôt Corbas	En cours	Non communiqué	4 500 m ²	315 000 €	70 €
Plate-forme distribution même zone	En cours	Non communiqué	3 200 m ²	208 000 €	65 €

Informations (supposées fiables et pertinentes) recueillies par l'expert – auprès de professionnels ou de voisins – relatives à la vente d'immeubles analogues au bien objet de la présente mission

² Surfaces non contrôlées (biens non visités par l'expert)

B. Valeur théorique

Compte tenu des critères et éléments descriptifs ci-dessus détaillés et compte tenu de la situation actuelle du marché de la location immobilière, dans le-dit secteur, la valeur retenue par l'expert, pour le calcul de la valeur recherchée, est, sous toute réserve, de 66 €, par mètre carré.

Sur une base de 66 € par mètre carré, et pour une superficie déclarée de 2 500 m², environ, la valeur locative du bien objet de la présente mission serait – à dire d'expert – de l'ordre de : 165 000 €, hors taxes.

En conséquence, l'expert atteste que le montant du loyer payé par VDI (à la SCI CORBAS 2) correspond effectivement au prix du marché et a été établi en bonne équité.

Philippe LAMY

*Membre du Haut Collège International des Experts,
Genève (O.N.G. de droit suisse)
Expert Assermenté, près la Cour Administrative d'Appel, C.E.C.A.A.M.
Membre de la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts Judiciaires
P. D. G. »*

23.2 CONSENTEMENT DE L'EXPERT ET EVENTUELS CONFLITS D'INTERETS

Néant.

23.3 REMARQUES COMPLEMENTAIRES

Les locaux utilisés par les différentes filiales de la Société sont occupés au titre de baux commerciaux. L'entrepôt logistique à Corbas fait l'objet d'un bail commercial conclu avec la SCI CORBAS 2, société détenue par Monsieur Christian DUTEL, actionnaire et administrateur de la Société. Le loyer payé par la société VDI Group à la SCI au titre de l'occupation commerciale de l'entrepôt a fait l'objet d'une expertise indépendante présentée à la section 23.1 ci-dessus.

Cette expertise indépendante, établie par le cabinet LAMY en date du 20 mars 2006, faisait ressortir une valeur locative moyenne, retenue par l'expert, de 66 euros le mètre carré et concluait de la façon suivante : « *L'expert atteste que le montant du loyer payé par VDI (à la SCI CORBAS 2) correspond effectivement au prix du marché et a été établi en bonne équité.* »

En 2007, la surface locative a été portée à 5.600 mètres carrés contre 2.500 mètres carrés auparavant.

Cette extension correspond uniquement à un bâtiment de stockage, contrairement au bâtiment initial qui comprenait également des bureaux.

Sur la base de 66 euros le mètre carré, la valeur locative théorique se situe donc à 369.600 euros. Le loyer effectivement payé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est de 304.746 euros, soit 55 euros le mètre carré. Cette baisse du prix moyen s'explique par le fait que l'extension ne comporte qu'une surface d'entreposage et reste cohérente avec la valeur locative retenue au regard du prix du marché et de la nature des bâtiments.

Par ailleurs, le bail a fait l'objet d'un avenant signé en date du 16 novembre 2005 prévoyant que le loyer de base serait augmenté ou diminué automatiquement tous les ans proportionnellement aux variations de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

Compte tenu des éléments précités, il apparaît que le loyer payé par la Société à la SCI CORBAS 2 pour la location du bâtiment qu'elle utilise pour son entrepôt logistique correspond au prix du marché et a été établi en bonne équité.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent prospectus sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site Internet de la Société (www.vdi-group.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du présent prospectus, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus ;
- les informations financières historiques consolidées de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent prospectus.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de la Société.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter à la section 7.1 « *Description du Groupe* » du présent prospectus.

DEUXIEME PARTIE : NOTE D'OPERATION

Note liminaire

Rappel de l'opération de placement privé :

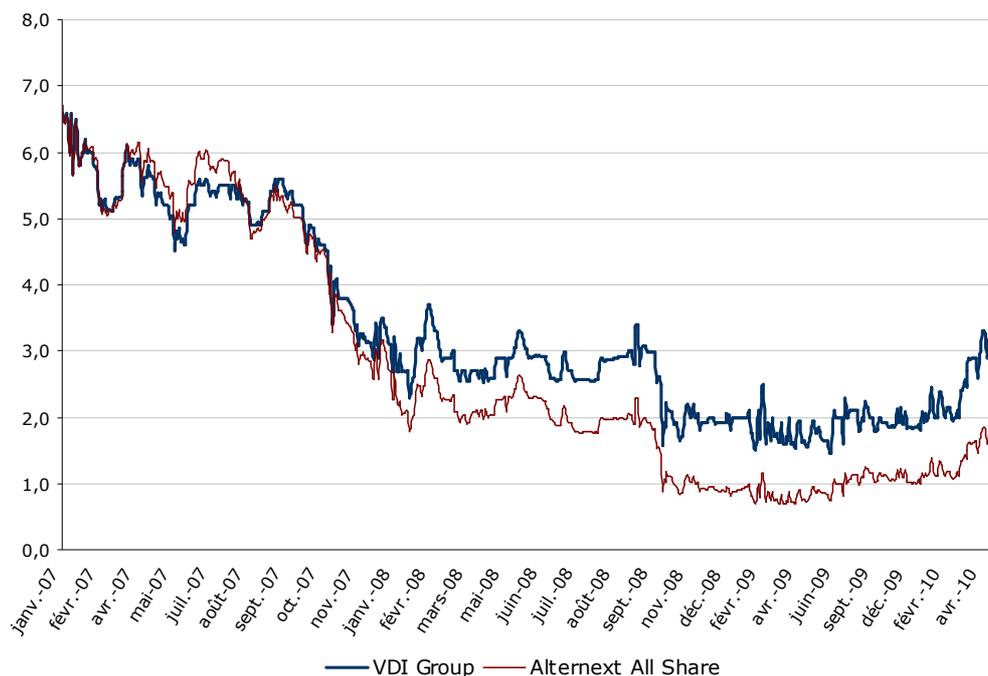
Afin de procéder au remboursement d'un prêt relais (3 750 K€) ayant servi à financer en partie les acquisitions, de contribuer à la poursuite du développement de VDI Group sur ses marchés par croissance interne et croissance externe et d'associer les salariés à son développement, VDI Group a souhaité faire appel au marché et être cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Une opération de placement privé a ainsi été réalisée auprès d'investisseurs qualifiés fin décembre 2006 et début janvier 2007, opération portant sur 1.250.000 actions nouvelles émises par la Société.

Le prix retenu pour la réalisation effective de l'opération a été fixé à 5,60 € par action, incluant une prime d'émission de 4,99 € par action. Les actions nouvelles représentaient 25,6 % du capital et 14,71 % des droits de vote de la Société après augmentation du capital. Le montant brut de l'émission s'est élevé à 7.000.000 €.

Le placement privé a été suivi le 22 janvier 2007 par l'admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris de l'ensemble des actions de VDI Group.

Evolution du cours de VDI Group depuis l'inscription sur Alternext



Au 14 avril 2010, 25,8% des actions VDI Group étaient inscrites au porteur. Répondant d'ores et déjà techniquement aux conditions requises pour être inscrite sur Alternext dans le cadre d'une offre au public (en particulier un flottant de 2,5 millions d'euros), la Société souhaite désormais associer un large public à son développement. Elle a donc décidé de soumettre au visa de l'AMF un prospectus conformément aux obligations réglementaires applicables aux sociétés ayant fait une offre au public, et à ce titre, permettre à toute personne physique ou morale d'intervenir sur les titres VDI Group. Il n'y a pas d'opération associée au transfert de groupe de cotation.

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 DENOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES

1.1.1 Responsable du prospectus

Cf. section 1.1. de la première partie du présent prospectus

1.1.2 Responsable de l'information financière

Cf. section 1.4. de la première partie du présent prospectus

1.2 DECLARATIONS DES PERSONNES RESPONSABLES

1.2.1 Attestation du responsable du prospectus

Cf. section 1.2. de la première partie du présent prospectus

1.2.2 Engagement de la Société

Conformément aux règles d'*Alternext*, VDI Group s'engage :

- 1) à assurer la diffusion sur son site Internet et sur le site d'*Alternext* en français ou en anglais dans les conditions définies ci-après (et à les maintenir en ligne pendant au moins deux ans) des informations suivantes :
 - dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, ses comptes annuels, le rapport de gestion, le cas échéant les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe ainsi que les rapports des contrôleurs légaux (article 4.2 des Règles d'*Alternext*),
 - dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l'exercice (article 4.2 des Règles d'*Alternext*),
 - sans délai, la convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires (article 4.4 des Règles d'*Alternext*),
- 2) à rendre public (sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers) :
 - toute information précise le concernant qui est susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres, étant précisé que la Société pourra sous sa propre responsabilité différer la publication de ladite information afin de ne pas porter atteinte à ses intérêts légitimes, sous réserve que cette omission ne risque pas d'induire les intervenants en erreur et que la Société soit en mesure d'assurer la confidentialité de ladite information (article 4.3 des Règles d'*Alternext*),
 - le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % de son capital ou de ses droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance,
 - les opérations réalisées par ses dirigeants au sens des Règles d'*Alternext*, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance, dès lors que ces opérations excèdent un montant cumulé de 5.000 euros, calculé par dirigeant sur l'année civile.

La Société s'engage également à assurer, sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution à laquelle elle procèdera.

La Société s'engage en outre à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et, notamment, celles relatives à :

- l'information permanente (articles 223-1A à 223-21 du Règlement Général),
- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (article 223-22A à 223-26 du Règlement Général).

Les engagements susvisés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation applicable (en particulier, des Règles d'*Alternext* et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers).

1.2.3 Attestation du Listing Sponsor

Cf. section 1.3 « Attestation du Listing Sponsor » de la première partie du présent prospectus.

2 FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE

En complément des facteurs de risque décrits à la section 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent prospectus, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques suivants et des autres informations contenues dans le présent prospectus avant de décider d'investir dans les actions de la Société. Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent prospectus sont décrits dans la première partie du présent prospectus tel que complété par les informations ci-dessous.

2.1 LE COURS DES ACTIONS DE LA SOCIETE POURRAIT CONNAITRE DES VARIATIONS SIGNIFICATIVES

Le cours des actions de la Société pourrait fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que des variations des résultats financiers de la Société ou de ceux de ses concurrents, des annonces de nouveaux contrats, d'innovations technologiques et de collaborations par la Société ou ses principaux concurrents, le développement concernant les droits de propriété intellectuelle, y compris les marques, le développement, le lancement et la vente de nouveaux produits par la Société ou ses principaux concurrents. Ce phénomène de fluctuation est susceptible d'être amplifié en raison du caractère non réglementé du marché *Alternext d'Euronext Paris*.

De plus, les marchés financiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

2.2 RISQUE LIE A L'EVENUALITE DE CESSIONS SIGNIFICATIVES D' ACTIONS VDI GROUP

VDI Group est coté au fixing sur le groupe de cotation EA du marché *Alternext d'Euronext Paris*. Ce groupe de cotation est réservé aux investisseurs qualifiés. Dès l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent prospectus, les actions de la Société seront transférées sur le groupe de cotation E2, c'est-à-dire le groupe de cotation des sociétés ayant fait une offre au public et cotées en continu. Ce changement de groupe de cotation devrait engendrer une amélioration de la liquidité de l'action. Il se pourrait que certains investisseurs qualifiés présents au capital de la Société profitent de cette augmentation des volumes pour procéder à des cessions significatives sur le marché. Ceci pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

2.3 LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE NE BENEFICIERONT PAS DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES

Les titres faisant l'objet du présent prospectus ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.2.2 et 4.9 de la deuxième partie du présent prospectus. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'offre au public.

2.4 RISQUES DE LIQUIDITE

La Société ne peut garantir que les titres de capital admis aux négociations sur le marché *Alternext d'Euronext Paris* seront l'objet de négociations par la voie d'un carnet d'ordre central et que les conditions du marché de ses titres offriront une liquidité suffisante et selon des modalités satisfaisantes.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent prospectus.

3.2 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT CONSOLIDES

Conformément aux recommandations CESR n°127, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres (hors résultat), établie à partir des données financières consolidées au 31 mars 2010 selon le référentiel comptable adopté par la Société (normes françaises).

En € - Données non auditées	31/03/2010
1 - CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total de la dette courante :	3.534.792
- faisant l'objet de garanties, de nantissements	-
- sans garantie, ni nantissement	3.534.792
Total de la dette non courante (hors partie courante des dettes long terme) :	3.253.789
- faisant l'objet de garanties, de nantissements	2.976.668
- sans garantie, ni nantissement	277.121
Capitaux propres part du groupe (hors résultat de la période)	13.582.821
- capital social	2.973.750
- primes d'émission	7.769.299
- résultat au 31 décembre 2009	1.448.345
- réserve légale	297.375
- autres réserves	1.094.052
2 - ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	
A. Trésorerie	2.348.944
B. Instruments équivalents	-
C. Valeurs mobilières de placement	26.167
D. Liquidités (A+B+C)	2.375.111
E. Créances financières à court terme	-
F. Dettes bancaires à court terme	3.514.911
G. Part à moins de un an des dettes à moyen et long terme	940.270
H. Autres dettes financières à court terme	245.293
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	4.700.474
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	2.325.363
K. Emprunts bancaires à plus de un an	2.088.108
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus de un an	-
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	2.088.108
O. Endettement financier net (J+N)	4.413.471

Il n'existe pas de dettes indirectes ou conditionnelles.

3.3 INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT AU TRANSFERT DES ACTIONS VDI GROUP SUR LE GROUPE DE COTATION E2 D'ALTERNEXT

Néant.

3.4 RAISONS DU TRANSFERT DES ACTIONS VDI GROUP DU GROUPE DE COTATION EA A E2

Le transfert des actions de la Société du groupe de cotation EA (placement privé) à E2 (sociétés ayant fait une offre au public) du marché *Alternext d'Euronext Paris* a pour but :

- d'augmenter la liquidité du titre ;
- d'accroître la notoriété de la Société ;
- de pouvoir faire rapidement appel au marché pour financer des opérations de croissance externe.

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du groupe de cotation EA à E2, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE ADMISES A LA NEGOCIATION SUR LE GROUPE DE COTATION E2

4.1 NATURE ET CATEGORIE DES ACTIONS

Les 4.875.000 actions existantes composant le capital émis de la Société à la date du présent prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.

Les actions de la Société sont négociées sous le code ISIN : FR0010337865

Le Mnémonique des actions de la Société est : ALVDI

4.2 DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les actions de la Société sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse, et sont désignés en fonction de la nature des litiges lorsque la Société est demanderesse, sauf disposition contraire du nouveau Code de procédure civile.

4.3 FORME ET MODE D'INSCRIPTION DES ACTIONS

Les actions de la Société peuvent revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des actionnaires, et dans ce dernier cas, au gré de l'actionnaire concerné, soit au nominatif pur soit au nominatif administré. Les statuts de la Société prévoient la possibilité de recourir à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des titres, à la procédure d'identification des titres au porteur prévue par l'article L228-2 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres sont frappés.

En application des dispositions de l'article L. 211-4 du Code Monétaire et Financier, les actions de la Société, quelle que soit leur forme, seront dématérialisées et seront, en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires des actions seront représentés par une inscription à leur nom chez :

- Société Générale Securities Services, mandatée par la Société pour les titres inscrits au nominatif pur ;
- Un intermédiaire habilité de leur choix et Société Générale Securities Services, mandatée par la Société pour les titres inscrits au nominatif administré ;
- Un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur.

Enfin, l'ensemble des actions de la Société fera l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'*Euroclear France* en en qualité de dépositaire central et aux systèmes de règlement-livraison d'*Euroclear France S.A.*, d'*Euroclear Bank S.A./N.V.* et de *Clearstream Banking S.A.* (Luxembourg).

4.4 MONNAIE D'EMISSION DES ACTIONS

Les titres dont le transfert du groupe de cotation EA (placement privé) à E2 (Sociétés ayant fait une offre au public) est demandé sont émis en euros.

4.5 DROITS ATTACHES AUX ACTIONS

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société.

Les principaux droits attachés aux actions de la Société sont décrits au paragraphe 21.2.3 de la première partie du présent prospectus.

4.6 AUTORISATIONS

Non applicable.

4.7 DATE PREVUE POUR L'EMISSION

Non applicable.

4.8 RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société. Jusqu'à la date du transfert des actions VDI Group sur le groupe de cotation des sociétés ayant fait une offre au public, l'acquisition ou la vente de titres VDI Group ne sont autorisées que par et pour les gestionnaires de portefeuille pour comptes de tiers et les investisseurs qualifiés dans les conditions fixées par les articles L.411-2, D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code Monétaire et Financier. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des actions VDI Group ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code Monétaire et Financier.

4.9 REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES

4.9.1 Garantie de cours

Aux termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après l'« Initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

4.9.2 Retrait obligatoire

La procédure de retrait obligatoire n'est pas applicable sur le marché *Alternext d'Euronext Paris*.

4.10 OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT LANCEE PAR DES TIERS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE DURANT LE DERNIER EXERCICE ET L'EXERCICE EN COURS

Il n'y a eu, à ce jour, aucune offre publique émanant de tiers sur le capital de la Société.

4.11 REGIME FISCAL DES ACTIONS

Le régime fiscal applicable en l'état actuel de la législation française aux actions de la Société est décrit ci-après. L'attention des investisseurs est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

En outre, il est rappelé que le régime fiscal décrit ci-après correspond à celui en vigueur à ce jour : ce régime pourrait être modifié par de prochaines évolutions législatives ou réglementaires que les investisseurs devront suivre avec leur conseil fiscal habituel.

Les personnes physiques n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre la France et cet Etat.

4.11.1 Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France

4.11.1.1 Personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à ce type d'opérations

a) Dividendes

Ces dividendes seront :

- soit pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers au titre de l'année de leur perception.

En vertu des dispositions de l'article 158 du Code général des impôts (« **CGI** »), ils bénéficient, en premier lieu, d'un abattement non plafonné, de 40% sur le montant des revenus distribués et, en second lieu, après prise en compte de l'abattement de 40% précité et des frais et charges déductibles, d'un abattement fixe annuel de 3 050 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et de 1.525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément.

En outre, en application de l'article 200 septies du CGI, ces dividendes bénéficient d'un crédit d'impôt, égal à 50% du montant, avant application des abattements précités, des dividendes perçus. Ce crédit d'impôt est plafonné annuellement à 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil, et de 115 euros pour les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou mariés et imposés séparément. Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des dividendes après imputation des réductions d'impôt, des autres crédits d'impôt et des prélèvements et retenues non libératoires et est remboursable en cas d'excédent supérieur ou égal à huit euros.

- soit, soumis sur option du contribuable au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, à un prélèvement forfaitaire libérateur de l'impôt sur le revenu au taux de 18%. Ce prélèvement est liquidé sur le montant brut des revenus et n'ouvre pas droit aux abattements et au crédit d'impôts précités. Une fois l'option exercée pour une distribution, le contribuable est privé du bénéfice des abattements et du crédit d'impôt pour les autres distributions perçues la même année, même si elles sont soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, quel que soit le mode d'imposition à l'impôt sur le revenu, les dividendes distribués par la Société au titre des actions nouvelles seront également soumis, avant tout abattement, aux prélèvements sociaux au taux global actuel de 12,1%, c'est-à-dire :

- à la contribution sociale généralisée (« **CSG** ») au taux de 8,2% (la CSG sur les dividendes soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu est déductible à hauteur de 5,8% du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG) ;

- au prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (« **CRDS** ») au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2% perçue au taux de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- et à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2% au taux de 1,1% prévue à l'article L.262-24, III du Code de l'action sociale et des familles, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

b) Plus – values

En application de l'article 150-0 A du CGI, les plus-values de cession d'actions de la Société réalisées par les personnes physiques susvisées sont soumises, dès le premier euro, à l'impôt sur le revenu au taux de 18% si le montant annuel des cessions de valeurs mobilières, droits sociaux ou titres visés à cet article réalisées par l'ensemble des membres du foyer fiscal du contribuable (à l'exclusion notamment des cessions exonérées de titres détenus dans le cadre d'un plan d'épargne en actions (« **PEA** ») et des échanges d'actions bénéficiant du sursis d'imposition prévu à l'article 150-0 B du CGI) excède un seuil fixé à 25 730 euros pour l'imposition des revenus de l'année 2009.

Sous la même condition relative au montant annuel des cessions de valeurs mobilières, droits sociaux ou titres visés à l'article 150-0 A du CGI, la plus-value est également soumise :

- à la CSG au taux de 8,2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- au prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la CRDS au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution de 0,3% additionnelle au prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- et à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2% au taux de 1,1% prévue à l'article L 262-24, III du Code de l'action sociale et des familles, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Le taux global d'imposition s'élève donc à 30,1% pour les cessions réalisées en 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 150-0 D 11° du CGI, les moins-values éventuellement subies au cours d'une année peuvent être imputées sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition qu'elles résultent d'opérations imposables, ce qui signifie notamment que le seuil annuel de cession, actuellement fixé à 25 730 euros visé ci-dessus, ait été dépassé l'année de réalisation des dites moins values.

c) Régime spécial des PEA

Les actions de la Société constituent des actifs éligibles au PEA.

Sous certaines conditions, le PEA ouvre droit :

- pendant la durée du PEA, à une exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à raison des produits nets et plus-values nettes générés par les placements effectués dans le cadre du PEA, à condition notamment qu'aucun retrait ne soit effectué pendant une période de cinq ans à compter du premier versement dans le PEA ;
- au moment de la clôture du PEA (si elle intervient plus de 5 ans après la date d'ouverture du PEA) ou lors d'un retrait partiel (s'il intervient plus de 8 ans après la date d'ouverture du PEA), à

une exonération d'impôt sur le revenu à raison du gain net réalisé depuis l'ouverture du plan (ce gain reste néanmoins soumis à la CSG, au prélèvement social de 2%, à la CRDS, à la contribution additionnelle de 0,3% et, le cas échéant, à la contribution au taux de 1,1% prévue à l'article L. 262-24, III du Code de l'action sociale et des familles, étant précisé que les taux de ces prélèvements peuvent varier dans le temps en fonction de la date à laquelle ce gain aura été acquis ou constaté).

Les dividendes perçus dans le cadre d'un PEA à compter du 1er janvier 2005 ouvrent droit au crédit d'impôt de 50% plafonné à 115 ou 230 euros (voir (i) ci-dessus). Ce crédit d'impôt est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des dividendes et est restituable en cas d'excédent dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus hors du cadre d'un PEA.

Les moins-values subies dans le cadre du PEA ne sont imputables que sur les plus-values réalisées dans le même cadre. Néanmoins, il est précisé qu'en cas de clôture anticipée du PEA avant l'expiration de la cinquième année ou, à compter du 1er janvier 2005 et sous certaines conditions, en cas de clôture du PEA après l'expiration de la cinquième année lorsque la valeur liquidative est inférieure au montant des versements effectués sur le plan depuis son ouverture (sans tenir compte de ceux afférents aux retraits n'ayant pas entraîné la clôture du PEA), les moins-values constatées le cas échéant à cette occasion sont imputables sur les gains de même nature réalisés hors PEA au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession des valeurs mobilières (et droits ou titres assimilés) applicable au titre de l'année de réalisation de la moins-value soit dépassé l'année considérée. Pour l'appréciation du seuil annuel de cession, la valeur liquidative du plan est ajoutée au montant des cessions de titres réalisées en dehors du PEA au cours de la même année.

d) Impôt de solidarité sur la fortune

Les actions de la Société détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

e) Droits de succession et de donation

Les actions de la Société qui viendraient à être transmises par voie de succession ou de donation donneront lieu à application de droits de succession ou de donation en France, sous réserve des conventions fiscales éventuellement applicables.

4.11.1.2 Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France

a) Dividendes

Les dividendes perçus sont compris dans le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, soit actuellement au taux de 33 1/3%, augmenté le cas échéant d'une contribution sociale égale à 3,3% du montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763.000 euros par période de douze mois.

Cependant, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'exercice considéré (ramené à douze mois le cas échéant) est inférieur à 7.630.000 euros et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu de manière continue pendant la durée de l'exercice considéré, pour au moins 75%, par des personnes physiques ou par des sociétés satisfaisant elles-mêmes à l'ensemble de ces conditions, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 15%, dans la limite de 38.120 euros du bénéfice imposable par période de douze mois. Ces entreprises sont, en outre, exonérées de la contribution sociale de 3,3% mentionnée ci-dessus.

Sous certaines conditions, les dividendes encaissés par les personnes morales détenant au moins 5% du capital de la société distributrice sont susceptibles, sur option, d'être exonérés (sous réserve de la prise en compte dans le résultat de la société bénéficiaire d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du montant des dividendes, majorés des crédits d'impôt y attachés, limitée au montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société au cours de la période d'imposition) en application des dispositions du régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du CGI.

b) Plus-values

Régime de droit commun

Les plus-values réalisées lors de la cession d'actions de la Société sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 33 1/3% (ou, le cas échéant, au taux de 15% dans la limite de 38 120 euros par période de douze mois pour les entreprises qui remplissent les conditions décrites ci-dessus) augmenté, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3% mentionnée ci-dessus.

A la suite des modifications du régime des plus-values à long terme introduites par la loi de finances pour 2007, ce régime de droit commun s'applique également, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2006, aux plus-values de cession des actions ne présentant pas le caractère de titres de participation au sens comptable, dont le prix de revient est au moins égal à 22.800.000 euros et qui remplissent les conditions ouvrant droit au régime fiscal des sociétés mères visé aux articles 145 et 216 du CGI autres que la détention de 5% au moins du capital de la filiale.

Les moins-values réalisées lors de la cession d'actions de la Société viendront en principe, en déduction des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun.

Régime applicable aux titres de participation

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, conformément aux dispositions de l'article 219-I a quinquies du CGI, les plus-values nettes réalisées à l'occasion de la cession de titres de participation répondant à la définition donnée par cet article et qui ont été détenus depuis plus de deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, sous réserve d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du résultat net des plus-values de cession qui est prise en compte pour la détermination du résultat imposable.

Constituent notamment des titres de participation pour l'application des dispositions de l'article 219-I a quinquies susvisé, les actions revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice, ainsi que les titres ouvrant droit au régime fiscal des sociétés mères visé aux articles 145 et 216 du CGI, à l'exception des titres de sociétés non cotées à prépondérance immobilière.

Les conditions d'utilisation et de report des moins-values à long terme obéissent à des règles fiscales spécifiques et les contribuables concernés sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal pour déterminer les règles qui leur sont applicables.

4.11.2 Non-résidents fiscaux français

a) Dividendes

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par une société dont le siège social est situé en France à ses actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font en principe l'objet d'une retenue à la source au taux de 25% (ou 18% pour les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2008 par des personnes physiques domiciliées dans un Etat de l'Union Européenne, en Islande ou en Norvège).

Toutefois, les actionnaires personnes morales dont le siège de direction effective est situé dans un Etat membre de la Communauté Européenne peuvent, le cas échéant, bénéficier d'une exonération de retenue à la source, sous les conditions de l'article 119 ter du CGI.

Par ailleurs, les actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé dans un Etat lié à la France par une convention fiscale internationale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à la source.

Il appartiendra aux actionnaires concernés de se rapprocher de leur conseil fiscal habituel afin de déterminer si les dispositions visées ci-dessus sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier et afin de connaître, le cas échéant, les modalités pratiques d'obtention des avantages conventionnels.

b) Plus-values

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales applicables, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du CGI ou dont le siège social est situé hors de France, et dont la propriété n'est pas rattachée à un établissement stable ou une base fixe en France, ne sont pas imposables en France dans la mesure où, s'agissant des actions, le cédant, directement ou indirectement, seul ou avec des membres de sa famille, n'a pas détenu plus de 25% des droits dans les bénéfices sociaux de la Société à un moment quelconque au cours des cinq années qui précèdent la cession.

c) Impôt de solidarité sur la fortune

Sous réserve des stipulations des conventions fiscales internationales, les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France au sens de l'article 4 B du CGI et qui possèdent, directement ou indirectement, moins de 10% du capital de la Société, pour autant que leur participation ne leur permette pas d'exercer une influence sur la Société, ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune en France.

d) Droits de succession et de donation

Il est recommandé aux investisseurs intéressés de consulter dès à présent leurs conseils en ce qui concerne leur assujettissement aux droits de succession et de donation à raison de leurs actions détenues dans la Société, et les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir, le cas échéant, une exonération des droits de succession ou de donation en France ou un crédit d'impôt en vertu d'une convention fiscale conclue avec la France.

4.11.3 Autres situations

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

5 CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 CONDITIONS DE L'OFFRE, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES D'UNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION

5.1.1 Conditions de l'Offre

Non applicable.

5.1.2 Montant de l'Offre

Non applicable.

5.1.3 Procédure et période de souscription

Non applicable.

5.1.4 Révocation de l'Offre

Non applicable.

5.1.5 Réduction des ordres

Non applicable.

5.1.6 Montant minimum et montant maximum des ordres

Non applicable.

5.1.7 Révocation des ordres

Non applicable.

5.1.8 Règlement-livraison des actions

Non applicable.

5.1.9 Publication des résultats de l'Offre

Non applicable.

5.1.10 Droits préférentiels de souscription

Non applicable.

5.2 PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES

5.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels

Non applicable.

5.2.2 Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5 %

Non applicable.

5.2.3 Informations sur d'éventuelles tranches de pré-allocation

Non applicable.

5.2.4 Notification aux souscripteurs

Non applicable.

5.2.5 Clause d'Extension

Non applicable.

5.3 FIXATION DU PRIX

5.3.1 Méthode de fixation du prix

Non applicable.

5.3.2 Publicité du Prix de l'Offre et des modifications des paramètres de l'Offre

Non applicable.

5.3.3 Eléments de valorisation

Non applicable.

5.3.4 Disparités de prix

Non applicable.

5.4 PLACEMENT

5.4.1 Coordonnées du Listing Sponsor

Listing Sponsor

Crédit du Nord
50, rue d'Anjou
75008 Paris

5.4.2 Service financier et dépositaire

Le service des titres et le service financier des actions de la Société sont assurés par :

Société Générale Securities Services
Global Issuer Services / Service aux Emetteurs
32, rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

5.4.3 Garantie

Non applicable.

6 INSCRIPTION DES ACTIONS VDI GROUP TRANSFEREES DU GROUPE DE COTATION EA A E2 A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1 INSCRIPTION AUX NEGOCIATIONS

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent prospectus ont fait l'objet d'une demande d'inscription aux négociations sur le groupe de cotation E2 du marché *Alternext d'Euronext Paris*.

6.2 PLACES DE COTATION

Les actions de la Société ne sont actuellement admises aux négociations sur aucun autre marché boursier que le marché *Alternext d'Euronext Paris*, réglementé ou non.

6.3 OFFRES CONCOMITANTES D'ACTIONS VDI GROUP

Néant.

6.4 CONTRAT DE LIQUIDITE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

La Société a conclu le 1^{er} juin 2010 un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI avec la société de bourse Gilbert Dupont afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations VDI Group cotées sur *Alternext d'Euronext Paris*. En application de ce contrat d'une durée indéterminée résiliable à tout moment avec un préavis d'un mois, la Société a mis des espèces et des titres à disposition de Gilbert Dupont afin qu'il puisse intervenir pour son compte sur le marché afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

6.5 STABILISATION

Non applicable.

7 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES ACTIONS

7.1 IDENTIFICATION DES PERSONNES OU ENTITES AYANT L'INTENTION DE VENDRE

La Société n'a pas connaissance d'intention de cession de titres de la part de ses actionnaires historiques.

7.2 NOMBRE ET CATEGORIE DES ACTIONS OFFERTES PAR CHACUN DES ACTIONNAIRES CEDANTS

Non applicable.

7.3 CONVENTION DE BLOCAGE

Dans le cadre du contrat de prêt contracté pour le financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006, BDR, actionnaire majoritaire de la Société, s'est engagé à conserver 50,01% du capital et des droits de vote de la Société pendant la durée du prêt, soit jusqu'au 15 mai 2013. De plus, Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc BUFFELARD se sont engagés à conserver directement ou indirectement au moins 67 % du capital social et des droits de vote de BDR.

Suite au décès de Monsieur Fernand Luc BUFFELARD survenu le 12 mars 2009, les engagements pris par celui-ci ont été transférés à ses héritiers dans le cadre de sa succession.

8 DEPENSES LIEES A L'OFFRE

La rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs liés au changement de groupe de cotation sur *Alternext* sont estimés à 50 K€.

9 DILUTION

9.1 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Non applicable.

9.2 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

Non applicable.

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1 CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OFFRE

Non applicable.

10.2 AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néant.

10.3 RAPPORT D'EXPERT

Non applicable.

10.4 INFORMATION PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE

Non applicable.